

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 470

26 février 2013

SOMMAIRE

European Directories Parent S.A. 22514

European Directories Parent S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 155.421.

Pour des raisons techniques, la totalité de cet acte est publiée dans les Mémorial C N° 468 - 469 - 470 - 471 du 26 février 2013 dont la version française faisant foi

15.57. Acceptation de la souscription de KBC Bank N.V. à mille neuf cent quatre-vingt-treize (1993) nouvelles actions de Catégories A, mille neuf cent quatre-vingt-treize (1993) nouvelles actions de Catégories B, mille neuf cent quatre-vingt-treize (1993) nouvelles actions de Catégories C, mille neuf cent quatre-vingt-treize (1993) nouvelles actions de Catégories D, mille neuf cent quatre-vingt-treize (1993) nouvelles actions de Catégories E, mille neuf cent quatre-vingt-treize (1993) nouvelles actions de Catégories F, mille neuf cent quatre-vingt-treize (1993) nouvelles actions de Catégories G, mille neuf cent quatre-vingt-treize (1993) nouvelles actions de Catégories H, mille neuf cent quatre-vingt-treize (1993) nouvelles actions de Catégories I, mille neuf cent quatre-vingt-treize (1993) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de neuf virgule cinquante-deux (EURO CENT 9.52) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de cent quatre-vingt-dix-neuf euro trente-neuf cinquante-deux (EUR 199.3952).

15.58. Acceptation de la souscription de Leveraged Finance Europe Capital IV B.V. à deux cent quarante-cinq (245) nouvelles actions de Catégories A, deux cent quarante-cinq (245) nouvelles actions de Catégories B, deux cent quarante-cinq (245) nouvelles actions de Catégories C, deux cent quarante-cinq (245) nouvelles actions de Catégories D, deux cent quarante-cinq (245) nouvelles actions de Catégories E, deux cent quarante-cinq (245) nouvelles actions de Catégories F, deux cent quarante-cinq (245) nouvelles actions de Catégories G, deux cent quarante-cinq (245) nouvelles actions de Catégories H, deux cent quarante-cinq (245) nouvelles actions de Catégories I, deux cent quarante-cinq (245) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de trois virgule trois (EURO CENT 3.3) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de vingt-quatre euro cinq cent trente-trois (EUR 24.533).

15.59. Acceptation de la souscription de Leveraged Finance Europe Capital III B.V. à quatre cent quinze (415) nouvelles actions de Catégories A, quatre cent quinze (415) nouvelles actions de Catégories B, quatre cent quinze (415) nouvelles actions de Catégories C, quatre cent quinze (415) nouvelles actions de Catégories D, quatre cent quinze (415) nouvelles actions de Catégories E, quatre cent quinze (415) nouvelles actions de Catégories F, quatre cent quinze (415) nouvelles actions de Catégories G, quatre cent quinze (415) nouvelles actions de Catégories H, quatre cent quinze (415) nouvelles actions de Catégories I, quatre cent quinze (415) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de sept virgule quatre-vingt-treize (EURO CENT 7.93) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de quarante et un euro cinquante-sept quatre-vingt-treize (EUR 41.5793).

15.60. Acceptation de la souscription de Magi Funding I Plc à cinq cent trente-deux (532) nouvelles actions de Catégories A, cinq cent trente-deux (532) nouvelles actions de Catégories B, cinq cent trente-deux (532) nouvelles actions de Catégories C, cinq cent trente-deux (532) nouvelles actions de Catégories D, cinq cent trente-deux (532) nouvelles actions de Catégories E, cinq cent trente-deux (532) nouvelles actions de Catégories F, cinq cent trente-deux (532) nouvelles actions de Catégories G, cinq cent trente-deux (532) nouvelles actions de Catégories H, cinq cent trente-deux (532) nouvelles actions de Catégories I, cinq cent trente-deux (532) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de neuf virgule soixante-quatre (EURO CENT 9.64) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de cinquante-trois euro vingt-neuf soixante-quatre (EUR 53.2964).

15.61. Acceptation de la souscription de Massachusetts Mutual Life Insurance Company à cinq cent quatre-vingt-dix-huit (598) nouvelles actions de Catégories A, cinq cent quatre-vingt-dix-huit (598) nouvelles actions de Catégories B, cinq cent quatre-vingt-dix-huit (598) nouvelles actions de Catégories C, cinq cent quatre-vingt-dix-huit (598) nouvelles actions de Catégories D, cinq cent quatre-vingt-dix-huit (598) nouvelles actions de Catégories E, cinq cent quatre-vingt-dix-huit (598) nouvelles actions de Catégories F, cinq cent quatre-vingt-dix-huit (598) nouvelles actions de Catégories G, cinq cent quatre-vingt-dix-huit (598) nouvelles actions de Catégories H, cinq cent quatre-vingt-dix-huit (598) nouvelles actions de Catégories I, cinq cent quatre-vingt-dix-huit (598) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de neuf virgule soixante-quinze (EURO CENT 9,75) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de cinquante-neuf euro quatre-vingt-neuf soixante-quinze (EUR 59.8975).

15.62. Acceptation de la souscription de Merrill Lynch International Bank Limited à dix-sept mille trois cent vingt et un (17321) nouvelles actions de Catégories A, dix-sept mille trois cent vingt et un (17321) nouvelles actions de Catégories B, dix-sept mille trois cent vingt et un (17321) nouvelles actions de Catégories C, dix-sept mille trois cent vingt et un (17321) nouvelles actions de Catégories D, dix-sept mille trois cent vingt et un (17321) nouvelles actions de Catégories E, dix-sept mille trois cent vingt et un (17321) nouvelles actions de Catégories F, dix-sept mille trois cent vingt et un

(17321) nouvelles actions de Catégories G, dix-sept mille trois cent vingt et un (17321) nouvelles actions de Catégories H, dix-sept mille trois cent vingt et un (17321) nouvelles actions de Catégories I, dix-sept mille trois cent vingt et un (17321) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de sept virgule huit (EURO CENT 7.8) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de mille sept cent trente-deux euro cent soixante-dix-huit (EUR 1732.178).

15.63. Acceptation de la souscription de Monarch Master Funding 2 (Luxembourg) S.à r.l. à deux cent trente-deux (232) nouvelles actions de Catégories A, deux cent trente-deux (232) nouvelles actions de Catégories B, deux cent trente-deux (232) nouvelles actions de Catégories C, deux cent trente-deux (232) nouvelles actions de Catégories D, deux cent trente-deux (232) nouvelles actions de Catégories E, deux cent trente-deux (232) nouvelles actions de Catégories F, deux cent trente-deux (232) nouvelles actions de Catégories G, deux cent trente-deux (232) nouvelles actions de Catégories H, deux cent trente-deux (232) nouvelles actions de Catégories I, deux cent trente-deux (232) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de cinq virgule zéro cinq (EURO CENT 5.05) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de vingt-trois euro vingt-cinq zéro cinq (EUR 23.2505).

15.64. Acceptation de la souscription de Moselle CLO S.A. à deux cent quarante-trois (243) nouvelles actions de Catégories A, deux cent quarante-trois (243) nouvelles actions de Catégories B, deux cent quarante-trois (243) nouvelles actions de Catégories C, deux cent quarante-trois (243) nouvelles actions de Catégories D, deux cent quarante-trois (243) nouvelles actions de Catégories E, deux cent quarante-trois (243) nouvelles actions de Catégories F, deux cent quarante-trois (243) nouvelles actions de Catégories G, deux cent quarante-trois (243) nouvelles actions de Catégories H, deux cent quarante-trois (243) nouvelles actions de Catégories I, deux cent quarante-trois (243) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de sept virgule vingt-neuf (EURO CENT 7.29) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de vingt-quatre euro trente-sept vingt-neuf (EUR 24.3729).

15.65. Acceptation de la souscription de Natixis S.A. à sept cent quatre-vingt-dix-huit (798) nouvelles actions de Catégories A, sept cent quatre-vingt-dix-huit (798) nouvelles actions de Catégories B, sept cent quatre-vingt-dix-huit (798) nouvelles actions de Catégories C, sept cent quatre-vingt-dix-huit (798) nouvelles actions de Catégories D, sept cent quatre-vingt-dix-huit (798) nouvelles actions de Catégories E, sept cent quatre-vingt-dix-huit (798) nouvelles actions de Catégories F, sept cent quatre-vingt-dix-huit (798) nouvelles actions de Catégories G, sept cent quatre-vingt-dix-huit (798) nouvelles actions de Catégories H, sept cent quatre-vingt-dix-huit (798) nouvelles actions de Catégories I, sept cent quatre-vingt-dix-huit (798) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de deux virgule trente-huit (EURO CENT 2.38) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de soixante-dix-neuf euro quatre-vingt-deux trente-huit (EUR 79.8238).

15.66. Acceptation de la souscription de Natixis à deux mille six cent quatre-vingt-dix-huit (2698) nouvelles actions de Catégories A, deux mille six cent quatre-vingt-dix-huit (2698) nouvelles actions de Catégories B, deux mille six cent quatre-vingt-dix-huit (2698) nouvelles actions de Catégories C, deux mille six cent quatre-vingt-dix-huit (2698) nouvelles actions de Catégories D, deux mille six cent quatre-vingt-dix-huit (2698) nouvelles actions de Catégories E, deux mille six cent quatre-vingt-dix-huit (2698) nouvelles actions de Catégories F, deux mille six cent quatre-vingt-dix-huit (2698) nouvelles actions de Catégories G, deux mille six cent quatre-vingt-dix-huit (2698) nouvelles actions de Catégories H, deux mille six cent quatre-vingt-dix-huit (2698) nouvelles actions de Catégories I, deux mille six cent quatre-vingt-dix-huit (2698) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de zéro virgule zéro sept (EURO CENT 0.07) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de deux cent soixante-neuf euro quatre-vingt zéro sept (EUR 269.8007).

15.67. Acceptation de la souscription de Neptuno CLO I B.V. à trois cent dix-neuf (319) nouvelles actions de Catégories A, trois cent dix-neuf (319) nouvelles actions de Catégories B, trois cent dix-neuf (319) nouvelles actions de Catégories C, trois cent dix-neuf (319) nouvelles actions de Catégories D, trois cent dix-neuf (319) nouvelles actions de Catégories E, trois cent dix-neuf (319) nouvelles actions de Catégories F, trois cent dix-neuf (319) nouvelles actions de Catégories G, trois cent dix-neuf (319) nouvelles actions de Catégories H, trois cent dix-neuf (319) nouvelles actions de Catégories I, trois cent dix-neuf (319) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de deux virgule quatre-vingt-quinze (EURO CENT 2.95) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de trente et un euro quatre-vingt-douze quatre-vingt-quinze (EUR 31.9295).

15.68. Acceptation de la souscription de Neptuno CLO II B.V. à trois cent dix-neuf (319) nouvelles actions de Catégories A, trois cent dix-neuf (319) nouvelles actions de Catégories B, trois cent dix-neuf (319) nouvelles actions de Catégories C, trois cent dix-neuf (319) nouvelles actions de Catégories D, trois cent dix-neuf (319) nouvelles actions de Catégories E, trois cent dix-neuf (319) nouvelles actions de Catégories F, trois cent dix-neuf (319) nouvelles actions de Catégories G, trois cent dix-neuf (319) nouvelles actions de Catégories H, trois cent dix-neuf (319) nouvelles actions de

Catégories I, trois cent dix-neuf (319) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de deux virgule quatre-vingt-quinze (EURO CENT 2.95) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de trente et un euro quatre-vingt-douze quatre-vingt-quinze (EUR 31.9295).

15.69. Acceptation de la souscription de Neptuno CLO III B.V. à quatre cent vingt-cinq (425) nouvelles actions de Catégories A, quatre cent vingt-cinq (425) nouvelles actions de Catégories B, quatre cent vingt-cinq (425) nouvelles actions de Catégories C, quatre cent vingt-cinq (425) nouvelles actions de Catégories D, quatre cent vingt-cinq (425) nouvelles actions de Catégories E, quatre cent vingt-cinq (425) nouvelles actions de Catégories F, quatre cent vingt-cinq (425) nouvelles actions de Catégories G, quatre cent vingt-cinq (425) nouvelles actions de Catégories H, quatre cent vingt-cinq (425) nouvelles actions de Catégories I, quatre cent vingt-cinq (425) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de sept virgule vingt-sept (EURO CENT 7.27) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de quarante-deux euro cinquante-sept vingt-sept (EUR 42.5727).

15.70. Acceptation de la souscription de Nykredit Bank A/S à mille deux cent soixante-quinze (1275) nouvelles actions de Catégories A, mille deux cent soixante-quinze (1275) nouvelles actions de Catégories B, mille deux cent soixante-quinze (1275) nouvelles actions de Catégories C, mille deux cent soixante-quinze (1275) nouvelles actions de Catégories D, mille deux cent soixante-quinze (1275) nouvelles actions de Catégories E, mille deux cent soixante-quinze (1275) nouvelles actions de Catégories F, mille deux cent soixante-quinze (1275) nouvelles actions de Catégories G, mille deux cent soixante-quinze (1275) nouvelles actions de Catégories H, mille deux cent soixante-quinze (1275) nouvelles actions de Catégories I, mille deux cent soixante-quinze (1275) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de six virgule zéro sept (EURO CENT 6.07) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de cent vingt-sept euro cinquante-six zéro sept (EUR 127.5607).

15.71. Acceptation de la souscription de Partholon CDO I PLC à neuf cent quatre-vingt-trois (983) nouvelles actions de Catégories A, neuf cent quatre-vingt-trois (983) nouvelles actions de Catégories B, neuf cent quatre-vingt-trois (983) nouvelles actions de Catégories C, neuf cent quatre-vingt-trois (983) nouvelles actions de Catégories D, neuf cent quatre-vingt-trois (983) nouvelles actions de Catégories E, neuf cent quatre-vingt-trois (983) nouvelles actions de Catégories F, neuf cent quatre-vingt-trois (983) nouvelles actions de Catégories G, neuf cent quatre-vingt-trois (983) nouvelles actions de Catégories H, neuf cent quatre-vingt-trois (983) nouvelles actions de Catégories I, neuf cent quatre-vingt-trois (983) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de zéro virgule quatre-vingt-dix-neuf (EURO CENT 0.99) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de quatre-vingt-dix-huit euro trente quatre-vingt-dix-neuf (EUR 98.3099).

15.72. Acceptation de la souscription de Petrusse European CLO S.A. à deux cent quatre-vingt-douze (292) nouvelles actions de Catégories A, deux cent quatre-vingt-douze (292) nouvelles actions de Catégories B, deux cent quatre-vingt-douze (292) nouvelles actions de Catégories C, deux cent quatre-vingt-douze (292) nouvelles actions de Catégories D, deux cent quatre-vingt-douze (292) nouvelles actions de Catégories E, deux cent quatre-vingt-douze (292) nouvelles actions de Catégories F, deux cent quatre-vingt-douze (292) nouvelles actions de Catégories G, deux cent quatre-vingt-douze (292) nouvelles actions de Catégories H, deux cent quatre-vingt-douze (292) nouvelles actions de Catégories I, deux cent quatre-vingt-douze (292) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de six virgule quatre-vingt-sept (EURO CENT 6.87) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de vingt-neuf euro vingt-six quatre-vingt-sept (EUR 29.2687).

15.73. Acceptation de la souscription de The Royal Bank of Scotland plc à neuf mille trois cent soixante-quinze (9375) nouvelles actions de Catégories A, neuf mille trois cent soixante-quinze (9375) nouvelles actions de Catégories B, neuf mille trois cent soixante-quinze (9375) nouvelles actions de Catégories C, neuf mille trois cent soixante-quinze (9375) nouvelles actions de Catégories D, neuf mille trois cent soixante-quinze (9375) nouvelles actions de Catégories E, neuf mille trois cent soixante-quinze (9375) nouvelles actions de Catégories F, neuf mille trois cent soixante-quinze (9375) nouvelles actions de Catégories G, neuf mille trois cent soixante-quinze (9375) nouvelles actions de Catégories H, neuf mille trois cent soixante-quinze (9375) nouvelles actions de Catégories I, neuf mille trois cent soixante-quinze (9375) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de trois virgule soixante-quatre (EURO CENT 3.64) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de neuf cent trente-sept euro cinquante-trois soixante-quatre (EUR 937.5364).

15.74. Acceptation de la souscription de Skellig Rock B.V. à quatre cent vingt-quatre (424) nouvelles actions de Catégories A, quatre cent vingt-quatre (424) nouvelles actions de Catégories B, quatre cent vingt-quatre (424) nouvelles actions de Catégories C, quatre cent vingt-quatre (424) nouvelles actions de Catégories D, quatre cent vingt-quatre (424) nouvelles actions de Catégories E, quatre cent vingt-quatre (424) nouvelles actions de Catégories F, quatre cent vingt-quatre (424) nouvelles actions de Catégories G, quatre cent vingt-quatre (424) nouvelles actions de Catégories H, quatre cent vingt-quatre (424) nouvelles actions de Catégories I, quatre cent vingt-quatre (424) nouvelles actions de Catégories

J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de six virgule cinquante-quatre (EURO CENT 6.54) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de quarante-deux euro quarante-six cinquante-quatre (EUR 42.4654).

15.75. Acceptation de la souscription de Sorbus Funding I B.V. à mille cinq cent soixante-dix-neuf (1579) nouvelles actions de Catégories A, mille cinq cent soixante-dix-neuf (1579) nouvelles actions de Catégories B, mille cinq cent soixante-dix-neuf (1579) nouvelles actions de Catégories C, mille cinq cent soixante-dix-neuf (1579) nouvelles actions de Catégories D, mille cinq cent soixante-dix-neuf (1579) nouvelles actions de Catégories E, mille cinq cent soixante-dix-neuf (1579) nouvelles actions de Catégories F, mille cinq cent soixante-dix-neuf (1579) nouvelles actions de Catégories G, mille cinq cent soixante-dix-neuf (1579) nouvelles actions de Catégories H, mille cinq cent soixante-dix-neuf (1579) nouvelles actions de Catégories I, mille cinq cent soixante-dix-neuf (1579) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de un virgule soixante-seize (EURO CENT 1.76) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de cent cinquante-sept euro quatre-vingt-onze soixante-seize (EUR 157.9176).

15.76. Acceptation de la souscription de St James's Park CDO B.V. à deux cent douze (212) nouvelles actions de Catégories A, deux cent douze (212) nouvelles actions de Catégories B, deux cent douze (212) nouvelles actions de Catégories C, deux cent douze (212) nouvelles actions de Catégories D, deux cent douze (212) nouvelles actions de Catégories E, deux cent douze (212) nouvelles actions de Catégories F, deux cent douze (212) nouvelles actions de Catégories G, deux cent douze (212) nouvelles actions de Catégories H, deux cent douze (212) nouvelles actions de Catégories I, deux cent douze (212) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de huit virgule soixante-quatre (EURO CENT 8.64) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de vingt et un euro vingt-huit soixante-quatre (EUR 21.2864).

15.77. Acceptation de la souscription de Tara Hill B.V. à cent trente-deux (132) nouvelles actions de Catégories A, cent trente-deux (132) nouvelles actions de Catégories B, cent trente-deux (132) nouvelles actions de Catégories C, cent trente-deux (132) nouvelles actions de Catégories D, cent trente-deux (132) nouvelles actions de Catégories E, cent trente-deux (132) nouvelles actions de Catégories F, cent trente-deux (132) nouvelles actions de Catégories G, cent trente-deux (132) nouvelles actions de Catégories H, cent trente-deux (132) nouvelles actions de Catégories I, cent trente-deux (132) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de huit virgule trente-trois (EURO CENT 8.33) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de treize euro vingt-huit trente-trois (EUR 13.2833).

15.78. Acceptation de la souscription de The Governor and Company of the Bank of Ireland à deux mille sept cent soixante-douze (2772) nouvelles actions de Catégories A, deux mille sept cent soixante-douze (2772) nouvelles actions de Catégories B, deux mille sept cent soixante-douze (2772) nouvelles actions de Catégories C, deux mille sept cent soixante-douze (2772) nouvelles actions de Catégories D, deux mille sept cent soixante-douze (2772) nouvelles actions de Catégories E, deux mille sept cent soixante-douze (2772) nouvelles actions de Catégories F, deux mille sept cent soixante-douze (2772) nouvelles actions de Catégories G, deux mille sept cent soixante-douze (2772) nouvelles actions de Catégories H, deux mille sept cent soixante-douze (2772) nouvelles actions de Catégories I, deux mille sept cent soixante-douze (2772) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de huit virgule onze (EURO CENT 8.11) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de deux cent soixante-dix-sept euro vingt-huit onze (EUR 277.2811).

15.79. Acceptation de la souscription de Theseus European CLO S.A à trois cent quatre-vingt-treize (393) nouvelles actions de Catégories A, trois cent quatre-vingt-treize (393) nouvelles actions de Catégories B, trois cent quatre-vingt-treize (393) nouvelles actions de Catégories C, trois cent quatre-vingt-treize (393) nouvelles actions de Catégories D, trois cent quatre-vingt-treize (393) nouvelles actions de Catégories E, trois cent quatre-vingt-treize (393) nouvelles actions de Catégories F, trois cent quatre-vingt-treize (393) nouvelles actions de Catégories G, trois cent quatre-vingt-treize (393) nouvelles actions de Catégories H, trois cent quatre-vingt-treize (393) nouvelles actions de Catégories I, trois cent quatre-vingt-treize (393) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de trois virgule soixante-douze (EURO CENT 3.72) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de trente-neuf euro trente-trois soixante-douze (EUR 39.3372).

15.80. Acceptation de la souscription de UBS Limited à quatre mille cinq cent quatre-vingt-six (4586) nouvelles actions de Catégories A, quatre mille cinq cent quatre-vingt-six (4586) nouvelles actions de Catégories B, quatre mille cinq cent quatre-vingt-six (4586) nouvelles actions de Catégories C, quatre mille cinq cent quatre-vingt-six (4586) nouvelles actions de Catégories D, quatre mille cinq cent quatre-vingt-six (4586) nouvelles actions de Catégories E, quatre mille cinq cent quatre-vingt-six (4586) nouvelles actions de Catégories F, quatre mille cinq cent quatre-vingt-six (4586) nouvelles actions de Catégories G, quatre mille cinq cent quatre-vingt-six (4586) nouvelles actions de Catégories H, quatre mille cinq cent quatre-vingt-six (4586) nouvelles actions de Catégories I, quatre mille cinq cent quatre-vingt-six (4586) nouvelles actions

de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de neuf virgule zéro cinq (EURO CENT 9.05) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de quatre cent cinquante-huit euro soixante-neuf zéro cinq (EUR 458.6905).

15.81. Acceptation de la souscription de Vallauris II CLO plc à sept cents (700) nouvelles actions de Catégories A, sept cents (700) nouvelles actions de Catégories B, sept cents (700) nouvelles actions de Catégories C, sept cents (700) nouvelles actions de Catégories D, sept cents (700) nouvelles actions de Catégories E, sept cents (700) nouvelles actions de Catégories F, sept cents (700) nouvelles actions de Catégories G, sept cents (700) nouvelles actions de Catégories H, sept cents (700) nouvelles actions de Catégories I, sept cents (700) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de zéro virgule quatre-vingt-huit (EURO CENT 0.88) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de soixante-dix euro zéro zéro quatre-vingt-huit (EUR 70.0088).

15.82. Acceptation de la souscription de Versailles CLO ME I PLC à quatre cent vingt-huit (428) nouvelles actions de Catégories A, quatre cent vingt-huit (428) nouvelles actions de Catégories B, quatre cent vingt-huit (428) nouvelles actions de Catégories C, quatre cent vingt-huit (428) nouvelles actions de Catégories D, quatre cent vingt-huit (428) nouvelles actions de Catégories E, quatre cent vingt-huit (428) nouvelles actions de Catégories F, quatre cent vingt-huit (428) nouvelles actions de Catégories G, quatre cent vingt-huit (428) nouvelles actions de Catégories H, quatre cent vingt-huit (428) nouvelles actions de Catégories I, quatre cent vingt-huit (428) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de neuf virgule quarante-sept (EURO CENT 9.47) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de quarante-deux euro quatre-vingt-neuf quarante-sept (EUR 42.8947).

15.83. Acceptation de la souscription de Wood Street CLO I B.V. à quatre cent soixante-dix-huit (478) nouvelles actions de Catégories A, quatre cent soixante-dix-huit (478) nouvelles actions de Catégories B, quatre cent soixante-dix-huit (478) nouvelles actions de Catégories C, quatre cent soixante-dix-huit (478) nouvelles actions de Catégories D, quatre cent soixante-dix-huit (478) nouvelles actions de Catégories E, quatre cent soixante-dix-huit (478) nouvelles actions de Catégories F, quatre cent soixante-dix-huit (478) nouvelles actions de Catégories G, quatre cent soixante-dix-huit (478) nouvelles actions de Catégories H, quatre cent soixante-dix-huit (478) nouvelles actions de Catégories I, quatre cent soixante-dix-huit (478) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de neuf virgule quarante-trois (EURO CENT 9.43) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de quarante-sept euro quatre-vingt-neuf quarante-trois (EUR 47.8943).

15.84. Acceptation de la souscription de Wood Street CLO II B.V. à trois cent dix-neuf (319) nouvelles actions de Catégories A, trois cent dix-neuf (319) nouvelles actions de Catégories B, trois cent dix-neuf (319) nouvelles actions de Catégories C, trois cent dix-neuf (319) nouvelles actions de Catégories D, trois cent dix-neuf (319) nouvelles actions de Catégories E, trois cent dix-neuf (319) nouvelles actions de Catégories F, trois cent dix-neuf (319) nouvelles actions de Catégories G, trois cent dix-neuf (319) nouvelles actions de Catégories H, trois cent dix-neuf (319) nouvelles actions de Catégories I, trois cent dix-neuf (319) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de neuf virgule quarante et un (EURO CENT 9.41) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de trente et un euro quatre-vingt-dix-neuf quarante et un (EUR 31.9941).

15.85. Acceptation de la souscription de Wood Street CLO III B.V. à mille soixante-quatre (1064) nouvelles actions de Catégories A, mille soixante-quatre (1064) nouvelles actions de Catégories B, mille soixante-quatre (1064) nouvelles actions de Catégories C, mille soixante-quatre (1064) nouvelles actions de Catégories D, mille soixante-quatre (1064) nouvelles actions de Catégories E, mille soixante-quatre (1064) nouvelles actions de Catégories F, mille soixante-quatre (1064) nouvelles actions de Catégories G, mille soixante-quatre (1064) nouvelles actions de Catégories H, mille soixante-quatre (1064) nouvelles actions de Catégories I, mille soixante-quatre (1064) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de trois virgule dix-huit (EURO CENT 3.18) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de cent six euro quarante-trois dix-huit (EUR 106.4318).

15.86. Acceptation de la souscription de Wood Street CLO IV B.V. à huit cent quatre-vingt-onze (891) nouvelles actions de Catégories A, huit cent quatre-vingt-onze (891) nouvelles actions de Catégories B, huit cent quatre-vingt-onze (891) nouvelles actions de Catégories C, huit cent quatre-vingt-onze (891) nouvelles actions de Catégories D, huit cent quatre-vingt-onze (891) nouvelles actions de Catégories E, huit cent quatre-vingt-onze (891) nouvelles actions de Catégories F, huit cent quatre-vingt-onze (891) nouvelles actions de Catégories G, huit cent quatre-vingt-onze (891) nouvelles actions de Catégories H, huit cent quatre-vingt-onze (891) nouvelles actions de Catégories I, huit cent quatre-vingt-onze (891) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de trois virgule dix-sept (EURO CENT 3.17) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de quatre-vingt-neuf euro treize dix-sept (EUR 89.1317).

16. Suivant la décision individuelle de chaque actionnaire de renoncer à ses droits au remboursement au prorata relatifs à la réduction de capital envisagée par voie de remboursement d'actions, la réduction du capital social souscrit et libéré

de la société d'un montant de neuf mille huit cent soixante-treize euro et quatre centimes (EUR 9.873,4) par remboursement et annulation subséquente de l'intégralité des neuf cent quatre-vingt-sept mille trois cent quarante actions détenues par LEAFY S.à r.l. à un prix de remboursement de neuf mille huit cent soixante-treize euro et quatre centimes (EUR 9.873,4), de sorte à réduire le capital social de la société de son montant actuel de quarante-trois mille huit cent soixante-huit euro et quatre-vingt-dix centimes (EUR 43.8689) à un montant de trente-trois mille neuf cent quatre-vingt-quinze euro et cinquante centimes (EUR 33.995,5) divisé en trois cent trente-neuf mille neuf cent cinquante-cinq actions de Catégorie A, trois cent trente-neuf mille neuf cent cinquante-cinq actions de Catégorie B, trois cent trente-neuf mille neuf cent cinquante-cinq actions de Catégorie C, trois cent trente-neuf mille neuf cent cinquante-cinq actions de Catégorie D, trois cent trente-neuf mille neuf cent cinquante-cinq actions de Catégorie E, trois cent trente-neuf mille neuf cent cinquante-cinq actions de Catégorie F, trois cent trente-neuf mille neuf cent cinquante-cinq actions de Catégorie G, trois cent trente-neuf mille neuf cent cinquante-cinq actions de Catégorie H, trois cent trente-neuf mille neuf cent cinquante-cinq actions de Catégorie I, trois cent trente-neuf mille neuf cent cinquante-cinq actions de Catégorie J avec une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) chacune et conférant les droits et privilèges tels que décrits dans les statuts de la Société. La Société et LEAFY S.à r.l. conviennent que LEAFY S.à r.l. renonce à son droit au paiement du prix de remboursement pour un montant de neuf mille huit cent soixante-douze euro et quarante centimes (EUR 9.872,4), de sorte que la Société paiera à LEAFY S.à r.l. la somme de un euro (EUR 1) pour le remboursement de ses actions.

17. Modifier intégralement les statuts de la Société sauf l'objet social afin de tenir compte des décisions prises par l'Assemblée ;

18. Divers.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les fondés de pouvoir des actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par chaque actionnaire sont indiqués sur une liste de présence qui, signée par les membres du bureau de l'Assemblée Générale, les actionnaires présents ou représentés, les fondés de pouvoir des actionnaires représentés et le notaire, reste annexée au présent acte et déposée concomitamment aux autorités compétentes en matière d'enregistrement.

Les procurations, signées ne varietur par les membres du bureau de l'Assemblée Générale, les fondés de pouvoir correspondant et le notaire, demeurent aussi annexées au présent acte et déposée concomitamment aux autorités compétentes en matière d'enregistrement.

III) Il apparaît de ladite liste de présence et des courriers envoyés à chaque actionnaire que les actionnaires ont renoncé unanimement à toutes les formalités de convocation et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de cette Assemblée. L'Assemblée Générale est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement/en toute validité sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

IV) Les Actionnaires et les Souscripteurs sont ci-après représentés par Monsieur Maxime Bertomeu-Savalle, prénommé, en vertu d'une procuration donnée par chaque Actionnaire et par chaque Souscripteur, lesquelles procurations resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

V) Après délibération, l'Assemblée Générale a ainsi adopté, chacune unanimement, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale a approuvé et ratifié le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport annuel du réviseur d'entreprises pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 et pour l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale a approuvé et ratifié les comptes annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 et pour l'exercice clos le 31 décembre 2011

Troisième résolution

L'Assemblée Générale a décidé de continuer les activités de la Société conformément à l'article 100 de la loi coordonnée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale a décidé le report de EUR 145.795 sur l'exercice suivant.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale a donné décharge aux administrateurs de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 et pour l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale a donné décharge au réviseur d'entreprises pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 et pour l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Septième résolution

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler les mandats de Mr Patrick L.C. van Denzen et Mr Robert van't Hoefst comme administrateurs B de la Société jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2017.

L'Assemblée Générale a décidé d'approuver et de ratifier tous les actes fait et pris par Mr Patrick L.C. van Denzen et Mr Robert van't Hoefst au nom et pour le compte de la Société entre le 31 décembre 2011 et la date de l'Assemblée Générale.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale a accusé réception de la démission de Mr Peter A. Briggs, Mr Paul Walker et Mr Antonius Bouten comme administrateurs A de la Société.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale a décidé de nommer Mr David Anderson comme nouvel administrateur A de la Société jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2017.

Dixième résolution

L'Assemblée Générale a approuvé KPMG Luxembourg S.à r.l. comme réviseur d'entreprises de la Société en rapport avec les comptes annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Onzième résolution

L'Assemblée Générale a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf cent quatre-vingt-quinze euros et cinquante centimes (EUR 995,5) plus une prime d'émission de quatre euro et cinquante centimes (EUR 4,50), afin d'augmenter son montant actuel de trente-trois mille euros (EUR 33.000) à un montant de trente-trois mille neuf cent quatre-vingt-quinze euro et cinquante centimes (EUR 33.995,5) divisé en trois cent trente-neuf mille neuf cent cinquante-cinq (339.955) actions de Catégorie A, trois cent trente-neuf mille neuf cent cinquante-cinq (339.955) actions de Catégorie B, trois cent trente-neuf mille neuf cent cinquante-cinq (339.955) actions de Catégorie C, trois cent trente-neuf mille neuf cent cinquante-cinq (339.955) actions de Catégorie D, trois cent trente-neuf mille neuf cent cinquante-cinq (339.955) actions de Catégorie E, trois cent trente-neuf mille neuf cent cinquante-cinq (339.955) actions de Catégorie F, trois cent trente-neuf mille neuf cent cinquante-cinq (339.955) actions de Catégorie G, trois cent trente-neuf mille neuf cent cinquante-cinq (339.955) actions de Catégorie H, trois cent trente-neuf mille neuf cent cinquante-cinq (339.955) actions de Catégorie I et trois cent trente-neuf mille neuf cent cinquante-cinq (339.955) actions de Catégorie J avec une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) chacune et conférant les droits et privilèges tels que décrits dans le statuts de la Société

Douzième résolution

L'Assemblée Générale a décidé de prendre acte et d'approuver le rapport du réviseur d'entreprises agréé du 7 décembre 2012 rédigé conformément à l'article 26-1 de la loi coordonnée du 10 Août 1915 sur les Sociétés Commerciales sur lesdits apports.

Les conclusions de ce rapport énoncent: "Based on our work, no facts came to our attention, which will lead us to believe that the total value of the contribution in kind is not at least corresponding to the number of shares and the nominal value of the Company's shares to be issued, increased by the allocation to the share premium account."

Treizième résolution

L'Assemblée Générale a décidé d'émettre neuf mille neuf cent cinquante-cinq (9.955) nouvelles actions de Catégorie A, neuf mille neuf cent cinquante-cinq (9.955) nouvelles actions de Catégorie B, neuf mille neuf cent cinquante-cinq (9.955) nouvelles actions de Catégorie C, neuf mille neuf cent cinquante-cinq (9.955) nouvelles actions de Catégorie D, neuf mille neuf cent cinquante-cinq (9.955) nouvelles actions de Catégorie E, neuf mille neuf cent cinquante-cinq (9.955) nouvelles actions de Catégorie F, neuf mille neuf cent cinquante-cinq (9.955) nouvelles actions de Catégorie G, neuf mille neuf cent cinquante-cinq (9.955) nouvelles actions de Catégorie H, neuf mille neuf cent cinquante-cinq (9.955) nouvelles actions de Catégorie I, neuf mille neuf cent cinquante-cinq (9.955) nouvelles actions de Catégorie J avec une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) et conférant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux actions existantes et donnant droit aux dividendes à compter du jour de la décision d'Assemblée Générale Extraordinaire sur l'augmentation de capital proposée, et d'accepter les souscriptions suivantes.

Ensuite a comparu Maxime Bertomeu-Savalle, susmentionné, agissant ès qualité de mandataire dûment autorisé par les Actionnaires et les Souscripteurs, susmentionné, en vertu des procurations susmentionnées.

13.1. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Alzette European CLO S.A. à vingt et un (21) nouvelles actions de Catégories A, vingt et un (21) nouvelles actions de Catégories B, vingt et un (21) nouvelles actions de Catégories C, vingt et un (21) nouvelles actions de Catégories D, vingt et un (21) nouvelles actions de Catégories E, vingt et un (21) nouvelles actions de Catégories F, vingt et un (21) nouvelles actions de Catégories G, vingt et un (21) nouvelles actions de Catégories H, vingt et un (21) nouvelles actions de Catégories I, vingt et un (21) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces

nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de zéro virgule trente-six (EURO CENT 0.36) qui restera attachée à ces actions par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par le souscripteur envers European Directories Holdco S.A., d'un montant de deux euro dix trente-six (EUR 2.1036).

13.2. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Aquilae CLO I Plc à cinquante-sept (57) nouvelles actions de Catégories A, cinquante-sept (57) nouvelles actions de Catégories B, cinquante-sept (57) nouvelles actions de Catégories C, cinquante-sept (57) nouvelles actions de Catégories D, cinquante-sept (57) nouvelles actions de Catégories E, cinquante-sept (57) nouvelles actions de Catégories F, cinquante-sept (57) nouvelles actions de Catégories G, cinquante-sept (57) nouvelles actions de Catégories H, cinquante-sept (57) nouvelles actions de Catégories I, cinquante-sept (57) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de quatre virgule quatre-vingt-six (EURO CENT 4.86) qui restera attachée à ces actions par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par le souscripteur envers European Directories Holdco S.A., d'un montant de cinq euro soixante-quatorze quatre-vingt-six (EUR 5.7486).

13.3. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Aquilae CLO II Plc à vingt-trois (23) nouvelles actions de Catégories A, vingt-trois (23) nouvelles actions de Catégories B, vingt-trois (23) nouvelles actions de Catégories C, vingt-trois (23) nouvelles actions de Catégories D, vingt-trois (23) nouvelles actions de Catégories E, vingt-trois (23) nouvelles actions de Catégories F, vingt-trois (23) nouvelles actions de Catégories G, vingt-trois (23) nouvelles actions de Catégories H, vingt-trois (23) nouvelles actions de Catégories I, vingt-trois (23) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de zéro virgule quarante-quatre (EURO CENT 0.44) qui restera attachée à ces actions par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par le souscripteur envers European Directories Holdco S.A., d'un montant de deux euro trente quarante-quatre (EUR 2.3044).

13.4. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Avoca CLO IX Limited à trente-deux (32) nouvelles actions de Catégories A, trente-deux (32) nouvelles actions de Catégories B, trente-deux (32) nouvelles actions de Catégories C, trente-deux (32) nouvelles actions de Catégories D, trente-deux (32) nouvelles actions de Catégories E, trente-deux (32) nouvelles actions de Catégories F, trente-deux (32) nouvelles actions de Catégories G, trente-deux (32) nouvelles actions de Catégories H, trente-deux (32) nouvelles actions de Catégories I, trente-deux (32) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de cinq virgule zéro neuf (EURO CENT 5.09) qui restera attachée à ces actions par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par le souscripteur envers European Directories Holdco S.A., d'un montant de trois euro vingt-cinq zéro neuf (EUR 3.2509).

13.5. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Axius European CLO S.A. à dix (10) nouvelles actions de Catégories A, dix (10) nouvelles actions de Catégories B, dix (10) nouvelles actions de Catégories C, dix (10) nouvelles actions de Catégories D, dix (10) nouvelles actions de Catégories E, dix (10) nouvelles actions de Catégories F, dix (10) nouvelles actions de Catégories G, dix (10) nouvelles actions de Catégories H, dix (10) nouvelles actions de Catégories I, dix (10) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de quatre virgule cinquante-sept (EURO CENT 4.57) qui restera attachée à ces actions par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par le souscripteur envers European Directories Holdco S.A., d'un montant de un euro zéro quatre cinquante-sept (EUR 1.0457).

13.6. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Babson Capital European Senior Loans Ltd à douze (12) nouvelles actions de Catégories A, douze (12) nouvelles actions de Catégories B, douze (12) nouvelles actions de Catégories C, douze (12) nouvelles actions de Catégories D, douze (12) nouvelles actions de Catégories E, douze (12) nouvelles actions de Catégories F, douze (12) nouvelles actions de Catégories G, douze (12) nouvelles actions de Catégories H, douze (12) nouvelles actions de Catégories I, douze (12) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de zéro virgule sept (EURO CENT 0.7) qui restera attachée à ces actions par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par le souscripteur envers European Directories Holdco S.A., d'un montant de un euro deux cent sept (EUR 1.207).

13.7. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Bankia S.A. à cent seize (116) nouvelles actions de Catégories A, cent seize (116) nouvelles actions de Catégories B, cent seize (116) nouvelles actions de Catégories C, cent seize (116) nouvelles actions de Catégories D, cent seize (116) nouvelles actions de Catégories E, cent seize (116) nouvelles actions de Catégories F, cent seize (116) nouvelles actions de Catégories G, cent seize (116) nouvelles actions de Catégories H, cent seize (116) nouvelles actions de Catégories I, cent seize (116) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de six virgule douze (EURO CENT 6.12) qui restera attachée à ces actions par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par le souscripteur envers European Directories Holdco S.A., d'un montant de onze euro soixante-six douze (EUR 11.6612).

13.8. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Bentham Wholesale Syndicated Loan Fund à vingt-huit (28) nouvelles actions de Catégories A, vingt-huit (28) nouvelles actions de Catégories B, vingt-huit (28) nouvelles actions de Catégories C, vingt-huit (28) nouvelles actions de Catégories D, vingt-huit (28) nouvelles actions de

Catégories E, vingt-huit (28) nouvelles actions de Catégories F, vingt-huit (28) nouvelles actions de Catégories G, vingt-huit (28) nouvelles actions de Catégories H, vingt-huit (28) nouvelles actions de Catégories I, vingt-huit (28) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de six virgule quatre-vingt-cinq (EURO CENT 6.85) qui restera attachée à ces actions par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par le souscripteur envers European Directories Holdco S.A., d'un montant de deux euro quatre-vingt-six quatre-vingt-cinq (EUR 2.8685).

13.9. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de BNP Paribas S.A. à cent quatre-vingt-six (186) nouvelles actions de Catégories A, cent quatre-vingt-six (186) nouvelles actions de Catégories B, cent quatre-vingt-six (186) nouvelles actions de Catégories C, cent quatre-vingt-six (186) nouvelles actions de Catégories D, cent quatre-vingt-six (186) nouvelles actions de Catégories E, cent quatre-vingt-six (186) nouvelles actions de Catégories F, cent quatre-vingt-six (186) nouvelles actions de Catégories G, cent quatre-vingt-six (186) nouvelles actions de Catégories H, cent quatre-vingt-six (186) nouvelles actions de Catégories I, cent quatre-vingt-six (186) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de six virgule six (EURO CENT 6.06) qui restera attachée à ces actions par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par le souscripteur envers European Directories Holdco S.A., d'un montant de dix-huit euro soixante-six zéro six (EUR 18.6606).

13.10. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Cadogan Square CLO II B.V. à trente (30) nouvelles actions de Catégories A, trente (30) nouvelles actions de Catégories B, trente (30) nouvelles actions de Catégories C, trente (30) nouvelles actions de Catégories D, trente (30) nouvelles actions de Catégories E, trente (30) nouvelles actions de Catégories F, trente (30) nouvelles actions de Catégories G, trente (30) nouvelles actions de Catégories H, trente (30) nouvelles actions de Catégories I, trente (30) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de six virgule zéro quatre (EURO CENT 6.04) qui restera attachée à ces actions par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par le souscripteur envers European Directories Holdco S.A., d'un montant de trois euro zéro six zéro quatre (EUR 3.0604).

13.11. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Cadogan Square CLO IV B.V. à trente (30) nouvelles actions de Catégories A, trente (30) nouvelles actions de Catégories B, trente (30) nouvelles actions de Catégories C, trente (30) nouvelles actions de Catégories D, trente (30) nouvelles actions de Catégories E, trente (30) nouvelles actions de Catégories F, trente (30) nouvelles actions de Catégories G, trente (30) nouvelles actions de Catégories H, trente (30) nouvelles actions de Catégories I, trente (30) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de trois virgule soixante-dix-huit (EURO CENT 3.78) qui restera attachée à ces actions par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par le souscripteur envers European Directories Holdco S.A., d'un montant de trois euro zéro trois soixante-dix-huit (EUR 3.0378).

13.12. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de eská spo itelna, a.s. à cent dix-sept (117) nouvelles actions de Catégories A, cent dix-sept (117) nouvelles actions de Catégories B, cent dix-sept (117) nouvelles actions de Catégories C, cent dix-sept (117) nouvelles actions de Catégories D, cent dix-sept (117) nouvelles actions de Catégories E, cent dix-sept (117) nouvelles actions de Catégories F, cent dix-sept (117) nouvelles actions de Catégories G, cent dix-sept (117) nouvelles actions de Catégories H, cent dix-sept (117) nouvelles actions de Catégories I, cent dix-sept (117) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de zéro virgule trente-sept (EURO CENT 0.37) qui restera attachée à ces actions par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par le souscripteur envers European Directories Holdco S.A., d'un montant de onze euro soixante-dix trente-sept (EUR 11.7037).

13.13. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Citigroup Financial Products Inc. à cinquante-huit (58) nouvelles actions de Catégories A, cinquante-huit (58) nouvelles actions de Catégories B, cinquante-huit (58) nouvelles actions de Catégories C, cinquante-huit (58) nouvelles actions de Catégories D, cinquante-huit (58) nouvelles actions de Catégories E, cinquante-huit (58) nouvelles actions de Catégories F, cinquante-huit (58) nouvelles actions de Catégories G, cinquante-huit (58) nouvelles actions de Catégories H, cinquante-huit (58) nouvelles actions de Catégories I, cinquante-huit (58) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de six virgule soixante-dix-neuf (EURO CENT 6.79) qui restera attachée à ces actions par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par le souscripteur envers European Directories Holdco S.A., d'un montant de cinq euro quatre-vingt-six soixante-dix-neuf (EUR 5.8679).

13.14. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Clare Island B.V. à soixante-trois (63) nouvelles actions de Catégories A, soixante-trois (63) nouvelles actions de Catégories B, soixante-trois (63) nouvelles actions de Catégories C, soixante-trois (63) nouvelles actions de Catégories D, soixante-trois (63) nouvelles actions de Catégories E, soixante-trois (63) nouvelles actions de Catégories F, soixante-trois (63) nouvelles actions de Catégories G, soixante-trois (63) nouvelles actions de Catégories H, soixante-trois (63) nouvelles actions de Catégories I, soixante-trois (63) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer

entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de neuf virgule quarante-neuf (EURO CENT 9.49) qui restera attachée à ces actions par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par le souscripteur envers European Directories Holdco S.A., d'un montant de six euro trente-neuf quarante-neuf (EUR 6.3949).

13.15. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Clarenville CDO S.A. à quinze (15) nouvelles actions de Catégories A, quinze (15) nouvelles actions de Catégories B, quinze (15) nouvelles actions de Catégories C, quinze (15) nouvelles actions de Catégories D, quinze (15) nouvelles actions de Catégories E, quinze (15) nouvelles actions de Catégories F, quinze (15) nouvelles actions de Catégories G, quinze (15) nouvelles actions de Catégories H, quinze (15) nouvelles actions de Catégories I, quinze (15) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de deux virgule quatre-vingt-dix-neuf (EURO CENT 2.99) qui restera attachée à ces actions par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par le souscripteur envers European Directories Holdco S.A., d'un montant de un euro cinquante-deux quatre-vingt-dix-neuf (EUR 1.5299).

13.16. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Commerzbank AG, London Branch à cent soixante (160) nouvelles actions de Catégories A, cent soixante (160) nouvelles actions de Catégories B, cent soixante (160) nouvelles actions de Catégories C, cent soixante (160) nouvelles actions de Catégories D, cent soixante (160) nouvelles actions de Catégories E, cent soixante (160) nouvelles actions de Catégories F, cent soixante (160) nouvelles actions de Catégories G, cent soixante (160) nouvelles actions de Catégories H, cent soixante (160) nouvelles actions de Catégories I, cent soixante (160) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de six virgule soixante-quinze (EURO CENT 6.75) qui restera attachée à ces actions par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par le souscripteur envers European Directories Holdco S.A., d'un montant de seize euro zéro six soixante-quinze (EUR 16.0675).

13.17. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Cordatus Loan Fund I plc à trente (30) nouvelles actions de Catégories A, trente (30) nouvelles actions de Catégories B, trente (30) nouvelles actions de Catégories C, trente (30) nouvelles actions de Catégories D, trente (30) nouvelles actions de Catégories E, trente (30) nouvelles actions de Catégories F, trente (30) nouvelles actions de Catégories G, trente (30) nouvelles actions de Catégories H, trente (30) nouvelles actions de Catégories I, trente (30) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de neuf virgule quatre-vingt-trois (EURO CENT 9.83) qui restera attachée à ces actions par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par le souscripteur envers European Directories Holdco S.A., d'un montant de trois euro zéro neuf quatre-vingt-trois (EUR 3.0983).

13.18. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Cordatus Loan Fund II plc à quatre-vingt-six (86) nouvelles actions de Catégories A, quatre-vingt-six (86) nouvelles actions de Catégories B, quatre-vingt-six (86) nouvelles actions de Catégories C, quatre-vingt-six (86) nouvelles actions de Catégories D, quatre-vingt-six (86) nouvelles actions de Catégories E, quatre-vingt-six (86) nouvelles actions de Catégories F, quatre-vingt-six (86) nouvelles actions de Catégories G, quatre-vingt-six (86) nouvelles actions de Catégories H, quatre-vingt-six (86) nouvelles actions de Catégories I, quatre-vingt-six (86) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de zéro virgule cinquante-huit (EURO CENT 0.58) qui restera attachée à ces actions par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par le souscripteur envers European Directories Holdco S.A., d'un montant de huit euro soixante cinquante-huit (EUR 8.6058).

13.19. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Crédit Industriel et Commercial à cent vingt-sept (127) nouvelles actions de Catégories A, cent vingt-sept (127) nouvelles actions de Catégories B, cent vingt-sept (127) nouvelles actions de Catégories C, cent vingt-sept (127) nouvelles actions de Catégories D, cent vingt-sept (127) nouvelles actions de Catégories E, cent vingt-sept (127) nouvelles actions de Catégories F, cent vingt-sept (127) nouvelles actions de Catégories G, cent vingt-sept (127) nouvelles actions de Catégories H, cent vingt-sept (127) nouvelles actions de Catégories I, cent vingt-sept (127) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de sept virgule cinquante-cinq (EURO CENT 7.55) qui restera attachée à ces actions par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par le souscripteur envers European Directories Holdco S.A., d'un montant de douze euro soixante-dix-sept cinquante-cinq (EUR 12.7755).

13.20. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Deutsche Bank AG, London Branch à quarante-quatre (44) nouvelles actions de Catégories A, quarante-quatre (44) nouvelles actions de Catégories B, quarante-quatre (44) nouvelles actions de Catégories C, quarante-quatre (44) nouvelles actions de Catégories D, quarante-quatre (44) nouvelles actions de Catégories E, quarante-quatre (44) nouvelles actions de Catégories F, quarante-quatre (44) nouvelles actions de Catégories G, quarante-quatre (44) nouvelles actions de Catégories H, quarante-quatre (44) nouvelles actions de Catégories I, quarante-quatre (44) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de deux virgule quinze (EURO CENT 2.15) qui restera attachée à ces actions par un apport en nature consistant

en une créance certaine, liquide et exigible détenue par le souscripteur envers European Directories Holdco S.A., d'un montant de quatre euro quarante-deux quinze (EUR 4.4215).

13.21. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Duchess III CDO S.A à cinquante-quatre (54) nouvelles actions de Catégories A, cinquante-quatre (54) nouvelles actions de Catégories B, cinquante-quatre (54) nouvelles actions de Catégories C, cinquante-quatre (54) nouvelles actions de Catégories D, cinquante-quatre (54) nouvelles actions de Catégories E, cinquante-quatre (54) nouvelles actions de Catégories F, cinquante-quatre (54) nouvelles actions de Catégories G, cinquante-quatre (54) nouvelles actions de Catégories H, cinquante-quatre (54) nouvelles actions de Catégories I, cinquante-quatre (54) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de un virgule cinquante-sept (EURO CENT 1.57) qui restera attachée à ces actions par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par le souscripteur envers European Directories Holdco S.A., d'un montant de cinq euro quarante et un cinquante-sept (EUR 5.4157).

13.22. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Duchess V CLO B.V. à quatre-vingt-quatre (84) nouvelles actions de Catégories A, quatre-vingt-quatre (84) nouvelles actions de Catégories B, quatre-vingt-quatre (84) nouvelles actions de Catégories C, quatre-vingt-quatre (84) nouvelles actions de Catégories D, quatre-vingt-quatre (84) nouvelles actions de Catégories E, quatre-vingt-quatre (84) nouvelles actions de Catégories F, quatre-vingt-quatre (84) nouvelles actions de Catégories G, quatre-vingt-quatre (84) nouvelles actions de Catégories H, quatre-vingt-quatre (84) nouvelles actions de Catégories I, quatre-vingt-quatre (84) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de un virgule quarante-deux (EURO CENT 1.42) qui restera attachée à ces actions par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par le souscripteur envers European Directories Holdco S.A., d'un montant de huit euro quarante et un quarante-deux (EUR 8.4142).

13.23. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de ECF Financing CLO B.V. à vingt-deux (22) nouvelles actions de Catégories A, vingt-deux (22) nouvelles actions de Catégories B, vingt-deux (22) nouvelles actions de Catégories C, vingt-deux (22) nouvelles actions de Catégories D, vingt-deux (22) nouvelles actions de Catégories E, vingt-deux (22) nouvelles actions de Catégories F, vingt-deux (22) nouvelles actions de Catégories G, vingt-deux (22) nouvelles actions de Catégories H, vingt-deux (22) nouvelles actions de Catégories I, vingt-deux (22) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de quatre virgule soixante-deux (EURO CENT 4.62) qui restera attachée à ces actions par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par le souscripteur envers European Directories Holdco S.A., d'un montant de deux euro vingt-quatre soixante-deux (EUR 2.2462).

13.24. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de European Enhanced Loan Fund S.A. à quarante-six (46) nouvelles actions de Catégories A, quarante-six (46) nouvelles actions de Catégories B, quarante-six (46) nouvelles actions de Catégories C, quarante-six (46) nouvelles actions de Catégories D, quarante-six (46) nouvelles actions de Catégories E, quarante-six (46) nouvelles actions de Catégories F, quarante-six (46) nouvelles actions de Catégories G, quarante-six (46) nouvelles actions de Catégories H, quarante-six (46) nouvelles actions de Catégories I, quarante-six (46) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de zéro virgule quatre-vingt-huit (EURO CENT 0.88) qui restera attachée à ces actions par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par le souscripteur envers European Directories Holdco S.A., d'un montant de quatre euro soixante quatre-vingt-huit (EUR 4.6088).

13.25. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Friesland Bank N.V. à quatre-vingt-onze (91) nouvelles actions de Catégories A, quatre-vingt-onze (91) nouvelles actions de Catégories B, quatre-vingt-onze (91) nouvelles actions de Catégories C, quatre-vingt-onze (91) nouvelles actions de Catégories D, quatre-vingt-onze (91) nouvelles actions de Catégories E, quatre-vingt-onze (91) nouvelles actions de Catégories F, quatre-vingt-onze (91) nouvelles actions de Catégories G, quatre-vingt-onze (91) nouvelles actions de Catégories H, quatre-vingt-onze (91) nouvelles actions de Catégories I, quatre-vingt-onze (91) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de six virgule soixante-dix-huit (EURO CENT 6.78) qui restera attachée à ces actions par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par le souscripteur envers European Directories Holdco S.A., d'un montant de neuf euro seize soixante-dix-huit (EUR 9.1678).

13.26. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Global Senior Loan Index Fund 1 B.V. à soixante et un (61) nouvelles actions de Catégories A, soixante et un (61) nouvelles actions de Catégories B, soixante et un (61) nouvelles actions de Catégories C, soixante et un (61) nouvelles actions de Catégories D, soixante et un (61) nouvelles actions de Catégories E, soixante et un (61) nouvelles actions de Catégories F, soixante et un (61) nouvelles actions de Catégories G, soixante et un (61) nouvelles actions de Catégories H, soixante et un (61) nouvelles actions de Catégories I, soixante et un (61) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de un virgule trente-six (EURO CENT 1.36) qui restera attachée à ces actions par un apport en nature consistant en une créance

certaine, liquide et exigible détenue par le souscripteur envers European Directories Holdco S.A., d'un montant de dix euro onze trente-six (EUR 6.1136).

13.27. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Goldman Sachs Lending Partners LLC à cinquante-quatre (54) nouvelles actions de Catégories A, cinquante-quatre (54) nouvelles actions de Catégories B, cinquante-quatre (54) nouvelles actions de Catégories C, cinquante-quatre (54) nouvelles actions de Catégories D, cinquante-quatre (54) nouvelles actions de Catégories E, cinquante-quatre (54) nouvelles actions de Catégories F, cinquante-quatre (54) nouvelles actions de Catégories G, cinquante-quatre (54) nouvelles actions de Catégories H, cinquante-quatre (54) nouvelles actions de Catégories I, cinquante-quatre (54) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de deux virgule six (EURO CENT 2.6) qui restera attachée à ces actions par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par le souscripteur envers European Directories Holdco S.A., d'un montant de cinq euro quatre cent vingt-six (EUR 5.426).

13.28. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Grace Bay II Holdings S.à r.l. à quatre-vingt-quatre (84) nouvelles actions de Catégories A, quatre-vingt-quatre (84) nouvelles actions de Catégories B, quatre-vingt-quatre (84) nouvelles actions de Catégories C, quatre-vingt-quatre (84) nouvelles actions de Catégories D, quatre-vingt-quatre (84) nouvelles actions de Catégories E, quatre-vingt-quatre (84) nouvelles actions de Catégories F, quatre-vingt-quatre (84) nouvelles actions de Catégories G, quatre-vingt-quatre (84) nouvelles actions de Catégories H, quatre-vingt-quatre (84) nouvelles actions de Catégories I, quatre-vingt-quatre (84) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de trois virgule quatre-vingt-sept (EURO CENT 3.87) qui restera attachée à ces actions par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par le souscripteur envers European Directories Holdco S.A., d'un montant de huit euro quarante-trois quatre-vingt-sept (EUR 8.4387).

13.29. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Green Park CDO B.V. à vingt et un (21) nouvelles actions de Catégories A, vingt et un (21) nouvelles actions de Catégories B, vingt et un (21) nouvelles actions de Catégories C, vingt et un (21) nouvelles actions de Catégories D, vingt et un (21) nouvelles actions de Catégories E, vingt et un (21) nouvelles actions de Catégories F, vingt et un (21) nouvelles actions de Catégories G, vingt et un (21) nouvelles actions de Catégories H, vingt et un (21) nouvelles actions de Catégories I, vingt et un (21) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de huit virgule cinq (EURO CENT 8.5) qui restera attachée à ces actions par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par le souscripteur envers European Directories Holdco S.A., d'un montant de deux euro cent quatre-vingt-cinq (EUR 2.185).

13.30. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Gresham Capital CLO I B.V. à quatorze (14) nouvelles actions de Catégories A, quatorze (14) nouvelles actions de Catégories B, quatorze (14) nouvelles actions de Catégories C, quatorze (14) nouvelles actions de Catégories D, quatorze (14) nouvelles actions de Catégories E, quatorze (14) nouvelles actions de Catégories F, quatorze (14) nouvelles actions de Catégories G, quatorze (14) nouvelles actions de Catégories H, quatorze (14) nouvelles actions de Catégories I, quatorze (14) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de cinq virgule soixante-six (EURO CENT 5.66) qui restera attachée à ces actions par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par le souscripteur envers European Directories Holdco S.A., d'un montant de un euro quarante-cinq soixante-six (EUR 1.4566).

13.31. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Gresham Capital CLO II B.V. à neuf (9) nouvelles actions de Catégories A, neuf (9) nouvelles actions de Catégories B, neuf (9) nouvelles actions de Catégories C, neuf (9) nouvelles actions de Catégories D, neuf (9) nouvelles actions de Catégories E, neuf (9) nouvelles actions de Catégories F, neuf (9) nouvelles actions de Catégories G, neuf (9) nouvelles actions de Catégories H, neuf (9) nouvelles actions de Catégories I, neuf (9) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de cinq virgule quatre-vingt-six (EURO CENT 5.86) qui restera attachée à ces actions par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par le souscripteur envers European Directories Holdco S.A., d'un montant de zéro euro quatre-vingt-quinze quatre-vingt-six (EUR 0.9586).

13.32. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Gresham Capital CLO III B.V. à cinquante (50) nouvelles actions de Catégories A, cinquante (50) nouvelles actions de Catégories B, cinquante (50) nouvelles actions de Catégories C, cinquante (50) nouvelles actions de Catégories D, cinquante (50) nouvelles actions de Catégories E, cinquante (50) nouvelles actions de Catégories F, cinquante (50) nouvelles actions de Catégories G, cinquante (50) nouvelles actions de Catégories H, cinquante (50) nouvelles actions de Catégories I, cinquante (50) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de un virgule zéro six (EURO CENT 1.06) qui restera attachée à ces actions par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par le souscripteur envers European Directories Holdco S.A., d'un montant de cinq euro zéro un zéro six (EUR 5.0106).

13.33. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Gresham Capital CLO IV B.V. à quarante-sept (47) nouvelles actions de Catégories A, quarante-sept (47) nouvelles actions de Catégories B, quarante-sept (47) nouvelles actions de Catégories C, quarante-sept (47) nouvelles actions de Catégories D, quarante-sept (47) nouvelles actions de

Catégories E, quarante-sept (47) nouvelles actions de Catégories F, quarante-sept (47) nouvelles actions de Catégories G, quarante-sept (47) nouvelles actions de Catégories H, quarante-sept (47) nouvelles actions de Catégories I, quarante-sept (47) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de sept virgule quatre-vingt-quatre (EURO CENT 7.84) qui restera attachée à ces actions par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par le souscripteur envers European Directories Holdco S.A., d'un montant de quatre euro soixante-dix-sept quatre-vingt-quatre (EUR 4.7784).

13.34. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Gresham Capital CLO V B.V. à cent sept (107) nouvelles actions de Catégories A, cent sept (107) nouvelles actions de Catégories B, cent sept (107) nouvelles actions de Catégories C, cent sept (107) nouvelles actions de Catégories D, cent sept (107) nouvelles actions de Catégories E, cent sept (107) nouvelles actions de Catégories F, cent sept (107) nouvelles actions de Catégories G, cent sept (107) nouvelles actions de Catégories H, cent sept (107) nouvelles actions de Catégories I, cent sept (107) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de un virgule quatre-vingt-dix-huit (EURO CENT 1.98) qui restera attachée à ces actions par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par le souscripteur envers European Directories Holdco S.A., d'un montant de dix euro soixante et onze quatre-vingt-dix-huit (EUR 10.7198).

13.35. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de GSC European CDO I-R S.A. à cinquante-trois (53) nouvelles actions de Catégories A, cinquante-trois (53) nouvelles actions de Catégories B, cinquante-trois (53) nouvelles actions de Catégories C, cinquante-trois (53) nouvelles actions de Catégories D, cinquante-trois (53) nouvelles actions de Catégories E, cinquante-trois (53) nouvelles actions de Catégories F, cinquante-trois (53) nouvelles actions de Catégories G, cinquante-trois (53) nouvelles actions de Catégories H, cinquante-trois (53) nouvelles actions de Catégories I, cinquante-trois (53) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de cinq virgule quarante-cinq (EURO CENT 5.45) qui restera attachée à ces actions par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par le souscripteur envers European Directories Holdco S.A., d'un montant de cinq euro trente-cinq quarante-cinq (EUR 5.3545).

13.36. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de GSC European CDO II S.A. à onze (11) nouvelles actions de Catégories A, onze (11) nouvelles actions de Catégories B, onze (11) nouvelles actions de Catégories C, onze (11) nouvelles actions de Catégories D, onze (11) nouvelles actions de Catégories E, onze (11) nouvelles actions de Catégories F, onze (11) nouvelles actions de Catégories G, onze (11) nouvelles actions de Catégories H, onze (11) nouvelles actions de Catégories I, onze (11) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de quatre virgule soixante-quatorze (EURO CENT 4.74) qui restera attachée à ces actions par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par le souscripteur envers European Directories Holdco S.A., d'un montant de un euro quatorze soixante-quatorze (EUR 1.1474).

13.37. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de GSC European CDO V Plc à treize (13) nouvelles actions de Catégories A, treize (13) nouvelles actions de Catégories B, treize (13) nouvelles actions de Catégories C, treize (13) nouvelles actions de Catégories D, treize (13) nouvelles actions de Catégories E, treize (13) nouvelles actions de Catégories F, treize (13) nouvelles actions de Catégories G, treize (13) nouvelles actions de Catégories H, treize (13) nouvelles actions de Catégories I, treize (13) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de cinq virgule cinquante-cinq (EURO CENT 5.55) qui restera attachée à ces actions par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par le souscripteur envers European Directories Holdco S.A., d'un montant de un euro trente-cinq cinquante-cinq (EUR 1.3555).

13.38. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Harbourmaster CLO 10 B.V. à trente-quatre (34) nouvelles actions de Catégories A, trente-quatre (34) nouvelles actions de Catégories B, trente-quatre (34) nouvelles actions de Catégories C, trente-quatre (34) nouvelles actions de Catégories D, trente-quatre (34) nouvelles actions de Catégories E, trente-quatre (34) nouvelles actions de Catégories F, trente-quatre (34) nouvelles actions de Catégories G, trente-quatre (34) nouvelles actions de Catégories H, trente-quatre (34) nouvelles actions de Catégories I, trente-quatre (34) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de quatre virgule vingt-deux (EURO CENT 4.22) qui restera attachée à ces actions par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par le souscripteur envers European Directories Holdco S.A., d'un montant de trois euro quarante-quatre vingt-deux (EUR 3.4422).

13.39. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Harbourmaster CLO 11 B.V. à quarante-deux (42) nouvelles actions de Catégories A, quarante-deux (42) nouvelles actions de Catégories B, quarante-deux (42) nouvelles actions de Catégories C, quarante-deux (42) nouvelles actions de Catégories D, quarante-deux (42) nouvelles actions de Catégories E, quarante-deux (42) nouvelles actions de Catégories F, quarante-deux (42) nouvelles actions de Catégories G, quarante-deux (42) nouvelles actions de Catégories H, quarante-deux (42) nouvelles actions de Catégories I, quarante-deux (42) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01)

chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de zéro virgule soixante et onze (EURO CENT 0.71) qui restera attachée à ces actions par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par le souscripteur envers European Directories Holdco S.A., d'un montant de quatre euro vingt soixante et onze (EUR 4.2071).

13.40. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Harbourmaster CLO 4 B.V. à quatre-vingt-quatorze (94) nouvelles actions de Catégories A, quatre-vingt-quatorze (94) nouvelles actions de Catégories B, quatre-vingt-quatorze (94) nouvelles actions de Catégories C, quatre-vingt-quatorze (94) nouvelles actions de Catégories D, quatre-vingt-quatorze (94) nouvelles actions de Catégories E, quatre-vingt-quatorze (94) nouvelles actions de Catégories F, quatre-vingt-quatorze (94) nouvelles actions de Catégories G, quatre-vingt-quatorze (94) nouvelles actions de Catégories H, quatre-vingt-quatorze (94) nouvelles actions de Catégories I, quatre-vingt-quatorze (94) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de neuf virgule trente-six (EURO CENT 9.36) qui restera attachée à ces actions par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par le souscripteur envers European Directories Holdco S.A., d'un montant de neuf euro quarante-neuf trente-six (EUR 9.4936).

13.41. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Harbourmaster CLO 5 B.V. à quatre-vingt-dix-neuf (99) nouvelles actions de Catégories A, quatre-vingt-dix-neuf (99) nouvelles actions de Catégories B, quatre-vingt-dix-neuf (99) nouvelles actions de Catégories C, quatre-vingt-dix-neuf (99) nouvelles actions de Catégories D, quatre-vingt-dix-neuf (99) nouvelles actions de Catégories E, quatre-vingt-dix-neuf (99) nouvelles actions de Catégories F, quatre-vingt-dix-neuf (99) nouvelles actions de Catégories G, quatre-vingt-dix-neuf (99) nouvelles actions de Catégories H, quatre-vingt-dix-neuf (99) nouvelles actions de Catégories I, quatre-vingt-dix-neuf (99) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de quatre virgule quarante et un (EURO CENT 4.41) qui restera attachée à ces actions par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par le souscripteur envers European Directories Holdco S.A., d'un montant de neuf euro quatre-vingt-quatorze quarante et un (EUR 9.9441).

13.42. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Harbourmaster CLO 8 B.V. à quarante-deux (42) nouvelles actions de Catégories A, quarante-deux (42) nouvelles actions de Catégories B, quarante-deux (42) nouvelles actions de Catégories C, quarante-deux (42) nouvelles actions de Catégories D, quarante-deux (42) nouvelles actions de Catégories E, quarante-deux (42) nouvelles actions de Catégories F, quarante-deux (42) nouvelles actions de Catégories G, quarante-deux (42) nouvelles actions de Catégories H, quarante-deux (42) nouvelles actions de Catégories I, quarante-deux (42) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de six virgule quatre-vingt-douze (EURO CENT 6.92) qui restera attachée à ces actions par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par le souscripteur envers European Directories Holdco S.A., d'un montant de quatre euro vingt-six quatre-vingt-douze (EUR 4.2692).

13.43. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Harbourmaster Loan Corporation à vingt-deux (22) nouvelles actions de Catégories A, vingt-deux (22) nouvelles actions de Catégories B, vingt-deux (22) nouvelles actions de Catégories C, vingt-deux (22) nouvelles actions de Catégories D, vingt-deux (22) nouvelles actions de Catégories E, vingt-deux (22) nouvelles actions de Catégories F, vingt-deux (22) nouvelles actions de Catégories G, vingt-deux (22) nouvelles actions de Catégories H, vingt-deux (22) nouvelles actions de Catégories I, vingt-deux (22) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de neuf virgule quarante-huit (EURO CENT 9.48) qui restera attachée à ces actions par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par le souscripteur envers European Directories Holdco S.A., d'un montant de deux euro vingt-neuf quarante-huit (EUR 2.2948).

13.44. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Harbourmaster Pro-Rata CLO 1 B.V. à trente-sept (37) nouvelles actions de Catégories A, trente-sept (37) nouvelles actions de Catégories B, trente-sept (37) nouvelles actions de Catégories C, trente-sept (37) nouvelles actions de Catégories D, trente-sept (37) nouvelles actions de Catégories E, trente-sept (37) nouvelles actions de Catégories F, trente-sept (37) nouvelles actions de Catégories G, trente-sept (37) nouvelles actions de Catégories H, trente-sept (37) nouvelles actions de Catégories I, trente-sept (37) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de quatre virgule dix-neuf (EURO CENT 4.19) qui restera attachée à ces actions par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par le souscripteur envers European Directories Holdco S.A., d'un montant de trois euro soixante-quatorze dix-neuf (EUR 3.7419).

13.45. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Harbourmaster Pro-Rata CLO 2 B.V. à dix-neuf (19) nouvelles actions de Catégories A, dix-neuf (19) nouvelles actions de Catégories B, dix-neuf (19) nouvelles actions de Catégories C, dix-neuf (19) nouvelles actions de Catégories D, dix-neuf (19) nouvelles actions de Catégories E, dix-neuf (19) nouvelles actions de Catégories F, dix-neuf (19) nouvelles actions de Catégories G, dix-neuf (19) nouvelles actions de Catégories H, dix-neuf (19) nouvelles actions de Catégories I, dix-neuf (19) nouvelles actions de Catégories J

de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de huit virgule quatre-vingt-quatre (EURO CENT 8.84) qui restera attachée à ces actions par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par le souscripteur envers European Directories Holdco S.A., d'un montant de un euro quatre-vingt-dix-huit quatre-vingt-quatre (EUR 1.9884).

13.46. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de HSH Nordbank AG à deux cent quarante-quatre (244) nouvelles actions de Catégories A, deux cent quarante-quatre (244) nouvelles actions de Catégories B, deux cent quarante-quatre (244) nouvelles actions de Catégories C, deux cent quarante-quatre (244) nouvelles actions de Catégories D, deux cent quarante-quatre (244) nouvelles actions de Catégories E, deux cent quarante-quatre (244) nouvelles actions de Catégories F, deux cent quarante-quatre (244) nouvelles actions de Catégories G, deux cent quarante-quatre (244) nouvelles actions de Catégories H, deux cent quarante-quatre (244) nouvelles actions de Catégories I, deux cent quarante-quatre (244) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de deux virgule cinquante-huit (EURO CENT 2.58) qui restera attachée à ces actions par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par le souscripteur envers European Directories Holdco S.A., d'un montant de vingt-quatre euro quatre-vingt-deux cinquante-huit (EUR 24.4258).

13.47. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Hyde Park CDO B.V. à quatre-vingt-cinq (85) nouvelles actions de Catégories A, quatre-vingt-cinq (85) nouvelles actions de Catégories B, quatre-vingt-cinq (85) nouvelles actions de Catégories C, quatre-vingt-cinq (85) nouvelles actions de Catégories D, quatre-vingt-cinq (85) nouvelles actions de Catégories E, quatre-vingt-cinq (85) nouvelles actions de Catégories F, quatre-vingt-cinq (85) nouvelles actions de Catégories G, quatre-vingt-cinq (85) nouvelles actions de Catégories H, quatre-vingt-cinq (85) nouvelles actions de Catégories I, quatre-vingt-cinq (85) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de huit virgule huit (EURO CENT 8.8) qui restera attachée à ces actions par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par le souscripteur envers European Directories Holdco S.A., d'un montant de huit euro cinq cent quatre-vingt-huit (EUR 8.588).

13.48. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de ING Bank N.V. à cent quatre-vingt-onze (191) nouvelles actions de Catégories A, cent quatre-vingt-onze (191) nouvelles actions de Catégories B, cent quatre-vingt-onze (191) nouvelles actions de Catégories C, cent quatre-vingt-onze (191) nouvelles actions de Catégories D, cent quatre-vingt-onze (191) nouvelles actions de Catégories E, cent quatre-vingt-onze (191) nouvelles actions de Catégories F, cent quatre-vingt-onze (191) nouvelles actions de Catégories G, cent quatre-vingt-onze (191) nouvelles actions de Catégories H, cent quatre-vingt-onze (191) nouvelles actions de Catégories I, cent quatre-vingt-onze (191) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de neuf virgule quarante-six (EURO CENT 9.46) qui restera attachée à ces actions par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par le souscripteur envers European Directories Holdco S.A., d'un montant de dix-neuf euro dix-neuf quarante-six (EUR 19.1946).

13.49. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Intercontinental CDO S.A. à dix-huit (18) nouvelles actions de Catégories A, dix-huit (18) nouvelles actions de Catégories B, dix-huit (18) nouvelles actions de Catégories C, dix-huit (18) nouvelles actions de Catégories D, dix-huit (18) nouvelles actions de Catégories E, dix-huit (18) nouvelles actions de Catégories F, dix-huit (18) nouvelles actions de Catégories G, dix-huit (18) nouvelles actions de Catégories H, dix-huit (18) nouvelles actions de Catégories I, dix-huit (18) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de six virgule quatre-vingt-six (EURO CENT 6.86) qui restera attachée à ces actions par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par le souscripteur envers European Directories Holdco S.A., d'un montant de un euro quatre-vingt-six quatre-vingt-six (EUR 1.8686).

13.50. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Jefferies International Limited à dix-neuf (19) nouvelles actions de Catégories A, dix-neuf (19) nouvelles actions de Catégories B, dix-neuf (19) nouvelles actions de Catégories C, dix-neuf (19) nouvelles actions de Catégories D, dix-neuf (19) nouvelles actions de Catégories E, dix-neuf (19) nouvelles actions de Catégories F, dix-neuf (19) nouvelles actions de Catégories G, dix-neuf (19) nouvelles actions de Catégories H, dix-neuf (19) nouvelles actions de Catégories I, dix-neuf (19) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de un virgule vingt-trois (EURO CENT 1.23) qui restera attachée à ces actions par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par le souscripteur envers European Directories Holdco S.A., d'un montant de un euro quatre-vingt-onze vingt-trois (EUR 1.9123).

13.51. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de J.P. Morgan Europe Limited à vingt-sept (27) nouvelles actions de Catégories A, vingt-sept (27) nouvelles actions de Catégories B, vingt-sept (27) nouvelles actions de Catégories C, vingt-sept (27) nouvelles actions de Catégories D, vingt-sept (27) nouvelles actions de Catégories E, vingt-sept (27) nouvelles actions de Catégories F, vingt-sept (27) nouvelles actions de Catégories G, vingt-sept (27) nouvelles actions de Catégories H, vingt-sept (27) nouvelles actions de Catégories I, vingt-sept (27) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts

sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de huit virgule vingt-neuf (EURO CENT 8.29) qui restera attachée à ces actions par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par le souscripteur envers European Directories Holdco S.A., d'un montant de deux euro soixante-dix-huit vingt-neuf (EUR 2.7829).

13.52. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Jubilee CDO I-R B.V. à cent trente et un (131) nouvelles actions de Catégories A, cent trente et un (131) nouvelles actions de Catégories B, cent trente et un (131) nouvelles actions de Catégories C, cent trente et un (131) nouvelles actions de Catégories D, cent trente et un (131) nouvelles actions de Catégories E, cent trente et un (131) nouvelles actions de Catégories F, cent trente et un (131) nouvelles actions de Catégories G, cent trente et un (131) nouvelles actions de Catégories H, cent trente et un (131) nouvelles actions de Catégories I, cent trente et un (131) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de six virgule soixante-dix-sept (EURO CENT 6.77) qui restera attachée à ces actions par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par le souscripteur envers European Directories Holdco S.A., d'un montant de treize euro seize soixante-dix-sept (EUR 13.1677).

13.53. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Jubilee CDO II B.V. à trente-huit (38) nouvelles actions de Catégories A, trente-huit (38) nouvelles actions de Catégories B, trente-huit (38) nouvelles actions de Catégories C, trente-huit (38) nouvelles actions de Catégories D, trente-huit (38) nouvelles actions de Catégories E, trente-huit (38) nouvelles actions de Catégories F, trente-huit (38) nouvelles actions de Catégories G, trente-huit (38) nouvelles actions de Catégories H, trente-huit (38) nouvelles actions de Catégories I, trente-huit (38) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de deux virgule quarante-six (EURO CENT 2.46) qui restera attachée à ces actions par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par le souscripteur envers European Directories Holdco S.A., d'un montant de trois euro quatre-vingt-deux quarante-six (EUR 3.8246).

13.54. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Jubilee CDO III B.V. à cinquante (50) nouvelles actions de Catégories A, cinquante (50) nouvelles actions de Catégories B, cinquante (50) nouvelles actions de Catégories C, cinquante (50) nouvelles actions de Catégories D, cinquante (50) nouvelles actions de Catégories E, cinquante (50) nouvelles actions de Catégories F, cinquante (50) nouvelles actions de Catégories G, cinquante (50) nouvelles actions de Catégories H, cinquante (50) nouvelles actions de Catégories I, cinquante (50) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de neuf virgule quarante-quatre (EURO CENT 9.44) qui restera attachée à ces actions par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par le souscripteur envers European Directories Holdco S.A., d'un montant de cinq euro zéro neuf quarante-quatre (EUR 5.0944).

13.55. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Jubilee CDO V B.V. à dix-neuf (19) nouvelles actions de Catégories A, dix-neuf (19) nouvelles actions de Catégories B, dix-neuf (19) nouvelles actions de Catégories C, dix-neuf (19) nouvelles actions de Catégories D, dix-neuf (19) nouvelles actions de Catégories E, dix-neuf (19) nouvelles actions de Catégories F, dix-neuf (19) nouvelles actions de Catégories G, dix-neuf (19) nouvelles actions de Catégories H, dix-neuf (19) nouvelles actions de Catégories I, dix-neuf (19) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de un virgule vingt-trois (EURO CENT 1.23) qui restera attachée à ces actions par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par le souscripteur envers European Directories Holdco S.A., d'un montant de un euro quatre-vingt-onze vingt-trois (EUR 1.9123).

13.56. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Jubilee CDO VII B.V. à cinquante (50) nouvelles actions de Catégories A, cinquante (50) nouvelles actions de Catégories B, cinquante (50) nouvelles actions de Catégories C, cinquante (50) nouvelles actions de Catégories D, cinquante (50) nouvelles actions de Catégories E, cinquante (50) nouvelles actions de Catégories F, cinquante (50) nouvelles actions de Catégories G, cinquante (50) nouvelles actions de Catégories H, cinquante (50) nouvelles actions de Catégories I, cinquante (50) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de neuf virgule quarante-quatre (EURO CENT 9.44) qui restera attachée à ces actions par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par le souscripteur envers European Directories Holdco S.A., d'un montant de cinq euro zéro neuf quarante-quatre (EUR 5.0944).

13.57. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de KBC Bank N.V. à cent quarante-trois (143) nouvelles actions de Catégories A, cent quarante-trois (143) nouvelles actions de Catégories B, cent quarante-trois (143) nouvelles actions de Catégories C, cent quarante-trois (143) nouvelles actions de Catégories D, cent quarante-trois (143) nouvelles actions de Catégories E, cent quarante-trois (143) nouvelles actions de Catégories F, cent quarante-trois (143) nouvelles actions de Catégories G, cent quarante-trois (143) nouvelles actions de Catégories H, cent quarante-trois (143) nouvelles actions de Catégories I, cent quarante-trois (143) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de trois virgule zéro six (EURO CENT 3.06) qui restera attachée à ces actions par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par le souscripteur envers European Directories Holdco S.A., d'un montant de quatorze euro zéro six (EUR 14.3306).

13.58. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Leafy S.à r.l. à deux mille neuf cent trois (2903) nouvelles actions de Catégories A, deux mille neuf cent trois (2903) nouvelles actions de Catégories B, deux mille neuf cent trois (2903) nouvelles actions de Catégories C, deux mille neuf cent trois (2903) nouvelles actions de Catégories D, deux mille neuf cent trois (2903) nouvelles actions de Catégories E, deux mille neuf cent trois (2903) nouvelles actions de Catégories F, deux mille neuf cent trois (2903) nouvelles actions de Catégories G, deux mille neuf cent trois (2903) nouvelles actions de Catégories H, deux mille neuf cent trois (2903) nouvelles actions de Catégories I, deux mille neuf cent trois (2903) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de neuf virgule soixante-huit (EURO CENT 9.68) qui restera attachée à ces actions par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par le souscripteur envers European Directories Holdco S.A., d'un montant de deux cent quatre-vingt-dix euro trente-neuf soixante-huit (EUR 290.3968).

13.59. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Leveraged Finance Europe Capital IV B.V. à dix-sept (17) nouvelles actions de Catégories A, dix-sept (17) nouvelles actions de Catégories B, dix-sept (17) nouvelles actions de Catégories C, dix-sept (17) nouvelles actions de Catégories D, dix-sept (17) nouvelles actions de Catégories E, dix-sept (17) nouvelles actions de Catégories F, dix-sept (17) nouvelles actions de Catégories G, dix-sept (17) nouvelles actions de Catégories H, dix-sept (17) nouvelles actions de Catégories I, dix-sept (17) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de six virgule trente-deux (EURO CENT 6.32) qui restera attachée à ces actions par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par le souscripteur envers European Directories Holdco S.A., d'un montant de un euro soixante-seize trente-deux (EUR 1.7632).

13.60. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Leveraged Finance Europe Capital III B.V. à vingt-neuf (29) nouvelles actions de Catégories A, vingt-neuf (29) nouvelles actions de Catégories B, vingt-neuf (29) nouvelles actions de Catégories C, vingt-neuf (29) nouvelles actions de Catégories D, vingt-neuf (29) nouvelles actions de Catégories E, vingt-neuf (29) nouvelles actions de Catégories F, vingt-neuf (29) nouvelles actions de Catégories G, vingt-neuf (29) nouvelles actions de Catégories H, vingt-neuf (29) nouvelles actions de Catégories I, vingt-neuf (29) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de huit virgule quatre-vingt-trois (EURO CENT 8.83) qui restera attachée à ces actions par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par le souscripteur envers European Directories Holdco S.A., d'un montant de deux euro quatre-vingt-dix-huit quatre-vingt-trois (EUR 2.9883).

13.61. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Magi Funding I Plc à trente-huit (38) nouvelles actions de Catégories A, trente-huit (38) nouvelles actions de Catégories B, trente-huit (38) nouvelles actions de Catégories C, trente-huit (38) nouvelles actions de Catégories D, trente-huit (38) nouvelles actions de Catégories E, trente-huit (38) nouvelles actions de Catégories F, trente-huit (38) nouvelles actions de Catégories G, trente-huit (38) nouvelles actions de Catégories H, trente-huit (38) nouvelles actions de Catégories I, trente-huit (38) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de trois virgule zéro quatre (EURO CENT 3.04) qui restera attachée à ces actions par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par le souscripteur envers European Directories Holdco S.A., d'un montant de trois euro quatre-vingt-trois zéro quatre (EUR 3.8304).

13.62. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Massachusetts Mutual Life Insurance Company à quarante-trois (43) nouvelles actions de Catégories A, quarante-trois (43) nouvelles actions de Catégories B, quarante-trois (43) nouvelles actions de Catégories C, quarante-trois (43) nouvelles actions de Catégories D, quarante-trois (43) nouvelles actions de Catégories E, quarante-trois (43) nouvelles actions de Catégories F, quarante-trois (43) nouvelles actions de Catégories G, quarante-trois (43) nouvelles actions de Catégories H, quarante-trois (43) nouvelles actions de Catégories I, quarante-trois (43) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de zéro virgule quarante-huit (EURO CENT 0.48) qui restera attachée à ces actions par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par le souscripteur envers European Directories Holdco S.A., d'un montant de quatre euro trente quarante-huit (EUR 4.3048).

13.63. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Merrill Lynch International Bank Limited à mille deux cent quarante-quatre (1244) nouvelles actions de Catégories A, mille deux cent quarante-quatre (1244) nouvelles actions de Catégories B, mille deux cent quarante-quatre (1244) nouvelles actions de Catégories C, mille deux cent quarante-quatre (1244) nouvelles actions de Catégories D, mille deux cent quarante-quatre (1244) nouvelles actions de Catégories E, mille deux cent quarante-quatre (1244) nouvelles actions de Catégories F, mille deux cent quarante-quatre (1244) nouvelles actions de Catégories G, mille deux cent quarante-quatre (1244) nouvelles actions de Catégories H, mille deux cent quarante-quatre (1244) nouvelles actions de Catégories I, mille deux cent quarante-quatre (1244) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de neuf virgule deux (EURO CENT 9.2) qui restera attachée à ces actions par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible

détenue par le souscripteur envers European Directories Holdco S.A., d'un montant de cent vingt-quatre euro quatre cent quatre-vingt-douze (EUR 124.492).

13.64. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Monarch Master Funding 2 (Luxembourg) S.à r.l. à seize (16) nouvelles actions de Catégories A, seize (16) nouvelles actions de Catégories B, seize (16) nouvelles actions de Catégories C, seize (16) nouvelles actions de Catégories D, seize (16) nouvelles actions de Catégories E, seize (16) nouvelles actions de Catégories F, seize (16) nouvelles actions de Catégories G, seize (16) nouvelles actions de Catégories H, seize (16) nouvelles actions de Catégories I, seize (16) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de sept virgule un (EURO CENT 7.1) qui restera attachée à ces actions par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par le souscripteur envers European Directories Holdco S.A., d'un montant de un euro six cent soixante et onze (EUR 1.671).

13.65. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Moselle CLO S.A. à dix-sept (17) nouvelles actions de Catégories A, dix-sept (17) nouvelles actions de Catégories B, dix-sept (17) nouvelles actions de Catégories C, dix-sept (17) nouvelles actions de Catégories D, dix-sept (17) nouvelles actions de Catégories E, dix-sept (17) nouvelles actions de Catégories F, dix-sept (17) nouvelles actions de Catégories G, dix-sept (17) nouvelles actions de Catégories H, dix-sept (17) nouvelles actions de Catégories I, dix-sept (17) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de cinq virgule dix-sept (EURO CENT 5.17) qui restera attachée à ces actions par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par le souscripteur envers European Directories Holdco S.A., d'un montant de un euro soixante-quinze dix-sept (EUR 1.7517).

13.66. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Natixis S.A. à cinquante-sept (57) nouvelles actions de Catégories A, cinquante-sept (57) nouvelles actions de Catégories B, cinquante-sept (57) nouvelles actions de Catégories C, cinquante-sept (57) nouvelles actions de Catégories D, cinquante-sept (57) nouvelles actions de Catégories E, cinquante-sept (57) nouvelles actions de Catégories F, cinquante-sept (57) nouvelles actions de Catégories G, cinquante-sept (57) nouvelles actions de Catégories H, cinquante-sept (57) nouvelles actions de Catégories I, cinquante-sept (57) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de trois virgule sept (EURO CENT 3.7) qui restera attachée à ces actions par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par le souscripteur envers European Directories Holdco S.A., d'un montant de cinq euro sept cent trente-sept (EUR 5.737).

13.67. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Natixis à cent quatre-vingt-treize (193) nouvelles actions de Catégories A, cent quatre-vingt-treize (193) nouvelles actions de Catégories B, cent quatre-vingt-treize (193) nouvelles actions de Catégories C, cent quatre-vingt-treize (193) nouvelles actions de Catégories D, cent quatre-vingt-treize (193) nouvelles actions de Catégories E, cent quatre-vingt-treize (193) nouvelles actions de Catégories F, cent quatre-vingt-treize (193) nouvelles actions de Catégories G, cent quatre-vingt-treize (193) nouvelles actions de Catégories H, cent quatre-vingt-treize (193) nouvelles actions de Catégories I, cent quatre-vingt-treize (193) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de neuf virgule zéro six (EURO CENT 9.06) qui restera attachée à ces actions par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par le souscripteur envers European Directories Holdco S.A., d'un montant de dix-neuf euro trente-neuf zéro six (EUR 19.3906).

13.68. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Neptuno CLO I B.V. à vingt-deux (22) nouvelles actions de Catégories A, vingt-deux (22) nouvelles actions de Catégories B, vingt-deux (22) nouvelles actions de Catégories C, vingt-deux (22) nouvelles actions de Catégories D, vingt-deux (22) nouvelles actions de Catégories E, vingt-deux (22) nouvelles actions de Catégories F, vingt-deux (22) nouvelles actions de Catégories G, vingt-deux (22) nouvelles actions de Catégories H, vingt-deux (22) nouvelles actions de Catégories I, vingt-deux (22) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de neuf virgule quarante-huit (EURO CENT 9.48) qui restera attachée à ces actions par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par le souscripteur envers European Directories Holdco S.A., d'un montant de deux euro vingt-neuf quarante-huit (EUR 2.2948).

13.69. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Neptuno CLO II B.V. à vingt-deux (22) nouvelles actions de Catégories A, vingt-deux (22) nouvelles actions de Catégories B, vingt-deux (22) nouvelles actions de Catégories C, vingt-deux (22) nouvelles actions de Catégories D, vingt-deux (22) nouvelles actions de Catégories E, vingt-deux (22) nouvelles actions de Catégories F, vingt-deux (22) nouvelles actions de Catégories G, vingt-deux (22) nouvelles actions de Catégories H, vingt-deux (22) nouvelles actions de Catégories I, vingt-deux (22) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de neuf virgule quarante-huit (EURO CENT 9.48) qui restera attachée à ces actions par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par le souscripteur envers European Directories Holdco S.A., d'un montant de deux euro vingt-neuf quarante-huit (EUR 2.2948).

13.70. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Neptuno CLO III B.V. à trente (30) nouvelles actions de Catégories A, trente (30) nouvelles actions de Catégories B, trente (30) nouvelles actions de Catégories C,

trente (30) nouvelles actions de Catégories D, trente (30) nouvelles actions de Catégories E, trente (30) nouvelles actions de Catégories F, trente (30) nouvelles actions de Catégories G, trente (30) nouvelles actions de Catégories H, trente (30) nouvelles actions de Catégories I, trente (30) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de cinq virgule quatre-vingt-dix-sept (EURO CENT 5.97) qui restera attachée à ces actions par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par le souscripteur envers European Directories Holdco S.A., d'un montant de trois euro zéro cinq quatre-vingt-dix-sept (EUR 3.0597).

13.71. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Nykredit Bank A/S à quatre-vingt-onze (91) nouvelles actions de Catégories A, quatre-vingt-onze (91) nouvelles actions de Catégories B, quatre-vingt-onze (91) nouvelles actions de Catégories C, quatre-vingt-onze (91) nouvelles actions de Catégories D, quatre-vingt-onze (91) nouvelles actions de Catégories E, quatre-vingt-onze (91) nouvelles actions de Catégories F, quatre-vingt-onze (91) nouvelles actions de Catégories G, quatre-vingt-onze (91) nouvelles actions de Catégories H, quatre-vingt-onze (91) nouvelles actions de Catégories I, quatre-vingt-onze (91) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de six virgule soixante-dix-huit (EURO CENT 6.78) qui restera attachée à ces actions par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par le souscripteur envers European Directories Holdco S.A., d'un montant de neuf euro seize soixante-dix-huit (EUR 9.1678).

13.72. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Partholon CDO I PLC à soixante-dix (70) nouvelles actions de Catégories A, soixante-dix (70) nouvelles actions de Catégories B, soixante-dix (70) nouvelles actions de Catégories C, soixante-dix (70) nouvelles actions de Catégories D, soixante-dix (70) nouvelles actions de Catégories E, soixante-dix (70) nouvelles actions de Catégories F, soixante-dix (70) nouvelles actions de Catégories G, soixante-dix (70) nouvelles actions de Catégories H, soixante-dix (70) nouvelles actions de Catégories I, soixante-dix (70) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de six virgule cinquante-cinq (EURO CENT 6.55) qui restera attachée à ces actions par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par le souscripteur envers European Directories Holdco S.A., d'un montant de sept euro zéro six cinquante-cinq (EUR 7.0655).

13.73. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Petrusse European CLO S.A. à vingt et un (21) nouvelles actions de Catégories A, vingt et un (21) nouvelles actions de Catégories B, vingt et un (21) nouvelles actions de Catégories C, vingt et un (21) nouvelles actions de Catégories D, vingt et un (21) nouvelles actions de Catégories E, vingt et un (21) nouvelles actions de Catégories F, vingt et un (21) nouvelles actions de Catégories G, vingt et un (21) nouvelles actions de Catégories H, vingt et un (21) nouvelles actions de Catégories I, vingt et un (21) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de zéro virgule trente-cinq (EURO CENT 0.35) qui restera attachée à ces actions par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par le souscripteur envers European Directories Holdco S.A., d'un montant de deux euro dix trente-cinq (EUR 2.1035).

13.74. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de The Royal Bank of Scotland plc à six cent soixante-treize (673) nouvelles actions de Catégories A, six cent soixante-treize (673) nouvelles actions de Catégories B, six cent soixante-treize (673) nouvelles actions de Catégories C, six cent soixante-treize (673) nouvelles actions de Catégories D, six cent soixante-treize (673) nouvelles actions de Catégories E, six cent soixante-treize (673) nouvelles actions de Catégories F, six cent soixante-treize (673) nouvelles actions de Catégories G, six cent soixante-treize (673) nouvelles actions de Catégories H, six cent soixante-treize (673) nouvelles actions de Catégories I, six cent soixante-treize (673) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de huit virgule zéro neuf (EURO CENT 8.09) qui restera attachée à ces actions par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par le souscripteur envers European Directories Holdco S.A., d'un montant de soixante-sept euro zéro neuf (EUR 67.3809).

13.75. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Skellig Rock B.V. à trente (30) nouvelles actions de Catégories A, trente (30) nouvelles actions de Catégories B, trente (30) nouvelles actions de Catégories C, trente (30) nouvelles actions de Catégories D, trente (30) nouvelles actions de Catégories E, trente (30) nouvelles actions de Catégories F, trente (30) nouvelles actions de Catégories G, trente (30) nouvelles actions de Catégories H, trente (30) nouvelles actions de Catégories I, trente (30) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de cinq virgule deux (EURO CENT 5.2) qui restera attachée à ces actions par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par le souscripteur envers European Directories Holdco S.A., d'un montant de trois euro zéro cinquante-deux (EUR 3.052).

13.76. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Sorbus Funding I B.V. à cent treize (113) nouvelles actions de Catégories A, cent treize (113) nouvelles actions de Catégories B, cent treize (113) nouvelles actions de Catégories C, cent treize (113) nouvelles actions de Catégories D, cent treize (113) nouvelles actions de Catégories E, cent treize (113) nouvelles actions de Catégories F, cent treize (113) nouvelles actions de Catégories G, cent treize (113) nouvelles actions de Catégories H, cent treize (113) nouvelles actions de Catégories I, cent treize (113) nouvelles actions

de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de quatre virgule quatre-vingt-seize (EURO CENT 4.96) qui restera attachée à ces actions par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par le souscripteur envers European Directories Holdco S.A., d'un montant de onze euro trente-quatre quatre-vingt-seize (EUR 11.3496).

13.77. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de St James's Park CDO B.V. à quinze (15) nouvelles actions de Catégories A, quinze (15) nouvelles actions de Catégories B, quinze (15) nouvelles actions de Catégories C, quinze (15) nouvelles actions de Catégories D, quinze (15) nouvelles actions de Catégories E, quinze (15) nouvelles actions de Catégories F, quinze (15) nouvelles actions de Catégories G, quinze (15) nouvelles actions de Catégories H, quinze (15) nouvelles actions de Catégories I, quinze (15) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de deux virgule quatre-vingt-dix-neuf (EURO CENT 2.99) qui restera attachée à ces actions par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par le souscripteur envers European Directories Holdco S.A., d'un montant de un euro cinquante-deux quatre-vingt-dix-neuf (EUR 1.5299).

13.78. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Tara Hill B.V. à neuf (9) nouvelles actions de Catégories A, neuf (9) nouvelles actions de Catégories B, neuf (9) nouvelles actions de Catégories C, neuf (9) nouvelles actions de Catégories D, neuf (9) nouvelles actions de Catégories E, neuf (9) nouvelles actions de Catégories F, neuf (9) nouvelles actions de Catégories G, neuf (9) nouvelles actions de Catégories H, neuf (9) nouvelles actions de Catégories I, neuf (9) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de cinq virgule quarante-sept (EURO CENT 5.47) qui restera attachée à ces actions par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par le souscripteur envers European Directories Holdco S.A., d'un montant de zéro euro quatre-vingt-quinze quarante-sept (EUR 0.9547).

13.79. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de The Governor and Company of the Bank of Ireland à cent quatre-vingt-dix-neuf (199) nouvelles actions de Catégories A, cent quatre-vingt-dix-neuf (199) nouvelles actions de Catégories B, cent quatre-vingt-dix-neuf (199) nouvelles actions de Catégories C, cent quatre-vingt-dix-neuf (199) nouvelles actions de Catégories D, cent quatre-vingt-dix-neuf (199) nouvelles actions de Catégories E, cent quatre-vingt-dix-neuf (199) nouvelles actions de Catégories F, cent quatre-vingt-dix-neuf (199) nouvelles actions de Catégories G, cent quatre-vingt-dix-neuf (199) nouvelles actions de Catégories H, cent quatre-vingt-dix-neuf (199) nouvelles actions de Catégories I, cent quatre-vingt-dix-neuf (199) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de deux virgule quatre-vingt-deux (EURO CENT 2.82) qui restera attachée à ces actions par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par le souscripteur envers European Directories Holdco S.A., d'un montant de dix-neuf euro quatre-vingt-douze quatre-vingt-deux (EUR 19.9282).

13.80. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Theseus European CLO S.A à vingt-huit (28) nouvelles actions de Catégories A, vingt-huit (28) nouvelles actions de Catégories B, vingt-huit (28) nouvelles actions de Catégories C, vingt-huit (28) nouvelles actions de Catégories D, vingt-huit (28) nouvelles actions de Catégories E, vingt-huit (28) nouvelles actions de Catégories F, vingt-huit (28) nouvelles actions de Catégories G, vingt-huit (28) nouvelles actions de Catégories H, vingt-huit (28) nouvelles actions de Catégories I, vingt-huit (28) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de deux virgule soixante-douze (EURO CENT 2.72) qui restera attachée à ces actions par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par le souscripteur envers European Directories Holdco S.A., d'un montant de deux euro quatre-vingt-deux soixante-douze (EUR 2.8272).

13.81. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de UBS Limited à trois cent vingt-neuf (329) nouvelles actions de Catégories A, trois cent vingt-neuf (329) nouvelles actions de Catégories B, trois cent vingt-neuf (329) nouvelles actions de Catégories C, trois cent vingt-neuf (329) nouvelles actions de Catégories D, trois cent vingt-neuf (329) nouvelles actions de Catégories E, trois cent vingt-neuf (329) nouvelles actions de Catégories F, trois cent vingt-neuf (329) nouvelles actions de Catégories G, trois cent vingt-neuf (329) nouvelles actions de Catégories H, trois cent vingt-neuf (329) nouvelles actions de Catégories I, trois cent vingt-neuf (329) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de six virgule soixante-deux (EURO CENT 6.62) qui restera attachée à ces actions par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par le souscripteur envers European Directories Holdco S.A., d'un montant de trente-deux euro quatre-vingt-seize soixante-deux (EUR 32.9662).

13.82. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Vallauris II CLO plc à cinquante (50) nouvelles actions de Catégories A, cinquante (50) nouvelles actions de Catégories B, cinquante (50) nouvelles actions de Catégories C, cinquante (50) nouvelles actions de Catégories D, cinquante (50) nouvelles actions de Catégories E, cinquante (50) nouvelles actions de Catégories F, cinquante (50) nouvelles actions de Catégories G, cinquante (50) nouvelles actions de Catégories H, cinquante (50) nouvelles actions de Catégories I, cinquante (50) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales

ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de trois virgule quinze (EURO CENT 3.15) qui restera attachée à ces actions par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par le souscripteur envers European Directories Holdco S.A., d'un montant de cinq euro zéro trois quinze (EUR 5.0315).

13.83. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Versailles CLO ME I PLC à trente (30) nouvelles actions de Catégories A, trente (30) nouvelles actions de Catégories B, trente (30) nouvelles actions de Catégories C, trente (30) nouvelles actions de Catégories D, trente (30) nouvelles actions de Catégories E, trente (30) nouvelles actions de Catégories F, trente (30) nouvelles actions de Catégories G, trente (30) nouvelles actions de Catégories H, trente (30) nouvelles actions de Catégories I, trente (30) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de huit virgule vingt-huit (EURO CENT 8.28) qui restera attachée à ces actions par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par le souscripteur envers European Directories Holdco S.A., d'un montant de trois euro zéro huit vingt-huit (EUR 3.0828).

13.84. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Wood Street CLO I B.V. à trente-quatre (34) nouvelles actions de Catégories A, trente-quatre (34) nouvelles actions de Catégories B, trente-quatre (34) nouvelles actions de Catégories C, trente-quatre (34) nouvelles actions de Catégories D, trente-quatre (34) nouvelles actions de Catégories E, trente-quatre (34) nouvelles actions de Catégories F, trente-quatre (34) nouvelles actions de Catégories G, trente-quatre (34) nouvelles actions de Catégories H, trente-quatre (34) nouvelles actions de Catégories I, trente-quatre (34) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de quatre virgule vingt-deux (EURO CENT 4.22) qui restera attachée à ces actions par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par le souscripteur envers European Directories Holdco S.A., d'un montant de trois euro quarante-quatre vingt-deux (EUR 3.4422).

13.85. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Wood Street CLO II B.V. à vingt-deux (22) nouvelles actions de Catégories A, vingt-deux (22) nouvelles actions de Catégories B, vingt-deux (22) nouvelles actions de Catégories C, vingt-deux (22) nouvelles actions de Catégories D, vingt-deux (22) nouvelles actions de Catégories E, vingt-deux (22) nouvelles actions de Catégories F, vingt-deux (22) nouvelles actions de Catégories G, vingt-deux (22) nouvelles actions de Catégories H, vingt-deux (22) nouvelles actions de Catégories I, vingt-deux (22) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de neuf virgule quatre-vingt-quatorze (EURO CENT 9.94) qui restera attachée à ces actions par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par le souscripteur envers European Directories Holdco S.A., d'un montant de deux euro vingt-neuf quatre-vingt-quatorze (EUR 2.2994).

13.86. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Wood Street CLO III B.V. à soixante-seize (76) nouvelles actions de Catégories A, soixante-seize (76) nouvelles actions de Catégories B, soixante-seize (76) nouvelles actions de Catégories C, soixante-seize (76) nouvelles actions de Catégories D, soixante-seize (76) nouvelles actions de Catégories E, soixante-seize (76) nouvelles actions de Catégories F, soixante-seize (76) nouvelles actions de Catégories G, soixante-seize (76) nouvelles actions de Catégories H, soixante-seize (76) nouvelles actions de Catégories I, soixante-seize (76) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de quatre virgule quatre-vingt-treize (EURO CENT 4.93) qui restera attachée à ces actions par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par le souscripteur envers European Directories Holdco S.A., d'un montant de sept euro soixante-quatre quatre-vingt-treize (EUR 7.6493).

13.87. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Wood Street CLO IV B.V. à soixante-quatre (64) nouvelles actions de Catégories A, soixante-quatre (64) nouvelles actions de Catégories B, soixante-quatre (64) nouvelles actions de Catégories C, soixante-quatre (64) nouvelles actions de Catégories D, soixante-quatre (64) nouvelles actions de Catégories E, soixante-quatre (64) nouvelles actions de Catégories F, soixante-quatre (64) nouvelles actions de Catégories G, soixante-quatre (64) nouvelles actions de Catégories H, soixante-quatre (64) nouvelles actions de Catégories I, soixante-quatre (64) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de zéro virgule cinquante-neuf (EURO CENT 0.59) qui restera attachée à ces actions par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par le souscripteur envers European Directories Holdco S.A., d'un montant de six euro quarante cinquante-neuf (EUR 6.4059).

Chaque Actionnaire et chaque Souscripteur, représenté par son mandataire dûment autorisé, déclare être l'unique bénéficiaire et créancier quant à l'Apport en nature, qu'il n'existe aucune restriction quant à son libre transfert et qu'il s'agit d'une créance certaine, liquide. La preuve quant aux droits de chaque Actionnaire et de chaque Souscripteur relatifs à l'Apport en nature a été donnée au notaire soussigné.

Preuve de l'existence et du montant de l'Apport a été donnée au notaire et aux Actionnaires, représentés par leur mandataire dûment autorisé, déclare que le montant total de la créance a été certifié à mille euros (EUR 1.000) dans un rapport remis par le réviseur d'entreprise agréé, Grant Thornton Lux Audit S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 83, Pafbruch, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 43298, con-

formément à l'article 26-1 de la loi coordonnée du 10 Août 1915 sur les Sociétés commerciales. Une copie de la déclaration et du report, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire sera annexée au présent acte afin de procéder aux formalités d'enregistrement.

Le comparant reconnaît que les nouvelles actions ont été libérées par un apport en nature et que la Société détient la créance susmentionnée d'un montant de mille euro (EUR 1.000), la preuve en ayant été donnée au notaire qui a expressément enregistré cette déclaration.

Ensuite les Actionnaires ont accepté la souscription et le paiement des actions nouvellement émises ainsi que leur attribution aux Souscripteurs conformément aux souscriptions décrites ci-dessus.

Quatorzième résolution

L'Assemblée Générale a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf mille huit cent soixante-huit euros et soixante-dix centimes (EUR 9.868,7), afin d'augmenter son montant actuel de trente-trois mille neuf cent quatre-vingt-quinze euro et cinquante centimes (EUR 33.995,5) à un montant de quarante-trois mille huit cent soixante-quatre euros et vingt centimes (EUR 43.864,2) divisé en quatre cent trente-huit mille six cent quarante-deux (438.642) actions de Catégorie A, quatre cent trente-huit mille six cent quarante-deux (438.642) actions de Catégorie B, quatre cent trente-huit mille six cent quarante-deux (438.642) actions de Catégorie C, quatre cent trente-huit mille six cent quarante-deux (438.642) actions de Catégorie D, quatre cent trente-huit mille six cent quarante-deux (438.642) actions de Catégorie E, quatre cent trente-huit mille six cent quarante-deux (438.642) actions de Catégorie F, quatre cent trente-huit mille six cent quarante-deux (438.642) actions de Catégorie G, quatre cent trente-huit mille six cent quarante-deux (438.642) actions de Catégorie H, quatre cent trente-huit mille six cent quarante-deux (438.642) actions de Catégorie I, quatre cent trente-huit mille six cent quarante-deux (438.642) actions de Catégorie J avec une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) chacune et conférant les droits et privilèges tels que décrits dans les statuts de la Société.

Quinzième résolution

L'Assemblée Générale a décidé d'émettre quatre-vingt-dix-huit mille six cent quatre-vingt-sept (98.687) actions de Catégorie A, quatre-vingt-dix-huit mille six cent quatre-vingt-sept (98.687) actions de Catégorie B, quatre-vingt-dix-huit mille six cent quatre-vingt-sept (98.687) actions de Catégorie C, quatre-vingt-dix-huit mille six cent quatre-vingt-sept (98.687) actions de Catégorie D, quatre-vingt-dix-huit mille six cent quatre-vingt-sept (98.687) actions de Catégorie E, quatre-vingt-dix-huit mille six cent quatre-vingt-sept (98.687) actions de Catégorie F, quatre-vingt-dix-huit mille six cent quatre-vingt-sept (98.687) actions de Catégorie G, quatre-vingt-dix-huit mille six cent quatre-vingt-sept (98.687) actions de Catégorie H, quatre-vingt-dix-huit mille six cent quatre-vingt-sept (98.687) actions de Catégorie I, quatre-vingt-dix-huit mille six cent quatre-vingt-sept (98.687) actions de Catégorie J, et accepter les souscriptions suivantes.

Ensuite a comparu Monsieur Maxime Bertomeu-Savalle, susmentionné, agissant ès qualité de mandataire dûment autorisé par les Actionnaires et les Souscripteurs, susmentionné, en vertu des procurations susmentionnées.

15.1. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Alzette European CLO S.A. à deux cent quatre-vingt-douze (292) nouvelles actions de Catégories A, deux cent quatre-vingt-douze (292) nouvelles actions de Catégories B, deux cent quatre-vingt-douze (292) nouvelles actions de Catégories C, deux cent quatre-vingt-douze (292) nouvelles actions de Catégories D, deux cent quatre-vingt-douze (292) nouvelles actions de Catégories E, deux cent quatre-vingt-douze (292) nouvelles actions de Catégories F, deux cent quatre-vingt-douze (292) nouvelles actions de

Catégories G, deux cent quatre-vingt-douze (292) nouvelles actions de Catégories H, deux cent quatre-vingt-douze (292) nouvelles actions de Catégories I, deux cent quatre-vingt-douze (292) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de six virgule quatre-vingt-sept (EURO CENT 6.87) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de vingt-neuf euro vingt-six quatre-vingt-sept (EUR 29.2687).

15.2. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Aquilae CLO I Plc à sept cent quatre-vingt-dix-neuf (799) nouvelles actions de Catégories A, sept cent quatre-vingt-dix-neuf (799) nouvelles actions de Catégories B, sept cent quatre-vingt-dix-neuf (799) nouvelles actions de Catégories C, sept cent quatre-vingt-dix-neuf (799) nouvelles actions de Catégories D, sept cent quatre-vingt-dix-neuf (799) nouvelles actions de Catégories E, sept cent quatre-vingt-dix-neuf (799) nouvelles actions de Catégories F, sept cent quatre-vingt-dix-neuf (799) nouvelles actions de Catégories G, sept cent quatre-vingt-dix-neuf (799) nouvelles actions de Catégories H, sept cent quatre-vingt-dix-neuf (799) nouvelles actions de Catégories I, sept cent quatre-vingt-dix-neuf (799) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de huit virgule cinquante-sept (EURO CENT 8.57) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de soixante-dix-neuf euro quatre-vingt-dix-huit cinquante-sept (EUR 79.9857).

15.3. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Aquilae CLO II Plc à trois cent vingt (320) nouvelles actions de Catégories A, trois cent vingt (320) nouvelles actions de Catégories B, trois cent vingt (320) nouvelles actions de Catégories C, trois cent vingt (320) nouvelles actions de Catégories D, trois cent vingt (320) nouvelles actions de Catégories E, trois cent vingt (320) nouvelles actions de Catégories F, trois cent vingt (320) nouvelles actions de Catégories G, trois cent vingt (320) nouvelles actions de Catégories H, trois cent vingt (320) nouvelles actions de Caté-

gories I, trois cent vingt (320) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de six virgule trente-sept (EURO CENT 6.37) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de trente-deux euro zéro six trente-sept (EUR 32.0637).

15.4. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Avoca CLO IX Limited à quatre cent cinquante-deux (452) nouvelles actions de Catégories A, quatre cent cinquante-deux (452) nouvelles actions de Catégories B, quatre cent cinquante-deux (452) nouvelles actions de Catégories C, quatre cent cinquante-deux (452) nouvelles actions de Catégories D, quatre cent cinquante-deux (452) nouvelles actions de Catégories E, quatre cent cinquante-deux (452) nouvelles actions de Catégories F, quatre cent cinquante-deux (452) nouvelles actions de Catégories G, quatre cent cinquante-deux (452) nouvelles actions de Catégories H, quatre cent cinquante-deux (452) nouvelles actions de Catégories I, quatre cent cinquante-deux (452) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de trois virgule trente-cinq (EURO CENT 3.35) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de quarante-cinq euro vingt-trois trente-cinq (EUR 45.2335).

15.5. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Axius European CLO S.A. à cent quarante-cinq (145) nouvelles actions de Catégories A, cent quarante-cinq (145) nouvelles actions de Catégories B, cent quarante-cinq (145) nouvelles actions de Catégories C, cent quarante-cinq (145) nouvelles actions de Catégories D, cent quarante-cinq (145) nouvelles actions de Catégories E, cent quarante-cinq (145) nouvelles actions de Catégories F, cent quarante-cinq (145) nouvelles actions de Catégories G, cent quarante-cinq (145) nouvelles actions de Catégories H, cent quarante-cinq (145) nouvelles actions de Catégories I, cent quarante-cinq (145) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de quatre virgule quatre-vingt-quatorze (EURO CENT 4.94) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de quatorze euro cinquante-quatre quatre-vingt-quatorze (EUR 14.5494).

15.6. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Babson Capital European Senior Loans Ltd à cent soixante-sept (167) nouvelles actions de Catégories A, cent soixante-sept (167) nouvelles actions de Catégories B, cent soixante-sept (167) nouvelles actions de Catégories C, cent soixante-sept (167) nouvelles actions de Catégories D, cent soixante-sept (167) nouvelles actions de Catégories E, cent soixante-sept (167) nouvelles actions de Catégories F, cent soixante-sept (167) nouvelles actions de Catégories G, cent soixante-sept (167) nouvelles actions de Catégories H, cent soixante-sept (167) nouvelles actions de Catégories I, cent soixante-sept (167) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de neuf virgule trente-sept (EURO CENT 9.37) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de seize euro soixante-dix-neuf trente-sept (EUR 16.7937).

15.7. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Bankia S.A. à mille six cent vingt-deux (1622) nouvelles actions de Catégories A, mille six cent vingt-deux (1622) nouvelles actions de Catégories B, mille six cent vingt-deux (1622) nouvelles actions de Catégories C, mille six cent vingt-deux (1622) nouvelles actions de Catégories D, mille six cent vingt-deux (1622) nouvelles actions de Catégories E, mille six cent vingt-deux (1622) nouvelles actions de Catégories F, mille six cent vingt-deux (1622) nouvelles actions de Catégories G, mille six cent vingt-deux (1622) nouvelles actions de Catégories H, mille six cent vingt-deux (1622) nouvelles actions de Catégories I, mille six cent vingt-deux (1622) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de cinq virgule trente-trois (EURO CENT 5.33) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de cent soixante-deux euro vingt-cinq trente-trois (EUR 162.2533).

15.8. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Bentham Wholesale Syndicated Loan Fund à trois cent quatre-vingt-dix-neuf (399) nouvelles actions de Catégories A, trois cent quatre-vingt-dix-neuf (399) nouvelles actions de Catégories B, trois cent quatre-vingt-dix-neuf (399) nouvelles actions de Catégories C, trois cent quatre-vingt-dix-neuf (399) nouvelles actions de Catégories D, trois cent quatre-vingt-dix-neuf (399) nouvelles actions de Catégories E, trois cent quatre-vingt-dix-neuf (399) nouvelles actions de Catégories F, trois cent quatre-vingt-dix-neuf (399) nouvelles actions de Catégories G, trois cent quatre-vingt-dix-neuf (399) nouvelles actions de Catégories H, trois cent quatre-vingt-dix-neuf (399) nouvelles actions de Catégories I, trois cent quatre-vingt-dix-neuf (399) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de un virgule dix-neuf (EURO CENT 1.19) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de trente-neuf euro quatre-vingt-onze dix-neuf (EUR 39.9119).

15.9. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de BNP Paribas S.A. à deux mille cinq cent quatre-vingt-seize (2596) nouvelles actions de Catégories A, deux mille cinq cent quatre-vingt-seize (2596) nouvelles actions de Catégories B, deux mille cinq cent quatre-vingt-seize (2596) nouvelles actions de Catégories C, deux mille cinq cent quatre-vingt-seize (2596) nouvelles actions de Catégories D, deux mille cinq cent quatre-vingt-seize (2596) nouvelles actions de Catégories E, deux mille cinq cent quatre-vingt-seize (2596) nouvelles actions de Catégories F, deux mille cinq cent quatre-vingt-seize (2596) nouvelles actions de Catégories G, deux mille cinq cent quatre-vingt-seize (2596) nouvelles

actions de Catégories H, deux mille cinq cent quatre-vingt-seize (2596) nouvelles actions de Catégories I, deux mille cinq cent quatre-vingt-seize (2596) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de quatre virgule trente-huit (EURO CENT 4.38) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de deux cent cinquante-neuf euro soixante-quatre trente-huit (EUR 259.6438).

15.10. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Cadogan Square CLO II B.V. à quatre cent vingt-cinq (425) nouvelles actions de Catégories A, quatre cent vingt-cinq (425) nouvelles actions de Catégories B, quatre cent vingt-cinq (425) nouvelles actions de Catégories C, quatre cent vingt-cinq (425) nouvelles actions de Catégories D, quatre cent vingt-cinq (425) nouvelles actions de Catégories E, quatre cent vingt-cinq (425) nouvelles actions de Catégories F, quatre cent vingt-cinq (425) nouvelles actions de Catégories G, quatre cent vingt-cinq (425) nouvelles actions de Catégories H, quatre cent vingt-cinq (425) nouvelles actions de Catégories I, quatre cent vingt-cinq (425) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de huit virgule vingt-deux (EURO CENT 8.22) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de quarante-deux euro cinquante-huit vingt-deux (EUR 42.5822).

15.11. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Cadogan Square CLO IV B.V. à quatre cent vingt-deux (422) nouvelles actions de Catégories A, quatre cent vingt-deux (422) nouvelles actions de Catégories B, quatre cent vingt-deux (422) nouvelles actions de Catégories C, quatre cent vingt-deux (422) nouvelles actions de Catégories D, quatre cent vingt-deux (422) nouvelles actions de Catégories E, quatre cent vingt-deux (422) nouvelles actions de Catégories F, quatre cent vingt-deux (422) nouvelles actions de Catégories G, quatre cent vingt-deux (422) nouvelles actions de Catégories H, quatre cent vingt-deux (422) nouvelles actions de Catégories I, quatre cent vingt-deux (422) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de six virgule soixante-dix-sept (EURO CENT 6.77) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de quarante-deux euro vingt-six soixante-dix-sept (EUR 42.2677).

15.12. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de eská spo itelna, a.s. à mille six cent vingt-huit (1628) nouvelles actions de Catégories A, mille six cent vingt-huit (1628) nouvelles actions de Catégories B, mille six cent vingt-huit (1628) nouvelles actions de Catégories C, mille six cent vingt-huit (1628) nouvelles actions de Catégories D, mille six cent vingt-huit (1628) nouvelles actions de Catégories E, mille six cent vingt-huit (1628) nouvelles actions de Catégories F, mille six cent vingt-huit (1628) nouvelles actions de Catégories G, mille six cent vingt-huit (1628) nouvelles actions de Catégories H, mille six cent vingt-huit (1628) nouvelles actions de Catégories I, mille six cent vingt-huit (1628) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de quatre virgule cinquante et un (EURO CENT 4.51) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de cent soixante-deux euro quatre-vingt-quatre cinquante et un (EUR 162.8451).

15.13. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Citigroup Financial Products Inc. à huit cent seize (816) nouvelles actions de Catégories A, huit cent seize (816) nouvelles actions de Catégories B, huit cent seize (816) nouvelles actions de Catégories C, huit cent seize (816) nouvelles actions de Catégories D, huit cent seize (816) nouvelles actions de Catégories E, huit cent seize (816) nouvelles actions de Catégories F, huit cent seize (816) nouvelles actions de Catégories G, huit cent seize (816) nouvelles actions de Catégories H, huit cent seize (816) nouvelles actions de Catégories I, huit cent seize (816) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de quatre virgule cinquante-sept (EURO CENT 4.57) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de quatre-vingt-un euro soixante-quatre cinquante-sept (EUR 81.6457).

15.14. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Clare Island B.V. à huit cent quatre-vingt-neuf (889) nouvelles actions de

Catégories A, huit cent quatre-vingt-neuf (889) nouvelles actions de Catégories B, huit cent quatre-vingt-neuf (889) nouvelles actions de Catégories C, huit cent quatre-vingt-neuf (889) nouvelles actions de Catégories D, huit cent quatre-vingt-neuf (889) nouvelles actions de Catégories E, huit cent quatre-vingt-neuf (889) nouvelles actions de Catégories F, huit cent quatre-vingt-neuf (889) nouvelles actions de Catégories G, huit cent quatre-vingt-neuf (889) nouvelles actions de Catégories H, huit cent quatre-vingt-neuf (889) nouvelles actions de Catégories I, huit cent quatre-vingt-neuf (889) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de sept virgule soixante-dix-neuf (EURO CENT 7.79) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de quatre-vingt-huit euro quatre-vingt-dix-sept soixante-dix-neuf (EUR 88.9779).

15.15. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Clarenville CDO S.A. à deux cent douze (212) nouvelles actions de Catégories A, deux cent douze (212) nouvelles actions de Catégories B, deux cent douze (212) nouvelles actions de Catégories C, deux cent douze (212) nouvelles actions de Catégories D, deux cent douze (212) nouvelles actions de Catégories E, deux cent douze (212) nouvelles actions de Catégories F, deux cent douze (212) nouvelles actions de Catégories G, deux cent douze (212) nouvelles actions de Catégories H, deux cent douze (212) nouvelles actions de Catégories I, deux cent douze (212) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur

nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de huit virgule soixante-quatre (EURO CENT 8.64) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de vingt et un euro vingt-huit soixante-quatre (EUR 21.2864).

15.16. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Commerzbank AG, London Branch à deux mille deux cent trente-cinq (2235) nouvelles actions de Catégories A, deux mille deux cent trente-cinq (2235) nouvelles actions de Catégories B, deux mille deux cent trente-cinq (2235) nouvelles actions de Catégories C, deux mille deux cent trente-cinq (2235) nouvelles actions de Catégories D, deux mille deux cent trente-cinq (2235) nouvelles actions de Catégories E, deux mille deux cent trente-cinq (2235) nouvelles actions de Catégories F, deux mille deux cent trente-cinq (2235) nouvelles actions de Catégories G, deux mille deux cent trente-cinq (2235) nouvelles actions de Catégories H, deux mille deux cent trente-cinq (2235) nouvelles actions de Catégories I, deux mille deux cent trente-cinq (2235) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de six virgule vingt et un (EURO CENT 6.21) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de deux cent vingt-trois euro cinquante-six vingt et un (EUR 223.5621).

15.17. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Cordatus Loan Fund I plc à quatre cent trente et un (431) nouvelles actions de Catégories A, quatre cent trente et un (431) nouvelles actions de Catégories B, quatre cent trente et un (431) nouvelles actions de Catégories C, quatre cent trente et un (431) nouvelles actions de Catégories D, quatre cent trente et un (431) nouvelles actions de Catégories E, quatre cent trente et un (431) nouvelles actions de Catégories F, quatre cent trente et un (431) nouvelles actions de Catégories G, quatre cent trente et un (431) nouvelles actions de Catégories H, quatre cent trente et un (431) nouvelles actions de Catégories I, quatre cent trente et un (431) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de zéro virgule quatre-vingt-treize (EURO CENT 0.93) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de quarante-trois euro dix quatre-vingt-treize (EUR 43.1093).

15.18. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Cordatus Loan Fund II plc à mille cent quatre-vingt-dix-sept (1197) nouvelles actions de Catégories A, mille cent quatre-vingt-dix-sept (1197) nouvelles actions de Catégories B, mille cent quatre-vingt-dix-sept (1197) nouvelles actions de Catégories C, mille cent quatre-vingt-dix-sept (1197) nouvelles actions de Catégories D, mille cent quatre-vingt-dix-sept (1197) nouvelles actions de Catégories E, mille cent quatre-vingt-dix-sept (1197) nouvelles actions de Catégories F, mille cent quatre-vingt-dix-sept (1197) nouvelles actions de Catégories G, mille cent quatre-vingt-dix-sept (1197) nouvelles actions de Catégories H, mille cent quatre-vingt-dix-sept (1197) nouvelles actions de Catégories I, mille cent quatre-vingt-dix-sept (1197) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de quatre virgule zéro neuf (EURO CENT 4.09) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de cent dix-neuf euro soixante-quatorze zéro neuf (EUR 119.7409).

15.19. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Crédit Industriel et Commercial à mille sept cent soixante-dix-sept (1777) nouvelles actions de Catégories A, mille sept cent soixante-dix-sept (1777) nouvelles actions de Catégories B, mille sept cent soixante-dix-sept (1777) nouvelles actions de Catégories C, mille sept cent soixante-dix-sept (1777) nouvelles actions de Catégories D, mille sept cent soixante-dix-sept (1777) nouvelles actions de Catégories E, mille sept cent soixante-dix-sept (1777) nouvelles actions de Catégories F, mille sept cent soixante-dix-sept (1777) nouvelles actions de Catégories G, mille sept cent soixante-dix-sept (1777) nouvelles actions de Catégories H, mille sept cent soixante-dix-sept (1777) nouvelles actions de Catégories I, mille sept cent soixante-dix-sept (1777) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de cinq virgule soixante-dix-neuf (EURO CENT 5.79) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de cent soixante-dix-sept euro soixante-quinze soixante-dix-neuf (EUR 177.7579).

15.20. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Deutsche Bank AG, London Branch à six cent quinze (615) nouvelles actions de Catégories A, six cent quinze (615) nouvelles actions de Catégories B, six cent quinze (615) nouvelles actions de Catégories C, six cent quinze (615) nouvelles actions de Catégories D, six cent quinze (615) nouvelles actions de Catégories E, six cent quinze (615) nouvelles actions de Catégories F, six cent quinze (615) nouvelles actions de Catégories G, six cent quinze (615) nouvelles actions de Catégories H, six cent quinze (615) nouvelles actions de Catégories I, six cent quinze (615) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de deux virgule un (EURO CENT 2.1) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de soixante et un euro cinq cent vingt et un (EUR 61.521).

15.21. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Duchess III CDO S.A à sept cent cinquante-trois (753) nouvelles actions de Catégories A, sept cent cinquante-trois (753) nouvelles actions de Catégories B, sept cent cinquante-trois (753) nouvelles actions de Catégories C, sept cent cinquante-trois (753) nouvelles actions de Catégories D, sept cent cinquante-trois (753) nouvelles actions de Catégories E, sept cent cinquante-trois (753) nouvelles actions de Catégories F, sept cent cinquante-trois (753) nouvelles actions de Catégories G, sept cent cinquante-trois (753) nouvelles actions de Catégories H, sept cent cinquante-trois (753) nouvelles actions de Catégories I, sept cent

cinquante-trois (753) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de cinq virgule trente-sept (EURO CENT 5.37) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de soixante-quinze euro trente-cinq trente-sept (EUR 75.3537).

15.22. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Duchess V CLO B.V. à mille cent soixante-dix (1170) nouvelles actions de Catégories A, mille cent soixante-dix (1170) nouvelles actions de Catégories B, mille cent soixante-dix (1170) nouvelles actions de Catégories C, mille cent soixante-dix (1170) nouvelles actions de Catégories D, mille cent soixante-dix (1170) nouvelles actions de Catégories E, mille cent soixante-dix (1170) nouvelles actions de Catégories F, mille cent soixante-dix (1170) nouvelles actions de Catégories G, mille cent soixante-dix (1170) nouvelles actions de Catégories H, mille cent soixante-dix (1170) nouvelles actions de Catégories I, mille cent soixante-dix (1170) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de sept virgule cinq (EURO CENT 7.5) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de cent dix-sept euro zéro soixante-quinze (EUR 117.075).

15.23. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de ECF Financing CLO B.V. à trois cent douze (312) nouvelles actions de Catégories A, trois cent douze (312) nouvelles actions de Catégories B, trois cent douze (312) nouvelles actions de Catégories C, trois cent douze (312) nouvelles actions de Catégories D, trois cent douze (312) nouvelles actions de Catégories E, trois cent douze (312) nouvelles actions de Catégories F, trois cent douze (312) nouvelles actions de Catégories G, trois cent douze (312) nouvelles actions de Catégories H, trois cent douze (312) nouvelles actions de Catégories I, trois cent douze (312) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de cinq virgule quarante-deux (EURO CENT 5.42) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de trente et un euro vingt-cinq quarante-deux (EUR 31.2542).

15.24. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de European Enhanced Loan Fund S.A. à six cent quarante et un (641) nouvelles actions de Catégories A, six cent quarante et un (641) nouvelles actions de Catégories B, six cent quarante et un (641) nouvelles actions de Catégories C, six cent quarante et un (641) nouvelles actions de Catégories D, six cent quarante et un (641) nouvelles actions de Catégories E, six cent quarante et un (641) nouvelles actions de Catégories F, six cent quarante et un (641) nouvelles actions de Catégories G, six cent quarante et un (641) nouvelles actions de Catégories H, six cent quarante et un (641) nouvelles actions de Catégories I, six cent quarante et un (641) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de deux virgule soixante-quatorze (EURO CENT 2.74) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de soixante-quatre euro douze soixante-quatorze (EUR 64.1274).

15.25. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Friesland Bank N.V. à mille deux cent soixante-quinze (1275) nouvelles actions de Catégories A, mille deux cent soixante-quinze (1275) nouvelles actions de Catégories B, mille deux cent soixante-quinze (1275) nouvelles actions de Catégories C, mille deux cent soixante-quinze (1275) nouvelles actions de Catégories D, mille deux cent soixante-quinze (1275) nouvelles actions de Catégories E, mille deux cent soixante-quinze (1275) nouvelles actions de Catégories F, mille deux cent soixante-quinze (1275) nouvelles actions de Catégories G, mille deux cent soixante-quinze (1275) nouvelles actions de Catégories H, mille deux cent soixante-quinze (1275) nouvelles actions de Catégories I, mille deux cent soixante-quinze (1275) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de six virgule zéro sept (EURO CENT 6.07) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de cent vingt-sept euro cinquante-six zéro sept (EUR 127.5607).

15.26. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Global Senior Loan Index Fund 1 B.V. à huit cent cinquante (850) nouvelles actions de Catégories A, huit cent cinquante (850) nouvelles actions de Catégories B, huit cent cinquante (850) nouvelles actions de Catégories C, huit cent cinquante (850) nouvelles actions de Catégories D, huit cent cinquante (850) nouvelles actions de Catégories E, huit cent cinquante (850) nouvelles actions de Catégories F, huit cent cinquante (850) nouvelles actions de Catégories G, huit cent cinquante (850) nouvelles actions de Catégories H, huit cent cinquante (850) nouvelles actions de Catégories I, huit cent cinquante (850) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de six virgule quatre (EURO CENT 6.4) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de quatre-vingt-cinq euro zéro soixante-quatre (EUR 85.064).

15.27. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Goldman Sachs Lending Partners LLC à sept cent cinquante-quatre (754) nouvelles actions de Catégories A, sept cent cinquante-quatre (754) nouvelles actions de Catégories B, sept cent cinquante-quatre (754) nouvelles actions de Catégories C, sept cent cinquante-quatre (754) nouvelles actions de Catégories D, sept cent cinquante-quatre (754) nouvelles actions de Catégories E, sept cent cinquante-quatre (754) nouvelles actions de Catégories F, sept cent cinquante-quatre (754) nouvelles actions de Catégories G, sept cent cinquante-quatre (754) nouvelles actions de Catégories H, sept cent cinquante-quatre (754) nouvelles actions de Catégories I, sept cent cinquante-quatre (754) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale

d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de neuf virgule soixante-huit (EURO CENT 9.68) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de soixante-quinze euro quarante-neuf soixante-huit (EUR 75.4968).

15.28. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Grace Bay II Holdings S.à r.l. à mille cent soixante-quatorze (1174) nouvelles actions de Catégories A, mille cent soixante-quatorze (1174) nouvelles actions de Catégories B, mille cent soixante-quatorze (1174) nouvelles actions de Catégories C, mille cent soixante-quatorze (1174) nouvelles actions de Catégories D, mille cent soixante-quatorze (1174) nouvelles actions de Catégories E, mille cent soixante-quatorze (1174) nouvelles actions de Catégories F, mille cent soixante-quatorze (1174) nouvelles actions de Catégories G, mille cent soixante-quatorze (1174) nouvelles actions de Catégories H, mille cent soixante-quatorze (1174) nouvelles actions de Catégories I, mille cent soixante-quatorze (1174) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de un virgule cinquante-sept (EURO CENT 1.57) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de cent dix-sept euro quarante et un cinquante-sept (EUR 117.4157).

15.29. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Green Park CDO B.V. à trois cent quatre (304) nouvelles actions de Catégories A, trois cent quatre (304) nouvelles actions de Catégories B, trois cent quatre (304) nouvelles actions de Catégories C, trois cent quatre (304) nouvelles actions de Catégories D, trois cent quatre (304) nouvelles actions de Catégories E, trois cent quatre (304) nouvelles actions de Catégories F, trois cent quatre (304) nouvelles actions de Catégories G, trois cent quatre (304) nouvelles actions de Catégories H, trois cent quatre (304) nouvelles actions de Catégories I, trois cent quatre (304) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de zéro virgule dix-neuf (EURO CENT 0.19) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de trente euro quarante dix-neuf (EUR 30.4019).

15.30. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Gresham Capital CLO I B.V. à deux cent deux (202) nouvelles actions de Catégories A, deux cent deux (202) nouvelles actions de Catégories B, deux cent deux (202) nouvelles actions de Catégories C, deux cent deux (202) nouvelles actions de Catégories D, deux cent deux (202) nouvelles actions de Catégories E, deux cent deux (202) nouvelles actions de Catégories F, deux cent deux (202) nouvelles actions de Catégories G, deux cent deux (202) nouvelles actions de Catégories H, deux cent deux (202) nouvelles actions de Catégories I, deux cent deux (202) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de six virgule soixante-sept (EURO CENT 6.67) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de vingt euro vingt-six soixante-sept (EUR 20.2667).

15.31. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Gresham Capital CLO II B.V. à cent trente-trois (133) nouvelles actions de Catégories A, cent trente-trois (133) nouvelles actions de Catégories B, cent trente-trois (133) nouvelles actions de Catégories C, cent trente-trois (133) nouvelles actions de Catégories D, cent trente-trois (133) nouvelles actions de Catégories E, cent trente-trois (133) nouvelles actions de Catégories F, cent trente-trois (133) nouvelles actions de Catégories G, cent trente-trois (133) nouvelles actions de Catégories H, cent trente-trois (133) nouvelles actions de Catégories I, cent trente-trois (133) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de trois virgule soixante-quinze (EURO CENT 3.75) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de treize euro trente-trois soixante-quinze (EUR 13.3375).

15.32. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Gresham Capital CLO III B.V. à six cent quatre-vingt-dix-sept (697) nouvelles actions de Catégories A, six cent quatre-vingt-dix-sept (697) nouvelles actions de Catégories B, six cent quatre-vingt-dix-sept (697) nouvelles actions de Catégories C, six cent quatre-vingt-dix-sept (697) nouvelles actions de Catégories D, six cent quatre-vingt-dix-sept (697) nouvelles actions de Catégories E, six cent quatre-vingt-dix-sept (697) nouvelles actions de Catégories F, six cent quatre-vingt-dix-sept (697) nouvelles actions de Catégories G, six cent quatre-vingt-dix-sept (697) nouvelles actions de Catégories H, six cent quatre-vingt-dix-sept (697) nouvelles actions de Catégories I, six cent quatre-vingt-dix-sept (697) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de un virgule soixante-douze (EURO CENT 1.72) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de soixante-neuf euro soixante et onze soixante-douze (EUR 69.7172).

15.33. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Gresham Capital CLO IV B.V. à six cent soixante-quatre (664) nouvelles actions de Catégories A, six cent soixante-quatre (664) nouvelles actions de Catégories B, six cent soixante-quatre (664) nouvelles actions de Catégories C, six cent soixante-quatre (664) nouvelles actions de Catégories D, six cent soixante-quatre (664) nouvelles actions de Catégories E, six cent soixante-quatre (664) nouvelles actions de Catégories F, six cent soixante-quatre (664) nouvelles actions de Catégories G, six cent soixante-quatre (664) nouvelles actions de Catégories H, six cent soixante-quatre (664) nouvelles actions de Catégories I, six cent soixante-quatre (664) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de huit virgule soixante-trois (EURO CENT 8.63) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de soixante-six euro quarante-huit soixante-trois (EUR 66.4863).

15.34. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Gresham Capital CLO V B.V. à mille quatre cent quatre-vingt-onze (1491) nouvelles actions de Catégories A, mille quatre cent quatre-vingt-onze (1491) nouvelles actions de Catégories B, mille quatre cent quatre-vingt-onze (1491) nouvelles actions de Catégories C, mille quatre cent quatre-vingt-onze (1491) nouvelles actions de Catégories D, mille quatre cent quatre-vingt-onze (1491) nouvelles actions de Catégories E, mille quatre cent quatre-vingt-onze (1491) nouvelles actions de Catégories F, mille quatre cent quatre-vingt-onze (1491) nouvelles actions de Catégories G, mille quatre cent quatre-vingt-onze (1491) nouvelles actions de Catégories H, mille quatre cent quatre-vingt-onze (1491) nouvelles actions de Catégories I, mille quatre cent quatre-vingt-onze (1491) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de cinq virgule quarante-neuf (EURO CENT 5.49) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de cent quarante-neuf euro quinze quarante-neuf (EUR 149.1549).

15.35. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de GSC European CDO I-R S.A. à sept cent quarante-cinq (745) nouvelles actions de Catégories A, sept cent quarante-cinq (745) nouvelles actions de Catégories B, sept cent quarante-cinq (745) nouvelles actions de Catégories C, sept cent quarante-cinq (745) nouvelles actions de Catégories D, sept cent quarante-cinq (745) nouvelles actions de Catégories E, sept cent quarante-cinq (745) nouvelles actions de Catégories F, sept cent quarante-cinq (745) nouvelles actions de Catégories G, sept cent quarante-cinq (745) nouvelles actions de Catégories H, sept cent quarante-cinq (745) nouvelles actions de Catégories I, sept cent quarante-cinq (745) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de zéro virgule vingt-deux (EURO CENT 0.22) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de soixante-quatorze euro cinquante vingt-deux (EUR 74.5022).

15.36. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de GSC European CDO II S.A. à cent cinquante-neuf (159) nouvelles actions de Catégories A, cent cinquante-neuf (159) nouvelles actions de Catégories B, cent cinquante-neuf (159) nouvelles actions de Catégories C, cent cinquante-neuf (159) nouvelles actions de Catégories D, cent cinquante-neuf (159) nouvelles actions de Catégories E, cent cinquante-neuf (159) nouvelles actions de Catégories F, cent cinquante-neuf (159) nouvelles actions de Catégories G, cent cinquante-neuf (159) nouvelles actions de Catégories H, cent cinquante-neuf (159) nouvelles actions de Catégories I, cent cinquante-neuf (159) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de six virgule quarante-huit (EURO CENT 6.48) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de quinze euro quatre-vingt-seize quarante-huit (EUR 15.9648).

15.37. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de GSC European CDO V Plc à cent quatre-vingt-huit (188) nouvelles actions de Catégories A, cent quatre-vingt-huit (188) nouvelles actions de Catégories B, cent quatre-vingt-huit (188) nouvelles actions de Catégories C, cent quatre-vingt-huit (188) nouvelles actions de Catégories D, cent quatre-vingt-huit (188) nouvelles actions de Catégories E, cent quatre-vingt-huit (188) nouvelles actions de Catégories F, cent quatre-vingt-huit (188) nouvelles actions de Catégories G, cent quatre-vingt-huit (188) nouvelles actions de Catégories H, cent quatre-vingt-huit (188) nouvelles actions de Catégories I, cent quatre-vingt-huit (188) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de six virgule zéro trois (EURO CENT 6.03) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de dix-huit euro quatre-vingt-six zéro trois (EUR 18.8603).

15.38. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Harbourmaster CLO 10 B.V. à quatre cent soixante-dix-huit (478) nouvelles actions de Catégories A, quatre cent soixante-dix-huit (478) nouvelles actions de Catégories B, quatre cent soixante-dix-huit (478) nouvelles actions de Catégories C, quatre cent soixante-dix-huit (478) nouvelles actions de Catégories D, quatre cent soixante-dix-huit (478) nouvelles actions de Catégories E, quatre cent soixante-dix-huit (478) nouvelles actions de Catégories F, quatre cent soixante-dix-huit (478) nouvelles actions de Catégories G, quatre cent soixante-dix-huit (478) nouvelles actions de Catégories H, quatre cent soixante-dix-huit (478) nouvelles actions de Catégories I, quatre cent soixante-dix-huit (478) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de neuf virgule quarante-trois (EURO CENT 9.43) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de quarante-sept euro quatre-vingt-neuf quarante-trois (EUR 47.8943).

15.39. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Harbourmaster CLO 11 B.V. à cinq cent quatre-vingt-cinq (585) nouvelles actions de Catégories A, cinq cent quatre-vingt-cinq (585) nouvelles actions de Catégories B, cinq cent quatre-vingt-cinq (585) nouvelles actions de Catégories C, cinq cent quatre-vingt-cinq (585) nouvelles actions de Catégories D, cinq cent quatre-vingt-cinq (585) nouvelles actions de Catégories E, cinq cent quatre-vingt-cinq (585) nouvelles actions de Catégories F, cinq cent quatre-vingt-cinq (585) nouvelles actions de Catégories G, cinq cent quatre-vingt-cinq (585) nouvelles actions de Catégories H, cinq cent quatre-vingt-cinq (585) nouvelles actions de Catégories I, cinq cent quatre-vingt-cinq (585) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de trois virgule soixante-quinze (EURO CENT 3.75) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de cinquante-huit euro cinquante-trois soixante-quinze (EUR 58.5375).

15.40. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Harbourmaster CLO 4 B.V. à mille trois cent vingt (1320) nouvelles actions de Catégories A, mille trois cent vingt (1320) nouvelles actions de Catégories B, mille trois cent vingt (1320) nouvelles actions de Catégories C, mille trois cent vingt (1320) nouvelles actions de Catégories D, mille trois cent vingt (1320) nouvelles actions de Catégories E, mille trois cent vingt (1320) nouvelles actions de Catégories F, mille trois cent vingt (1320) nouvelles actions de Catégories G, mille trois cent vingt (1320) nouvelles actions de Catégories H, mille trois cent vingt (1320) nouvelles actions de Catégories I, mille trois cent vingt (1320) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de neuf virgule quarante-deux (EURO CENT 9.42) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de cent trente-deux euro zéro neuf quarante-deux (EUR 132.0942).

15.41. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Harbourmaster CLO 5 B.V. à mille trois cent quatre-vingt-trois (1383) nouvelles actions de Catégories A, mille trois cent quatre-vingt-trois (1383) nouvelles actions de Catégories B, mille trois cent quatre-vingt-trois (1383) nouvelles actions de Catégories C, mille trois cent quatre-vingt-trois (1383) nouvelles actions de Catégories D, mille trois cent quatre-vingt-trois (1383) nouvelles actions de Catégories E, mille trois cent quatre-vingt-trois (1383) nouvelles actions de Catégories F, mille trois cent quatre-vingt-trois (1383) nouvelles actions de Catégories G, mille trois cent quatre-vingt-trois (1383) nouvelles actions de Catégories H, mille trois cent quatre-vingt-trois (1383) nouvelles actions de Catégories I, mille trois cent quatre-vingt-trois (1383) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de six virgule treize (EURO CENT 6.13) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de cent trente-huit euro trente-six treize (EUR 138.3613).

15.42. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Harbourmaster CLO 8 B.V. à cinq cent quatre-vingt-quatorze (594) nouvelles actions de Catégories A, cinq cent quatre-vingt-quatorze (594) nouvelles actions de Catégories B, cinq cent quatre-vingt-quatorze (594) nouvelles actions de Catégories C, cinq cent quatre-vingt-quatorze (594) nouvelles actions de Catégories D, cinq cent quatre-vingt-quatorze (594) nouvelles actions de Catégories E, cinq cent quatre-vingt-quatorze (594) nouvelles actions de Catégories F, cinq cent quatre-vingt-quatorze (594) nouvelles actions de Catégories G, cinq cent quatre-vingt-quatorze (594) nouvelles actions de Catégories H, cinq cent quatre-vingt-quatorze (594) nouvelles actions de Catégories I, cinq cent quatre-vingt-quatorze (594) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de zéro virgule vingt et un (EURO CENT 0.21) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de cinquante-neuf euro quarante vingt et un (EUR 59.4021).

15.43. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Harbourmaster Loan Corporation à trois cent dix-neuf (319) nouvelles actions de Catégories A, trois cent dix-neuf (319) nouvelles actions de Catégories B, trois cent dix-neuf (319) nouvelles actions de Catégories C, trois cent dix-neuf (319) nouvelles actions de Catégories D, trois cent dix-neuf (319) nouvelles actions de Catégories E, trois cent dix-neuf (319) nouvelles actions de Catégories F, trois cent dix-neuf (319) nouvelles actions de Catégories G, trois cent dix-neuf (319) nouvelles actions de Catégories H, trois cent dix-neuf (319) nouvelles actions de Catégories I, trois cent dix-neuf (319) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de deux virgule quatre-vingt-quinze (EURO CENT 2.95) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de trente et un euro quatre-vingt-douze quatre-vingt-quinze (EUR 31.9295).

15.44. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Harbourmaster Pro-Rata CLO 1 B.V. à cinq cent vingt (520) nouvelles actions de Catégories A, cinq cent vingt (520) nouvelles actions de Catégories B, cinq cent vingt (520) nouvelles actions de Catégories C, cinq cent vingt (520) nouvelles actions de Catégories D, cinq cent vingt (520) nouvelles actions de Catégories E, cinq cent vingt (520) nouvelles actions de Catégories F, cinq cent vingt (520) nouvelles actions de Catégories G, cinq cent vingt (520) nouvelles actions de Catégories H, cinq cent vingt (520) nouvelles actions de Catégories I, cinq cent vingt (520) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de six virgule quarante-trois (EURO CENT 6.43) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de cinquante-deux euro zéro six quarante-trois (EUR 52.0643).

15.45. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Harbourmaster Pro-Rata CLO 2 B.V. à deux cent soixante-seize (276) nouvelles actions de Catégories A, deux cent soixante-seize (276) nouvelles actions de Catégories B, deux cent soixante-seize (276) nouvelles actions de Catégories C, deux cent soixante-seize (276) nouvelles actions de Catégories D, deux cent soixante-seize (276) nouvelles actions de Catégories E, deux cent soixante-seize (276) nouvelles actions de Catégories F, deux cent soixante-seize (276) nouvelles actions de Catégories G, deux cent soixante-seize (276) nouvelles actions de Catégories H, deux cent soixante-seize (276) nouvelles actions de Catégories I, deux cent soixante-seize (276) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de six virgule cinquante-neuf (EURO CENT 6.59) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de vingt-sept euro soixante-six cinquante-neuf (EUR 27.6659).

15.46. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de HSH Nordbank AG à trois mille trois cent quatre-vingt-dix-huit (3398) nouvelles actions de Catégories A, trois mille trois cent quatre-vingt-dix-huit (3398) nouvelles actions de Catégories B, trois mille trois cent quatre-vingt-dix-huit (3398) nouvelles actions de Catégories C, trois mille trois cent quatre-vingt-dix-huit (3398) nouvelles actions de Catégories D, trois mille trois cent quatre-vingt-dix-huit (3398) nouvelles actions de Catégories E, trois mille trois cent quatre-vingt-dix-huit (3398) nouvelles actions de Catégories F, trois mille trois cent quatre-vingt-dix-huit (3398) nouvelles actions de Catégories G, trois mille trois cent quatre-vingt-dix-huit (3398) nouvelles actions de Catégories H, trois mille trois cent quatre-vingt-dix-huit (3398) nouvelles actions de Catégories I, trois mille trois cent quatre-vingt-dix-huit (3398) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de cinq virgule quatre-vingt-quatorze (EURO CENT 5.94) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de trois cent trente-neuf euro quatre-vingt-cinq quatre-vingt-quatorze (EUR 339.8594).

15.47. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Hyde Park CDO B.V. à mille cent quatre-vingt-quatorze (1194) nouvelles actions de Catégories A, mille cent quatre-vingt-quatorze (1194) nouvelles actions de Catégories B, mille cent quatre-vingt-quatorze (1194) nouvelles actions de Catégories C, mille cent quatre-vingt-quatorze (1194) nouvelles actions de Catégories D, mille cent quatre-vingt-quatorze (1194) nouvelles actions de Catégories E, mille cent quatre-vingt-quatorze (1194) nouvelles actions de Catégories F, mille cent quatre-vingt-quatorze (1194) nouvelles actions de Catégories G, mille cent quatre-vingt-quatorze (1194) nouvelles actions de Catégories H, mille cent quatre-vingt-quatorze (1194) nouvelles actions de Catégories I, mille cent quatre-vingt-quatorze (1194) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de neuf virgule trente-neuf (EURO CENT 9.39) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de cent dix-neuf euro quarante-neuf trente-neuf (EUR 119.4939).

15.48. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de ING Bank N.V. à deux mille six cent soixante-dix (2670) nouvelles actions de Catégories A, deux mille six cent soixante-dix (2670) nouvelles actions de Catégories B, deux mille six cent soixante-dix (2670) nouvelles actions de Catégories C, deux mille six cent soixante-dix (2670) nouvelles actions de Catégories D, deux mille six cent soixante-dix (2670) nouvelles actions de Catégories E, deux mille six cent soixante-dix (2670) nouvelles actions de Catégories F, deux mille six cent soixante-dix (2670) nouvelles actions de Catégories G, deux mille six cent soixante-dix (2670) nouvelles actions de Catégories H, deux mille six cent soixante-dix (2670) nouvelles actions de Catégories I, deux mille six cent soixante-dix (2670) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de sept virgule vingt-neuf (EURO CENT 7.29) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de deux cent soixante-sept euro zéro sept vingt-neuf (EUR 267.0729).

15.49. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Intercontinental CDO S.A. à deux cent cinquante-neuf (259) nouvelles actions de Catégories A, deux cent cinquante-neuf (259) nouvelles actions de Catégories B, deux cent cinquante-neuf (259) nouvelles actions de Catégories C, deux cent cinquante-neuf (259) nouvelles actions de Catégories D, deux cent cinquante-neuf (259) nouvelles actions de Catégories E, deux cent cinquante-neuf (259) nouvelles actions de Catégories F, deux cent cinquante-neuf (259) nouvelles actions de Catégories G, deux cent cinquante-neuf (259) nouvelles actions de Catégories H, deux cent cinquante-neuf (259) nouvelles actions de Catégories I, deux cent cinquante-neuf (259) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de neuf virgule quatre-vingt-douze (EURO CENT 9.92) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de vingt-cinq euro quatre-vingt-dix-neuf quatre-vingt-douze (EUR 25.9992).

15.50. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Jefferies International Limited à deux cent soixante-six (266) nouvelles actions de Catégories A, deux cent soixante-six (266) nouvelles actions de Catégories B, deux cent soixante-six (266) nouvelles actions de Catégories C, deux cent soixante-six (266) nouvelles actions de Catégories D, deux cent soixante-six (266) nouvelles actions de Catégories E, deux cent soixante-six (266) nouvelles actions de Catégories F, deux cent soixante-six (266) nouvelles actions de Catégories G, deux cent soixante-six (266) nouvelles actions de Catégories H, deux cent soixante-six (266) nouvelles actions de Catégories I, deux cent soixante-six (266) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de zéro virgule soixante-dix-neuf (EURO CENT 0.79) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de vingt-six euro soixante soixante-dix-neuf (EUR 26.6079).

15.51. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de J.P. Morgan Europe Limited à trois cent quatre-vingt-sept (387) nouvelles actions de Catégories A, trois cent quatre-vingt-sept (387) nouvelles actions de Catégories B, trois cent quatre-vingt-sept (387) nouvelles actions de Catégories C, trois cent quatre-vingt-sept (387) nouvelles actions de Catégories D, trois cent quatre-vingt-sept (387) nouvelles actions de Catégories E, trois cent quatre-vingt-sept (387) nouvelles actions de Catégories F, trois cent quatre-vingt-sept (387) nouvelles actions de Catégories G, trois cent quatre-vingt-sept (387) nouvelles actions de Catégories H, trois cent quatre-vingt-sept (387) nouvelles actions de Catégories I, trois cent quatre-vingt-sept (387) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime

(EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de deux virgule quatorze (EURO CENT 2.14) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de trente-huit euro soixante-douze quatorze (EUR 38.7214).

15.52. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Jubilee CDO I-R B.V. à mille huit cent trente-deux (1832) nouvelles actions de Catégories A, mille huit cent trente-deux (1832) nouvelles actions de Catégories B, mille huit cent trente-deux (1832) nouvelles actions de Catégories C, mille huit cent trente-deux (1832) nouvelles actions de Catégories D, mille huit cent trente-deux (1832) nouvelles actions de Catégories E, mille huit cent trente-deux (1832) nouvelles actions de Catégories F, mille huit cent trente-deux (1832) nouvelles actions de Catégories G, mille huit cent trente-deux (1832) nouvelles actions de Catégories H, mille huit cent trente-deux (1832) nouvelles actions de Catégories I, mille huit cent trente-deux (1832) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de un virgule quarante-cinq (EURO CENT 1.45) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de cent quatre-vingt-trois euro vingt et un quarante-cinq (EUR 183.2145).

15.53. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Jubilee CDO II B.V. à cinq cent trente-deux (532) nouvelles actions de Catégories A, cinq cent trente-deux (532) nouvelles actions de Catégories B, cinq cent trente-deux (532) nouvelles actions de Catégories C, cinq cent trente-deux (532) nouvelles actions de Catégories D, cinq cent trente-deux (532) nouvelles actions de Catégories E, cinq cent trente-deux (532) nouvelles actions de Catégories F, cinq cent trente-deux (532) nouvelles actions de Catégories G, cinq cent trente-deux (532) nouvelles actions de Catégories H, cinq cent trente-deux (532) nouvelles actions de Catégories I, cinq cent trente-deux (532) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de un virgule cinquante-neuf (EURO CENT 1.59) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de cinquante-trois euro vingt et un cinquante-neuf (EUR 53.2159).

15.54. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Jubilee CDO III B.V. à sept cent huit (708) nouvelles actions de Catégories A, sept cent huit (708) nouvelles actions de Catégories B, sept cent huit (708) nouvelles actions de Catégories C, sept cent huit (708) nouvelles actions de Catégories D, sept cent huit (708) nouvelles actions de Catégories E, sept cent huit (708) nouvelles actions de Catégories F, sept cent huit (708) nouvelles actions de Catégories G, sept cent huit (708) nouvelles actions de Catégories H, sept cent huit (708) nouvelles actions de Catégories I, sept cent huit (708) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de huit virgule trente-six (EURO CENT 8.36) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de soixante-dix euro quatre-vingt-huit trente-six (EUR 70.8836).

15.55. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Jubilee CDO V B.V. à deux cent soixante-six (266) nouvelles actions de Catégories A, deux cent soixante-six (266) nouvelles actions de Catégories B, deux cent soixante-six (266) nouvelles actions de Catégories C, deux cent soixante-six (266) nouvelles actions de Catégories D, deux cent soixante-six (266) nouvelles actions de Catégories E, deux cent soixante-six (266) nouvelles actions de Catégories F, deux cent soixante-six (266) nouvelles actions de Catégories G, deux cent soixante-six (266) nouvelles actions de Catégories H, deux cent soixante-six (266) nouvelles actions de Catégories I, deux cent soixante-six (266) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de zéro virgule soixante-dix-neuf (EURO CENT 0.79) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de vingt-six euro soixante soixante-dix-neuf (EUR 26.6079).

15.56. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Jubilee CDO VII B.V. à sept cent huit (708) nouvelles actions de Catégories A, sept cent huit (708) nouvelles actions de Catégories B, sept cent huit (708) nouvelles actions de Catégories C, sept cent huit (708) nouvelles actions de Catégories D, sept cent huit (708) nouvelles actions de Catégories E, sept cent huit (708) nouvelles actions de Catégories F, sept cent huit (708) nouvelles actions de Catégories G, sept cent huit (708) nouvelles actions de Catégories H, sept cent huit (708) nouvelles actions de Catégories I, sept cent huit (708) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de huit virgule trente-six (EURO CENT 8.36) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de soixante-dix euro quatre-vingt-huit trente-six (EUR 70.8836).

15.57. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de KBC Bank N.V. à mille neuf cent quatre-vingt-treize (1993) nouvelles actions de Catégories A, mille neuf cent quatre-vingt-treize (1993) nouvelles actions de Catégories B, mille neuf cent quatre-vingt-treize (1993) nouvelles actions de Catégories C, mille neuf cent quatre-vingt-treize (1993) nouvelles actions de Catégories D, mille neuf cent quatre-vingt-treize (1993) nouvelles actions de Catégories E, mille neuf cent quatre-vingt-treize (1993) nouvelles actions de Catégories F, mille neuf cent quatre-vingt-treize (1993) nouvelles actions de Catégories G, mille neuf cent quatre-vingt-treize (1993) nouvelles actions de Catégories H, mille neuf cent quatre-vingt-treize (1993) nouvelles actions de Catégories I, mille neuf cent quatre-vingt-treize (1993) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de neuf virgule cinquante-deux (EURO CENT 9.52)

qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de cent quatre-vingt-dix-neuf euro trente-neuf cinquante-deux (EUR 199.3952).

15.58. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Leveraged Finance Europe Capital IV B.V. à deux cent quarante-cinq (245) nouvelles actions de Catégories A, deux cent quarante-cinq (245) nouvelles actions de Catégories B, deux cent quarante-cinq (245) nouvelles actions de Catégories C, deux cent quarante-cinq (245) nouvelles actions de Catégories D, deux cent quarante-cinq (245) nouvelles actions de Catégories E, deux cent quarante-cinq (245) nouvelles actions de Catégories F, deux cent quarante-cinq (245) nouvelles actions de Catégories G, deux cent quarante-cinq (245) nouvelles actions de Catégories H, deux cent quarante-cinq (245) nouvelles actions de Catégories I, deux cent quarante-cinq (245) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de trois virgule trois (EURO CENT 3.3) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de vingt-quatre euro cinq cent trente-trois (EUR 24.533).

15.59. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Leveraged Finance Europe Capital III B.V. à quatre cent quinze (415) nouvelles actions de Catégories A, quatre cent quinze (415) nouvelles actions de Catégories B, quatre cent quinze (415) nouvelles actions de Catégories C, quatre cent quinze (415) nouvelles actions de Catégories D, quatre cent quinze (415) nouvelles actions de Catégories E, quatre cent quinze (415) nouvelles actions de Catégories F, quatre cent quinze (415) nouvelles actions de Catégories G, quatre cent quinze (415) nouvelles actions de Catégories H, quatre cent quinze (415) nouvelles actions de Catégories I, quatre cent quinze (415) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de sept virgule quatre-vingt-treize (EURO CENT 7.93) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de quarante et un euro cinquante-sept quatre-vingt-treize (EUR 41.5793).

15.60. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Magi Funding I Plc à cinq cent trente-deux (532) nouvelles actions de Catégories A, cinq cent trente-deux (532) nouvelles actions de Catégories B, cinq cent trente-deux (532) nouvelles actions de Catégories C, cinq cent trente-deux (532) nouvelles actions de Catégories D, cinq cent trente-deux (532) nouvelles actions de Catégories E, cinq cent trente-deux (532) nouvelles actions de Catégories F, cinq cent trente-deux (532) nouvelles actions de Catégories G, cinq cent trente-deux (532) nouvelles actions de Catégories H, cinq cent trente-deux (532) nouvelles actions de Catégories I, cinq cent trente-deux (532) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de neuf virgule soixante-quatre (EURO CENT 9.64) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de cinquante-trois euro vingt-neuf soixante-quatre (EUR 53.2964).

15.61. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Massachusetts Mutual Life Insurance Company à cinq cent quatre-vingt-dix-huit (598) nouvelles actions de Catégories A, cinq cent quatre-vingt-dix-huit (598) nouvelles actions de Catégories B, cinq cent quatre-vingt-dix-huit (598) nouvelles actions de Catégories C, cinq cent quatre-vingt-dix-huit (598) nouvelles actions de Catégories D, cinq cent quatre-vingt-dix-huit (598) nouvelles actions de Catégories E, cinq cent quatre-vingt-dix-huit (598) nouvelles actions de Catégories F, cinq cent quatre-vingt-dix-huit (598) nouvelles actions de Catégories G, cinq cent quatre-vingt-dix-huit (598) nouvelles actions de Catégories H, cinq cent quatre-vingt-dix-huit (598) nouvelles actions de Catégories I, cinq cent quatre-vingt-dix-huit (598) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de neuf virgule soixante-quinze (EURO CENT 9.75) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de cinquante-neuf euro quatre-vingt-neuf soixante-quinze (EUR 59.8975).

15.62. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Merrill Lynch International Bank Limited à dix-sept mille trois cent vingt et un (17321) nouvelles actions de Catégories A, dix-sept mille trois cent vingt et un (17321) nouvelles actions de Catégories B, dix-sept mille trois cent vingt et un (17321) nouvelles actions de Catégories C, dix-sept mille trois cent vingt et un (17321) nouvelles actions de Catégories D, dix-sept mille trois cent vingt et un (17321) nouvelles actions de Catégories E, dix-sept mille trois cent vingt et un (17321) nouvelles actions de Catégories F, dix-sept mille trois cent vingt et un (17321) nouvelles actions de Catégories G, dix-sept mille trois cent vingt et un (17321) nouvelles actions de Catégories H, dix-sept mille trois cent vingt et un (17321) nouvelles actions de Catégories I, dix-sept mille trois cent vingt et un (17321) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de sept virgule huit (EURO CENT 7.8) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de mille sept cent trente-deux euro cent soixante-dix-huit (EUR 1732.178).

15.63. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Monarch Master Funding 2 (Luxembourg) S.à r.l. à deux cent trente-deux (232) nouvelles actions de Catégories A, deux cent trente-deux (232) nouvelles actions de Catégories B, deux cent trente-deux (232) nouvelles actions de Catégories C, deux cent trente-deux (232) nouvelles actions de Catégories D, deux cent trente-deux (232) nouvelles actions de Catégories E, deux cent trente-deux (232) nouvelles actions de Catégories F, deux cent trente-deux (232) nouvelles actions de Catégories G, deux cent trente-deux (232) nouvelles actions de Catégories H, deux cent trente-deux (232) nouvelles actions de Catégories I, deux cent trente-deux (232) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune,

et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de cinq virgule zéro cinq (EURO CENT 5.05) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de vingt-trois euro vingt-cinq zéro cinq (EUR 23.2505).

15.64. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Moselle CLO S.A. à deux cent quarante-trois (243) nouvelles actions de Catégories A, deux cent quarante-trois (243) nouvelles actions de Catégories B, deux cent quarante-trois (243) nouvelles actions de Catégories C, deux cent quarante-trois (243) nouvelles actions de Catégories D, deux cent quarante-trois (243) nouvelles actions de Catégories E, deux cent quarante-trois (243) nouvelles actions de Catégories F, deux cent quarante-trois (243) nouvelles actions de Catégories G, deux cent quarante-trois (243) nouvelles actions de Catégories H, deux cent quarante-trois (243) nouvelles actions de Catégories I, deux cent quarante-trois (243) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de sept virgule vingt-neuf (EURO CENT 7.29) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de vingt-quatre euro trente-sept vingt-neuf (EUR 24.3729).

15.65. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Natixis S.A. à sept cent quatre-vingt-dix-huit (798) nouvelles actions de Catégories A, sept cent quatre-vingt-dix-huit (798) nouvelles actions de Catégories B, sept cent quatre-vingt-dix-huit (798) nouvelles actions de Catégories C, sept cent quatre-vingt-dix-huit (798) nouvelles actions de Catégories D, sept cent quatre-vingt-dix-huit (798) nouvelles actions de Catégories E, sept cent quatre-vingt-dix-huit (798) nouvelles actions de Catégories F, sept cent quatre-vingt-dix-huit (798) nouvelles actions de Catégories G, sept cent quatre-vingt-dix-huit (798) nouvelles actions de Catégories H, sept cent quatre-vingt-dix-huit (798) nouvelles actions de Catégories I, sept cent quatre-vingt-dix-huit (798) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de deux virgule trente-huit (EURO CENT 2.38) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de soixante-dix-neuf euro quatre-vingt-deux trente-huit (EUR 79.8238).

15.66. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Natixis à deux mille six cent quatre-vingt-dix-huit (2698) nouvelles actions de Catégories A, deux mille six cent quatre-vingt-dix-huit (2698) nouvelles actions de Catégories B, deux mille six cent quatre-vingt-dix-huit (2698) nouvelles actions de Catégories C, deux mille six cent quatre-vingt-dix-huit (2698) nouvelles actions de Catégories D, deux mille six cent quatre-vingt-dix-huit (2698) nouvelles actions de Catégories E, deux mille six cent quatre-vingt-dix-huit (2698) nouvelles actions de Catégories F, deux mille six cent quatre-vingt-dix-huit (2698) nouvelles actions de Catégories G, deux mille six cent quatre-vingt-dix-huit (2698) nouvelles actions de Catégories H, deux mille six cent quatre-vingt-dix-huit (2698) nouvelles actions de Catégories I, deux mille six cent quatre-vingt-dix-huit (2698) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de zéro virgule zéro sept (EURO CENT 0.07) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de deux cent soixante-neuf euro quatre-vingt zéro sept (EUR 269.8007).

15.67. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Neptuno CLO I B.V. à trois cent dix-neuf (319) nouvelles actions de Catégories A, trois cent dix-neuf (319) nouvelles actions de Catégories B, trois cent dix-neuf (319) nouvelles actions de Catégories C, trois cent dix-neuf (319) nouvelles actions de Catégories D, trois cent dix-neuf (319) nouvelles actions de Catégories E, trois cent dix-neuf (319) nouvelles actions de Catégories F, trois cent dix-neuf (319) nouvelles actions de Catégories G, trois cent dix-neuf (319) nouvelles actions de Catégories H, trois cent dix-neuf (319) nouvelles actions de Catégories I, trois cent dix-neuf (319) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de deux virgule quatre-vingt-quinze (EURO CENT 2.95) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de trente et un euro quatre-vingt-douze quatre-vingt-quinze (EUR 31.9295).

15.68. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Neptuno CLO II B.V. à trois cent dix-neuf (319) nouvelles actions de Catégories A, trois cent dix-neuf (319) nouvelles actions de Catégories B, trois cent dix-neuf (319) nouvelles actions de Catégories C, trois cent dix-neuf (319) nouvelles actions de Catégories D, trois cent dix-neuf (319) nouvelles actions de Catégories E, trois cent dix-neuf (319) nouvelles actions de Catégories F, trois cent dix-neuf (319) nouvelles actions de Catégories G, trois cent dix-neuf (319) nouvelles actions de Catégories H, trois cent dix-neuf (319) nouvelles actions de Catégories I, trois cent dix-neuf (319) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de deux virgule quatre-vingt-quinze (EURO CENT 2.95) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de trente et un euro quatre-vingt-douze quatre-vingt-quinze (EUR 31.9295).

15.69. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Neptuno CLO III B.V. à quatre cent vingt-cinq (425) nouvelles actions de Catégories A, quatre cent vingt-cinq (425) nouvelles actions de Catégories B, quatre cent vingt-cinq (425) nouvelles actions de Catégories C, quatre cent vingt-cinq (425) nouvelles actions de Catégories D, quatre cent vingt-cinq (425) nouvelles actions de Catégories E, quatre cent vingt-cinq (425) nouvelles actions de Catégories F, quatre cent vingt-cinq (425) nouvelles actions de Catégories G, quatre cent vingt-cinq (425) nouvelles actions de Catégories H, quatre cent vingt-cinq (425) nouvelles actions de Catégories I, quatre cent vingt-cinq (425) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts

sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de sept virgule vingt-sept (EURO CENT 7.27) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de quarante-deux euro cinquante-sept vingt-sept (EUR 42.5727).

15.70. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Nykredit Bank A/S à mille deux cent soixante-quinze (1275) nouvelles actions de Catégories A, mille deux cent soixante-quinze (1275) nouvelles actions de Catégories B, mille deux cent soixante-quinze (1275) nouvelles actions de Catégories C, mille deux cent soixante-quinze (1275) nouvelles actions de Catégories D, mille deux cent soixante-quinze (1275) nouvelles actions de Catégories E, mille deux cent soixante-quinze (1275) nouvelles actions de Catégories F, mille deux cent soixante-quinze (1275) nouvelles actions de Catégories G, mille deux cent soixante-quinze (1275) nouvelles actions de Catégories H, mille deux cent soixante-quinze (1275) nouvelles actions de Catégories I, mille deux cent soixante-quinze (1275) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de six virgule zéro sept (EURO CENT 6.07) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de cent vingt-sept euro cinquante-six zéro sept (EUR 127.5607).

15.71. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Partholon CDO I PLC à neuf cent quatre-vingt-trois (983) nouvelles actions de Catégories A, neuf cent quatre-vingt-trois (983) nouvelles actions de Catégories B, neuf cent quatre-vingt-trois (983) nouvelles actions de Catégories C, neuf cent quatre-vingt-trois (983) nouvelles actions de Catégories D, neuf cent quatre-vingt-trois (983) nouvelles actions de Catégories E, neuf cent quatre-vingt-trois (983) nouvelles actions de Catégories F, neuf cent quatre-vingt-trois (983) nouvelles actions de Catégories G, neuf cent quatre-vingt-trois (983) nouvelles actions de Catégories H, neuf cent quatre-vingt-trois (983) nouvelles actions de Catégories I, neuf cent quatre-vingt-trois (983) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de zéro virgule quatre-vingt-dix-neuf (EURO CENT 0.99) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de quatre-vingt-dix-huit euro trente quatre-vingt-dix-neuf (EUR 98.3099).

15.72. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Petrusse European CLO S.A. à deux cent quatre-vingt-douze (292) nouvelles actions de Catégories A, deux cent quatre-vingt-douze (292) nouvelles actions de Catégories B, deux cent quatre-vingt-douze (292) nouvelles actions de Catégories C, deux cent quatre-vingt-douze (292) nouvelles actions de Catégories D, deux cent quatre-vingt-douze (292) nouvelles actions de Catégories E, deux cent quatre-vingt-douze (292) nouvelles actions de Catégories F, deux cent quatre-vingt-douze (292) nouvelles actions de Catégories G, deux cent quatre-vingt-douze (292) nouvelles actions de Catégories H, deux cent quatre-vingt-douze (292) nouvelles actions de Catégories I, deux cent quatre-vingt-douze (292) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de six virgule quatre-vingt-sept (EURO CENT 6.87) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de vingt-neuf euro vingt-six quatre-vingt-sept (EUR 29.2687).

15.73. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de The Royal Bank of Scotland plc à neuf mille trois cent soixante-quinze (9375) nouvelles actions de Catégories A, neuf mille trois cent soixante-quinze (9375) nouvelles actions de Catégories B, neuf mille trois cent soixante-quinze (9375) nouvelles actions de Catégories C, neuf mille trois cent soixante-quinze (9375) nouvelles actions de Catégories D, neuf mille trois cent soixante-quinze (9375) nouvelles actions de Catégories E, neuf mille trois cent soixante-quinze (9375) nouvelles actions de Catégories F, neuf mille trois cent soixante-quinze (9375) nouvelles actions de Catégories G, neuf mille trois cent soixante-quinze (9375) nouvelles actions de Catégories H, neuf mille trois cent soixante-quinze (9375) nouvelles actions de Catégories I, neuf mille trois cent soixante-quinze (9375) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de trois virgule soixante-quatre (EURO CENT 3.64) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de neuf cent trente-sept euro cinquante-trois soixante-quatre (EUR 937.5364).

15.74. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Skellig Rock B.V. à quatre cent vingt-quatre (424) nouvelles actions de Catégories A, quatre cent vingt-quatre (424) nouvelles actions de Catégories B, quatre cent vingt-quatre (424) nouvelles actions de Catégories C, quatre cent vingt-quatre (424) nouvelles actions de Catégories D, quatre cent vingt-quatre (424) nouvelles actions de Catégories E, quatre cent vingt-quatre (424) nouvelles actions de Catégories F, quatre cent vingt-quatre (424) nouvelles actions de Catégories G, quatre cent vingt-quatre (424) nouvelles actions de Catégories H, quatre cent vingt-quatre (424) nouvelles actions de Catégories I, quatre cent vingt-quatre (424) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de six virgule cinquante-quatre (EURO CENT 6.54) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de quarante-deux euro quarante-six cinquante-quatre (EUR 42.4654).

15.75. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Sorbus Funding I B.V. à mille cinq cent soixante-dix-neuf (1579) nouvelles actions de Catégories A, mille cinq cent soixante-dix-neuf (1579) nouvelles actions de Catégories B, mille cinq cent soixante-dix-neuf (1579) nouvelles actions de Catégories C, mille cinq cent soixante-dix-neuf (1579) nouvelles actions de Catégories D, mille cinq cent soixante-dix-neuf (1579) nouvelles actions de Catégories E, mille cinq cent soixante-dix-neuf (1579) nouvelles actions de Catégories F, mille cinq cent soixante-dix-neuf (1579) nouvelles actions de Catégories G, mille cinq cent soixante-dix-neuf (1579) nouvelles actions de Catégories H, mille cinq

cent soixante-dix-neuf (1579) nouvelles actions de Catégories I, mille cinq cent soixante-dix-neuf (1579) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de un virgule soixante-seize (EURO CENT 1.76) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de cent cinquante-sept euro quatre-vingt-onze soixante-seize (EUR 157.9176).

15.76. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de St James's Park CDO B.V. à deux cent douze (212) nouvelles actions de Catégories A, deux cent douze (212) nouvelles actions de Catégories B, deux cent douze (212) nouvelles actions de Catégories C, deux cent douze (212) nouvelles actions de Catégories D, deux cent douze (212) nouvelles actions de Catégories E, deux cent douze (212) nouvelles actions de Catégories F, deux cent douze (212) nouvelles actions de Catégories G, deux cent douze (212) nouvelles actions de Catégories H, deux cent douze (212) nouvelles actions de Catégories I, deux cent douze (212) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de huit virgule soixante-quatre (EURO CENT 8.64) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de vingt et un euro vingt-huit soixante-quatre (EUR 21.2864).

15.77. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Tara Hill B.V. à cent trente-deux (132) nouvelles actions de Catégories A, cent trente-deux (132) nouvelles actions de Catégories B, cent trente-deux (132) nouvelles actions de Catégories C, cent trente-deux (132) nouvelles actions de Catégories D, cent trente-deux (132) nouvelles actions de Catégories E, cent trente-deux (132) nouvelles actions de Catégories F, cent trente-deux (132) nouvelles actions de Catégories G, cent trente-deux (132) nouvelles actions de Catégories H, cent trente-deux (132) nouvelles actions de Catégories I, cent trente-deux (132) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de huit virgule trente-trois (EURO CENT 8.33) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de treize euro vingt-huit trente-trois (EUR 13.2833).

15.78. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de The Governor and Company of the Bank of Ireland à deux mille sept cent soixante-douze (2772) nouvelles actions de Catégories A, deux mille sept cent soixante-douze (2772) nouvelles actions de Catégories B, deux mille sept cent soixante-douze (2772) nouvelles actions de Catégories C, deux mille sept cent soixante-douze (2772) nouvelles actions de Catégories D, deux mille sept cent soixante-douze (2772) nouvelles actions de Catégories E, deux mille sept cent soixante-douze (2772) nouvelles actions de Catégories F, deux mille sept cent soixante-douze (2772) nouvelles actions de Catégories G, deux mille sept cent soixante-douze (2772) nouvelles actions de Catégories H, deux mille sept cent soixante-douze (2772) nouvelles actions de Catégories I, deux mille sept cent soixante-douze (2772) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de huit virgule onze (EURO CENT 8.11) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de deux cent soixante-dix-sept euro vingt-huit onze (EUR 277.2811).

15.79. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Theseus European CLO S.A à trois cent quatre-vingt-treize (393) nouvelles actions de Catégories A, trois cent quatre-vingt-treize (393) nouvelles actions de Catégories B, trois cent quatre-vingt-treize (393) nouvelles actions de Catégories C, trois cent quatre-vingt-treize (393) nouvelles actions de Catégories D, trois cent quatre-vingt-treize (393) nouvelles actions de Catégories E, trois cent quatre-vingt-treize (393) nouvelles actions de Catégories F, trois cent quatre-vingt-treize (393) nouvelles actions de Catégories G, trois cent quatre-vingt-treize (393) nouvelles actions de Catégories H, trois cent quatre-vingt-treize (393) nouvelles actions de Catégories I, trois cent quatre-vingt-treize (393) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de trois virgule soixante-douze (EURO CENT 3.72) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de trente-neuf euro trente-trois soixante-douze (EUR 39.3372).

15.80. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de UBS Limited à quatre mille cinq cent quatre-vingt-six (4586) nouvelles actions de Catégories A, quatre mille cinq cent quatre-vingt-six (4586) nouvelles actions de Catégories B, quatre mille cinq cent quatre-vingt-six (4586) nouvelles actions de Catégories C, quatre mille cinq cent quatre-vingt-six (4586) nouvelles actions de Catégories D, quatre mille cinq cent quatre-vingt-six (4586) nouvelles actions de Catégories E, quatre mille cinq cent quatre-vingt-six (4586) nouvelles actions de Catégories F, quatre mille cinq cent quatre-vingt-six (4586) nouvelles actions de Catégories G, quatre mille cinq cent quatre-vingt-six (4586) nouvelles actions de Catégories H, quatre mille cinq cent quatre-vingt-six (4586) nouvelles actions de Catégories I, quatre mille cinq cent quatre-vingt-six (4586) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de neuf virgule zéro cinq (EURO CENT 9.05) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de quatre cent cinquante-huit euro soixante-neuf zéro cinq (EUR 458.6905).

15.81. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Vallauris II CLO plc à sept cents (700) nouvelles actions de Catégories A, sept cents (700) nouvelles actions de Catégories B, sept cents (700) nouvelles actions de Catégories C, sept cents (700) nouvelles actions de Catégories D, sept cents (700) nouvelles actions de Catégories E, sept cents (700) nouvelles actions de Catégories F, sept cents (700) nouvelles actions de Catégories G, sept cents (700) nouvelles actions de Catégories H, sept cents (700) nouvelles actions de Catégories I, sept cents (700) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces

nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de zéro virgule quatre-vingt-huit (EURO CENT 0.88) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de soixante-dix euro zéro zéro quatre-vingt-huit (EUR 70.0088).

15.82. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Versailles CLO ME I PLC à quatre cent vingt-huit (428) nouvelles actions de Catégories A, quatre cent vingt-huit (428) nouvelles actions de Catégories B, quatre cent vingt-huit (428) nouvelles actions de Catégories C, quatre cent vingt-huit (428) nouvelles actions de Catégories D, quatre cent vingt-huit (428) nouvelles actions de Catégories E, quatre cent vingt-huit (428) nouvelles actions de Catégories F, quatre cent vingt-huit (428) nouvelles actions de Catégories G, quatre cent vingt-huit (428) nouvelles actions de Catégories H, quatre cent vingt-huit (428) nouvelles actions de Catégories I, quatre cent vingt-huit (428) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de neuf virgule quarante-sept (EURO CENT 9.47) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de quarante-deux euro quatre-vingt-neuf quarante-sept (EUR 42.8947).

15.83. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Wood Street CLO I B.V. à quatre cent soixante-dix-huit (478) nouvelles actions de Catégories A, quatre cent soixante-dix-huit (478) nouvelles actions de Catégories B, quatre cent soixante-dix-huit (478) nouvelles actions de Catégories C, quatre cent soixante-dix-huit (478) nouvelles actions de Catégories D, quatre cent soixante-dix-huit (478) nouvelles actions de Catégories E, quatre cent soixante-dix-huit (478) nouvelles actions de Catégories F, quatre cent soixante-dix-huit (478) nouvelles actions de Catégories G, quatre cent soixante-dix-huit (478) nouvelles actions de Catégories H, quatre cent soixante-dix-huit (478) nouvelles actions de Catégories I, quatre cent soixante-dix-huit (478) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de neuf virgule quarante-trois (EURO CENT 9.43) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de quarante-sept euro quatre-vingt-neuf quarante-trois (EUR 47.8943).

15.84. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Wood Street CLO II B.V. à trois cent dix-neuf (319) nouvelles actions de Catégories A, trois cent dix-neuf (319) nouvelles actions de Catégories B, trois cent dix-neuf (319) nouvelles actions de Catégories C, trois cent dix-neuf (319) nouvelles actions de Catégories D, trois cent dix-neuf (319) nouvelles actions de Catégories E, trois cent dix-neuf (319) nouvelles actions de Catégories F, trois cent dix-neuf (319) nouvelles actions de Catégories G, trois cent dix-neuf (319) nouvelles actions de Catégories H, trois cent dix-neuf (319) nouvelles actions de Catégories I, trois cent dix-neuf (319) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de neuf virgule quarante et un (EURO CENT 9.41) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de trente et un euro quatre-vingt-dix-neuf quarante et un (EUR 31.9941).

15.85. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Wood Street CLO III B.V. à mille soixante-quatre (1064) nouvelles actions de Catégories A, mille soixante-quatre (1064) nouvelles actions de Catégories B, mille soixante-quatre (1064) nouvelles actions de Catégories C, mille soixante-quatre (1064) nouvelles actions de Catégories D, mille soixante-quatre (1064) nouvelles actions de Catégories E, mille soixante-quatre (1064) nouvelles actions de Catégories F, mille soixante-quatre (1064) nouvelles actions de Catégories G, mille soixante-quatre (1064) nouvelles actions de Catégories H, mille soixante-quatre (1064) nouvelles actions de Catégories I, mille soixante-quatre (1064) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de trois virgule dix-huit (EURO CENT 3.18) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de cent six euro quarante-trois dix-huit (EUR 106.4318).

15.86. Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Wood Street CLO IV B.V. à huit cent quatre-vingt-onze (891) nouvelles actions de Catégories A, huit cent quatre-vingt-onze (891) nouvelles actions de Catégories B, huit cent quatre-vingt-onze (891) nouvelles actions de Catégories C, huit cent quatre-vingt-onze (891) nouvelles actions de Catégories D, huit cent quatre-vingt-onze (891) nouvelles actions de Catégories E, huit cent quatre-vingt-onze (891) nouvelles actions de Catégories F, huit cent quatre-vingt-onze (891) nouvelles actions de Catégories G, huit cent quatre-vingt-onze (891) nouvelles actions de Catégories H, huit cent quatre-vingt-onze (891) nouvelles actions de Catégories I, huit cent quatre-vingt-onze (891) nouvelles actions de Catégories J de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de trois virgule dix-sept (EURO CENT 3.17) qui restera attachée à ces actions par un apport en numéraire à la Société, d'un montant de quatre-vingt-neuf euro treize dix-sept (EUR 89.1317).

Seizième résolution

Suivant la décision individuelle de chaque actionnaire de renoncer à ses droits au remboursement au prorata relatifs à la réduction de capital envisagée par voie de remboursement d'actions, l'Assemblée Générale a décidé de réduire le capital social souscrit et libéré de la société d'un montant de neuf mille huit cent soixante-treize euro et quatre centimes (EUR 9.873,4) par remboursement et annulation subséquente de l'intégralité des neuf cent quatre-vingt-sept mille trois cent quarante (987.340) actions détenues par LEAFY S.à r.l. à un prix de remboursement de neuf mille huit cent soixante-treize euro et quatre centimes (EUR 9.873,4), de sorte à réduire le capital social de la société de son montant actuel de

quarante-trois mille huit cent soixante-quatre euro et vingt centimes (EUR 43.864,20) à un montant de trente-trois mille neuf cent quatre-vingt-dix euro et quatre-vingt centimes (EUR 33.990,80) divisé en trois cent trente-neuf mille neuf cent huit (339.908) actions de Catégorie A, trois cent trente-neuf mille neuf cent huit (339.908) actions de Catégorie B, trois cent trente-neuf mille neuf cent huit (339.908) actions de Catégorie C, trois cent trente-neuf mille neuf cent huit (339.908) actions de Catégorie D, trois cent trente-neuf mille neuf cent huit (339.908) actions de Catégorie E, trois cent trente-neuf mille neuf cent huit (339.908) actions de Catégorie F, trois cent trente-neuf mille neuf cent huit (339.908) actions de Catégorie G, trois cent trente-neuf mille neuf cent huit (339.908) actions de Catégorie H, trois cent trente-neuf mille neuf cent huit (339.908) actions de Catégorie I, trois cent trente-neuf mille neuf cent huit (339.908) actions de Catégorie J avec une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) chacune et conférant les droits et privilèges tels que décrits dans les statuts de la Société. La Société et LEAFY S.à r.l. conviennent que LEAFY S.à r.l. renonce à son droit au paiement du prix de remboursement pour un montant de neuf mille huit cent soixante-douze euro et quarante centimes (EUR 9.872,40), de sorte que la Société paiera à LEAFY S.à r.l. la somme de un euro (EUR 1) pour le remboursement de ses actions.

Dix-septième résolution

L'Assemblée Générale a décidé de procéder à une refonte intégrale des statuts de la Société sauf l'objet social qui auront la teneur suivante:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société anonyme (la «Société») régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (les «Lois») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un Actionnaire unique, propriétaire de la totalité des Actions, ou plusieurs Actionnaires.

La Société adopte la dénomination «European Directories Parent S.A.»

2. Siège Social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché du Luxembourg ou à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Conseil d'Administration.

3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts pour toute modification des Statuts, et conformément à l'article 32 des Statuts, sans préjudice des dispositions impératives des Lois.

Chapitre II. Capital, Actions

5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à trente trois mille neuf cent quatre-vingt-dix euros et quatre-vingt centimes (EUR 33.990,80.-) divisé en:

(i) trois cent trente-neuf mille neuf cent huit (339.908) actions ordinaires de Catégorie A (les «Actions Ordinaires de Catégorie A»),

(ii) trois cent trente-neuf mille neuf cent huit (339.908) actions ordinaires de Catégorie B (les «Actions Ordinaires de Catégorie B»),

(iii) trois cent trente-neuf mille neuf cent huit (339.908) actions ordinaires de Catégorie C (les «Actions Ordinaires de Catégorie C»),

(iv) trois cent trente-neuf mille neuf cent huit (339.908) actions ordinaires de Catégorie D (les «Actions Ordinaires de Catégorie D»),

(v) trois cent trente-neuf mille neuf cent huit (339.908) actions ordinaires de Catégorie E (les «Actions Ordinaires de Catégorie E»),

(vi) trois cent trente-neuf mille neuf cent huit (339.908) actions ordinaires de Catégorie F (les «Actions Ordinaires de Catégorie F»),

(vii) trois cent trente-neuf mille neuf cent huit (339.908) actions ordinaires de Catégorie G (les «Actions Ordinaires de Catégorie G»),

(viii) trois cent trente-neuf mille neuf cent huit (339.908) actions ordinaires de Catégorie H (les «Actions Ordinaires de Catégorie H»),

(ix) trois cent trente-neuf mille neuf cent huit (339.908) actions ordinaires de Catégorie I (les «Actions Ordinaires de Catégorie I»),

(x) trois cent trente-neuf mille neuf cent huit (339.908) actions ordinaires de Catégorie J (les «Actions Ordinaires de Catégorie J»),

ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les Actions Ordinaires de Catégorie A, les Actions Ordinaires de Catégorie B, les Actions Ordinaires de Catégorie C, les Actions Ordinaires de Catégorie D, les Actions Ordinaires de Catégorie E, les Actions Ordinaires de Catégorie F, les Actions Ordinaires de Catégorie G, les Actions Ordinaires de Classe H, les Actions Ordinaires de Catégorie I et les Actions Ordinaires de Catégorie J seront individuellement nommées comme une «Action», et collectivement, les «Actions».

Les détenteurs d'Actions sont dénommés individuellement un «Actionnaire» et collectivement les «Actionnaires»

Les droits et obligations inhérents aux Actions sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les Actions en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des Actions que la Société a rachetées à ses Actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux Actionnaires ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale.

6. Actions. Chaque Action donne à son détenteur le droit à une voix.

Les Actions seront nominatives.

Chaque Action est indivisible à l'égard de la Société.

Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-propriétaires d'Actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur Actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Un registre des actionnaires et tous procès verbal d'assemblées et résolutions seront tenus au siège social. Le registre d'Actionnaires contiendra la désignation précise de chaque Actionnaire et l'indication du nombre et de la catégorie de ses Actions, l'indication des paiements effectués sur ces Actions ainsi que les cessions des Actions avec leur date. Chaque Actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des Actions nominatives résultera des inscriptions dans le registre des Actionnaires. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des Actionnaires seront délivrés aux Actionnaires à leur demande. La Société peut émettre des certificats d'Actions nominatives multiples.

La propriété d'une Action emporte de plein droit acceptation des Statuts et des résolutions adoptées par l'assemblée générale des Actionnaires.

7. Acquisition d'Actions Propres. La Société peut acheter ses propres Actions. L'achat et la détention de ses propres Actions seront effectués en conformité avec les conditions et limites établies par les Lois et par les Statuts et en tenant dûment compte de tout pacte d'actionnaires auquel la Société est partie.

8. Cession d'Actions.

8.1 Général

Sous réserve de conformité avec les articles 8.2, 8.3, 8.5, 8.6 et 8.7 ci-dessous et les dispositions de tout pacte d'actionnaires dont la Société est partie, un Actionnaire peut Céder ses Actions, ou tout droit relatif à ses Actions.

8.2 Cessions d'Actions

Un Actionnaire ne peut pas Céder ses Actions ou de droit relatif à ses Actions, quelque soit la Catégorie, sauf si dans le même temps un nombre égal d'Actions de chacune des autres Catégories d'Actions émises soit également Cédé à l'acquéreur desdites Actions. Afin d'éviter toute incertitude, les dispositions de l'article 8.6 ne permettent la cession des Actions de toute Catégorie que si celle-ci est conforme aux dispositions du présent article 8.2.

8.3 Participations Liées à la Dette

Sous réserve de l'article 8.6, un Actionnaire (le «Cédant lié») ne peut Céder aucune de ses Actions ou tout droit relatif à ses Actions, sauf si dans le même temps une partie de:

8.3.1 la Participation Liée à la Dette détenue par le Cédant Lié ou par chaque Société Associée ou Affilié de ce Cédant Lié a acquis cette Participation Liée à la Dette; ou

8.3.2 lorsque des Actions ont au préalable été cédées à une Société Associée ou un Affilié d'un Actionnaire séparément de cette Participation Liée à la Dette conformément à l'article 8.6 ci-dessous, la Participation Liée à la Dette détenue par le Cédant Lié et la Société Associée ou l'Affilié du Cédant Lié concerné; ou

8.3.3 lorsque la Participation Liée à la Dette a été cédée au préalable à une Société Associée ou un Affilié du Cédant Lié, la Participation Liée à la Dette détenue par le Cédant Lié et la Société Associée ou l'Affilié du Cédant Lié concerné, égale à la proportion des Actions Cédées aient également été transférées à l'acheteur desdites Actions (le «Cessionnaire Lié») (ou à une Société Associée du Cessionnaire conformément aux dispositions de l'article 8.6).

8.4 Cessions conditionnelles: Société d'Investissement du Management

Un Actionnaire ne peut pas Céder ses Actions, ou tout droit relatif à ses Actions à la Société d'Investissement du Management ou à toute autre entité créée dans le but de détenir des intérêts dans le Groupe Midco.

8.5 Cessions conditionnelles: les Concurrents du Secteur d'Activités

8.5.1 Un Actionnaire ne peut Céder ses Actions ou tout droit relatif à ses Actions à toute personne qui est un Concurrent du Secteur d'Activités, sauf si une telle cession est approuvée à l'avance comme étant un Sujet Réservé ou un Sujet Super Réservé.

8.5.2 Une Partie Triton peut Céder ses Actions ou tout droit relatif à ses Actions à toute personne qui serait un Concurrent du Secteur d'Activités, à condition que la Cession par cette Partie Triton se fasse dans le cadre d'une transaction impliquant une Cession par les Parties Triton de l'intégralité de leurs Actions Midco ou est autrement été approuvée par les détenteurs d'Actions Midco.

8.6 Cession par les Actionnaires aux Sociétés Associées et Affiliés

Nonobstant la restriction prévue à l'Article 8.3, un Actionnaire, autre qu'une Partie Triton, (le «Cédant Associé») peut à tout moment transférer tout (mais pas seulement une partie) de ses Actions à une Société Associée ou un Affilié (le «Cessionnaire Associé»), sous réserve que:

8.6.1 Le Cédant Associé (mais pas un cédant subséquent dans une série de transferts à des Sociétés Associées ou Affiliés au Cédant conformément à cet Article 8.6) demeure, jusqu'au moment où ladite Participation Liée à la Dette ait été transférée au Cessionnaire Associé ou à un cessionnaire subséquent des Actions transférées, partie à tout pacte d'actionnaires auquel la Société est partie, et reste conjointement et solidairement obligé avec le Cessionnaire Associé sous tout pacte d'actionnaires auquel la Société est partie en qualité d'Actionnaire par rapport aux Actions transférées, et

8.6.2 Le Cessionnaire Associé et le Cédant Associé, fassent en sorte que le Cessionnaire Associé re-transfère ses Actions au Cédant Associé ou une autre Société Associée ou Affilié de ce Cédant Associé, immédiatement, s'il cesse d'être une Société Associée ou Affilié au Cédant Associé.

8.7 Cessions conditionnelles: Parties Triton

8.7.1 Un Actionnaire ne peut Céder ses Actions ou tout droit relatif à ses Actions à toute personne qui est une Partie Triton, sauf si une telle Cession est conforme aux dispositions de tout pacte d'actionnaires auquel la Société est partie et de l'article 8.7.2 ci-dessous.

8.7.2 Toute Partie Triton (la «Première Partie Triton») peut Céder toute action détenue par elle à:

(i) toute autre Partie Triton (la «Deuxième Partie Triton»),

à condition que:

(a) aussi longtemps que la Première Partie Triton reste une Partie Triton, la Première Partie Triton (mais pas un cédant subséquent dans une série de cessions à une Partie Triton conformément au présent article 8.7.2) reste partie à tout pacte d'actionnaires auquel la Société est partie et la Deuxième Partie Triton nomme la Première Partie Triton comme son fondé de pouvoir, agent et/ou mandataire (selon le cas) aux fins de l'exercice de ses droits en tant qu'Actionnaire ou en vertu de tout pacte d'actionnaires auquel la Société est partie par la Première Partie Triton; et

(b) la Deuxième Partie Triton cède ses Actions à une autre Partie Triton immédiatement si celle-ci cesse d'être une Partie Triton, et

(ii) des tiers acquéreurs de bonne foi.

8.8 Inscription des Cessions

Toute cession d'actions nominatives sera inscrite dans le registre des Actionnaires par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que conformément aux règles relatives aux cessions de créances définies à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des Actionnaires toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

Les Actionnaires peuvent convenir de conditions additionnelles à celles expressément prévues par les Statuts pour les cessions d'Actions (ou de droits relatifs aux Actions), par écrit, consignées dans un pacte d'actionnaires, telles que, sans

limitation, toute cession autorisée à laquelle les droits de cessions ou d'achat forcé prévus par les Statuts ne s'appliqueraient pas. Les Cessions d'Actions doivent se conformer à de telles conditions additionnelles. La Société est en droit de refuser d'inscrire toute cession d'Actions sauf si elle est réalisée conformément aux Statuts et conformément aux conditions de tout pacte d'Actionnaires auquel la Société est partie (de temps à autre).

9. Achat Forcé et Vente Forcée.

9.1 Achat forcé

Toujours sous réserve que la Vente Forcée ne soit pas exercée, lorsqu'une cession d'Actions (que ce soit lors d'une transaction unique ou lors d'une série de transactions liées) par une personne ou des personnes (ensemble, les «Actionnaires Déclencheurs de l'Achat Forcé») résulterait, si enregistrée, en une personne (ensemble avec ses Sociétés Associées, Affiliées et Personnes Agissant de Concert) ou personnes (ensemble avec ses Sociétés Associées et Affiliées) (chacun étant un «membre du groupe d'achat») détenant trente pour cent (30 %) ou plus des Actions émises, la cession d'Actions envisagée ne peut pas être effectuée ou enregistrée dans le registre des Actionnaires de la Société à moins que:

(i) les membres du groupe d'achat aient fait une offre Offre d'Achat Forcé») à chaque autre Actionnaire et à chacune de ses Sociétés Associées ou Affiliés concernés, ou dans le cas de Triton Bidco, à toute autre Partie Triton (autres que les Actionnaires Déclencheurs de l'Achat Forcé) d'acheter toutes les Actions et la Participation Liée à La Dette détenues par cet Actionnaire (ou ses Sociétés Associées ou Affiliés) ou dans le cas de Triton Bidco, toute autre Partie Triton, selon les modalités indiquées ci-dessous; et

(ii) les conditions suivantes relatives à cette Offre d'Achat Forcé aient été respectées:

(a) L'Offre d'Achat Forcé devra être ouverte pour acceptation sous réserve du respect de l'article 8.3, concernant certaines ou toutes les Actions et la Participation Liée à La Dette détenues par chaque Actionnaire et ses Sociétés Associées ou Affiliés, ou dans le cas de Triton Bidco, toute autre Partie Triton, pendant pas moins de dix (10) Jours Ouvrables, et devra être réputée comme ayant été rejetée si non-acceptée conformément avec ses termes et dans la période pendant laquelle elle est ouverte pour acceptation.

(b) La contrepartie pour chaque Action et la Participation Liée à la Dette y associée, sera en numéraire et selon des modalités financières pas moins favorables pour chaque Action et la Participation Liée à la Dette y associée, que pour les Actions et la Participation Liée à la Dette y associée dont la cession envisagée a déclenché l'Offre d'Achat Forcé (ou, si plus favorable, les modalités financières de tout autre achat d'Actions et la Participation Liée à la Dette y associée par tout membre du groupe d'achat dans les douze (12) mois précédents), et l'Offre d'Achat Forcé devra inclure tous les détails de toutes les conditions convenues entre les Actionnaires Déclencheurs de l'Achat Forcé et les acheteurs envisagés en relation avec la cession proposée. Lorsque la contrepartie reçue ou devant être reçue par les Actionnaires Déclencheurs de l'Achat Forcé (ou payée sous ces dispositions d'achat) inclut une contrepartie non-numéraire et que tout autre Actionnaire croit que la contrepartie en espèces à payer en vertu de l'Offre d'Achat Forcé a des modalités financières moins favorables que les modalités reçues ou devant être reçues par les Actionnaires Déclencheurs de l'Achat Forcé (ou payée sous ces dispositions d'achat), cet Actionnaire peut, dans les cinq (5) Jours Ouvrables de la réception ou de la réception réputée de l'Offre d'Achat Forcé, soumettre le sujet aux Auditeurs (copiant cette notification à la Société, aux Actionnaires Déclencheurs de l'Achat Forcé, aux autres Actionnaires et aux acheteurs envisagés) dont la détermination sur le sujet devra être finale et contraignante à l'égard de toutes les parties concernées (et devra automatiquement amender l'Offre d'Achat Forcé à toutes les parties, qui devront avoir dix (10) Jours Ouvrables de plus à partir de la notification de la décision de l'expert concerné pour accepter l'Offre d'Achat Forcé).

(c) Les modalités de l'Offre d'Achat Forcé devront inclure une obligation prise par les membres du groupe acquéreur qu'ils n'ont pas conclu (ni ne concluront) des modalités plus favorables en termes de contrepartie ni n'ont convenu (ni ne conviendront) des modalités plus favorables en termes de contrepartie avec tout autre détenteur pour l'achat d'Actions ou de Participation Liée à la Dette.

(d) Tout Actionnaire et ses Sociétés Associées ou Affiliés concernés ou, dans le cas de Triton Bidco, toute autre Partie Triton (sauf pour les Actionnaires Déclencheurs de l'Achat Forcé) qui souhaite céder ses Actions et sa Participation Liée à la Dette aux acheteurs envisagés en exécution des termes de l'Offre d'Achat Forcé (un «Actionnaire Déclenchant la Sortie de l'Achat Forcé») devra signifier la notification aux acheteurs envisagés, avec une copie à la Société (la «Notification d'Achat Forcé») à tout moment avant que l'Offre d'Achat Forcé ne cesse d'être ouverte pour acceptation (la «Date de Clôture de l'Achat Forcé»);

(e) Aucun Actionnaire Déclenchant l'Achat Forcé ne devra être obligé de donner des garanties, indemnités ou justifications lors de la vente des Actions ou de la Participation Liée à la Dette.

(f) La réalisation de la cession de toutes Actions et de Participation Liée à la Dette par les Actionnaires Déclencheurs de l'Achat Forcé et les Actionnaires Déclenchant l'Achat Forcé doit être simultanée.

(iii) Étant précisé que «contrepartie» pour le sens de l'article

9.1(ii)(b) devra être considérée comme signifiant la valeur ou la valeur estimative de la contrepartie indépendamment de la nature de la contrepartie.

(iv) Si une Notification d'Achat Forcé est signifiée, la Société devra, sous réserve de l'article 9.1(ii)(b) ci-dessus, et de la satisfaction ou renonciation de/à toutes les conditions convenues entre les Actionnaires Déclencheurs de l'Achat Forcé et l'acheteur envisagé en relation avec la cession d'Actions envisagée qui a déclenché l'Offre d'Achat Forcé, déterminer

le moment et le lieu où toute vente et achat des Actions et de la Participation Liée à la Dette des Actionnaires Déclenchant l'Achat Forcé doivent être complétés, et après quoi les Actionnaires Déclenchant l'Achat Forcé devront recevoir la contrepartie due pour leurs Actions et la Participation Liée à la Dette sous réserve que ces Actions et la Participation Liée à la Dette soient cédées à l'acheteur envisagé.

(v) Si un Actionnaire Déclenchant l'Achat Forcé ne cède pas les Actions ou la Participation Liée à la Dette enregistrées en son nom, conformément à cet article 9.1, l'Offre d'Achat Forcé devra être réputée être irrévocablement retirée à cet Actionnaire Déclenchant l'Achat Forcé et il sera réputé avoir renoncé, avec effet immédiat, à tous les droits dont il jouissait en relation avec l'Offre d'Achat Forcé.

9.2 Vente Forcée

Lorsqu'une cession de bonne foi d'Actions aux conditions normales de marché (que ce soit lors d'une transaction unique ou lors d'une série de transactions liées) par une personne ou des personnes résulterait, si enregistrée, en un tiers acheteur (ensemble avec ses Sociétés Associées, ses Affiliés et les Personnes Agissant de Concert) détenant soixante-dix pour cent (70 %) ou plus des Actions, les dispositions suivantes s'appliqueront:

(i) Les Actionnaires dont la cession envisagée des Actions a déclenché l'application des dispositions ci-dessous, pour le compte du tiers acheteur concerné, peuvent, en signifiant une notification écrite (une «Notification de la Vente Forcée») à chacun des Actionnaires et à chacune de leurs Sociétés Associées ou Affiliés respectifs ou, dans le cas de Triton Bidco, chaque Partie Triton qui détient des Actions et/ou de la Participation à la Dette Holdco (chacun un «Vendeur Forcé») liée à la Société, requérir que le Vendeur Forcé cède toutes ses Actions et sa Participation Liée à la Dette enregistrées en son nom (les «Actions de la Vente Forcée») au tiers acheteur concerné et la contrepartie payable par le tiers acheteur devra être du numéraire d'un montant qui résulte de la réception par le Vendeur Forcé d'une contrepartie avec des modalités financières pas moins favorables pour chaque Action et la Participation à la Dette Holdco y associée que pour les Actions et la Participation à la Dette Holdco y associée dont la cession envisagée a déclenché la Notification de la Vente Forcée (ou, si plus favorable, les modalités financières de tout autre achat d'Actions et de Participation à la Dette Holdco y associée par le tiers acheteur ou ses Sociétés Associées ou Affiliés concerné dans les douze (12) mois précédents) (ces montants étant le «Prix de la Vente Forcée» respectif). Lorsque la contrepartie reçue ou devant être reçue par les Actionnaires dont la cession envisagée a déclenché l'application du présent article (ou payée dans le cadre d'un précédant achat) inclut une contrepartie non-numéraire et que tout autre Actionnaire croit que la contrepartie en espèces à payer en vertu du Prix de la Vente Forcée a des modalités financières moins favorables que les modalités reçues ou devant être reçues par les Actionnaires vendeurs (ou payée dans le cadre d'un précédant achat), ce Vendeur Forcé peut, dans les cinq (5) Jours Ouvrables de la réception ou de la réception réputée de la Notification de la Vente Forcée, requérir que la Société soumette le sujet aux Auditeurs (avec copie de cette notification à la Société, aux Actionnaires dont la cession envisagée a déclenché l'application de cet article, aux autres Vendeurs Forcés et tiers acheteurs concernés) dont la détermination sur le sujet devra être finale et contraignante à l'égard de toutes les parties concernées (et devra automatiquement ajuster le Prix de la Vente Forcée payable à tous les Actionnaires).

(ii) La Notification de la Vente Forcée devra spécifier la date de la conclusion de la cession forcée (la «Date de Conclusion de la Vente Forcée»), étant une date qui n'est pas moins de quinze (15) Jours Ouvrables après la date de la Notification de la Vente Forcée et sous réserve que la conclusion de la cession envisagée des Actions et de la Participation à la Dette Holdco y associé qui a déclenché l'application de cet article intervienne au même moment et lieu que le transfert des Actions et de la Participation à la Dette Holdco y associée et par les Vendeurs Forcés.

(iii) Étant précisé que «contrepartie» pour le sens de article 9.2 (i) devra être considérée comme signifiant la valeur ou la valeur estimative de la contrepartie indépendamment de la nature de la contrepartie.

(iv) Pour le sens du présent article 9.2, un «Tiers Acheteur» est une personne qui n'est pas un Affilié ou une Société Associée du Cédant.

(v) Les Actions et la Participation à la Dette Holdco y associée soumises à la Notification de la Vente Forcée devront être vendues et achetées en conformité avec les dispositions suivantes:

(a) à ou avant la Date de Conclusion de la Vente Forcée, sous réserve que le tiers acheteur ait procuré à la Société les fonds requis ou ait procuré des preuves raisonnables dans une forme raisonnablement acceptable à la Société que les fonds seront reçus lors de la conclusion de la cession, chaque Vendeur Forcé devra délivrer ou, dans le cas d'un Vendeur Forcé de la Participation à la Dette Holdco qui n'est pas un Actionnaire et qui est une Société Associée ou un Affilié d'un Actionnaire ou, dans le cas de Triton Bidco, une Partie Triton, cet Actionnaire Vendeur devra s'assurer que ce Vendeur Forcé délivrera, une documentation dûment exécutée de la cession relative à ses Actions et/ou la Participation à la Dette Holdco y associée qui sont sujettes à la Notification de la Vente Forcée, ensemble avec les certificats d'actions concernés, le cas échéant, à la Société. Toujours sous réserve de ladite réception, à la Date de Conclusion de la Vente Forcée, la Société devra payer, ou devra procurer le paiement, à chaque Vendeur Forcé, pour le compte du tiers acheteur, du Prix de la Vente Forcée dû à chaque Vendeur Forcé. Le paiement aux Vendeurs Forcés devra être effectué selon la manière convenue entre la Société et les Vendeurs Forcés et, en l'absence de cet accord, par chèque à l'adresse postale notifiée pour cette raison à la Société par chaque Vendeur Forcé et, en l'absence de cette notification, à la dernière adresse connue du Vendeur Forcé concerné. Le récépissé par la Société du Prix de la Vente Forcée dû sera une décharge valide pour le tiers acheteur concerné, qui ne sera pas tenu de voir son application. En attente de la conformité par les Vendeurs

Forcés avec leurs obligations de l'article 9.2, la Société devra détenir à titre fiduciaire tout fonds reçu du tiers acheteur relatif à la Vente Forcée d'Actions pour les Vendeurs Forcés défaillants, sans aucune obligation de payer des intérêts; et

(b) si un Vendeur Forcé échoue à se conformer avec ses obligations de l'article 9.2(v)(a) ci-dessus relatif aux Actions enregistrées en son nom, le Conseil d'Administration peut (et devra, si requis par l'/les Actionnaire(s) dont la cession envisagée a déclenchée l'application de cet article) autoriser tout Administrateur à exécuter, accomplir et délivrer comme représentant pour et au nom de ce Vendeur Forcé un instrument de cession pour mettre en oeuvre la cession en faveur du tiers acheteur des Actions concernées et de la Participation à la Dette Holdco y associée, dans la mesure ou le tiers acheteur a, à la Date de Conclusion de la Vente Forcée, procuré à la Société les fonds requis relatifs aux Prix de la Vente Forcée dû pour les Actions concernées et la Participation à la Dette Holdco y associée. Les Administrateurs devront autoriser l'enregistrement des cession(s), après quoi la validité de telle(s) cession(s) ne pourra plus être remise en cause par qui que ce soit. Chaque Vendeur Forcé défaillant devra remettre ses Certificats d'Actions relatifs aux Actions concernées à la Société. A, mais pas avant, cette remise ou provision, chaque Vendeur Forcé sera en droit de percevoir pour son compte le Prix de la Vente Forcée dû pour les Actions cédées concernées et la Participation à la Dette Holdco y associée, sans intérêt.

(vi) aucun Vendeur Forcé ne devra être obligé de donner aucunes garanties, indemnités ou justifications lors de la vente de ses Actions en conformité avec cet article 9.2.

Chapitre III. Conseil d'administration, Commissaires

10. Conseil d'Administration.

10.1 Nombre et Identité des Administrateurs

La Société est gérée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, lesquels n'auront pas besoin d'être Actionnaires (le «Conseil d'Administration»). Si et aussi longtemps que la Société ne comptera qu'un (1) Actionnaire, le Conseil d'Administration pourra être composé d'un (1) seul membre.

10.2 Élection des Administrateurs

10.2.1 Les membres du Conseil d'Administration seront élus comme suit:

(i) un (1) Administrateur de catégorie A devra être élu parmi les candidats proposés conformément au présent article (l'«Administrateur de Catégorie A»); et

(ii) deux (2) Administrateurs de catégorie B devront être élus parmi les candidats proposés conformément au présent article (les «Administrateurs de Catégorie B»).

10.2.2 Les membres du Conseil d'Administration seront élus et révoqués par l'assemblée générale des Actionnaires qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat qui ne peut excéder six (6) années.

10.2.3 En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, les membres restants du Conseil d'Administration peuvent élire par cooptation un nouvel Administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale des Actionnaires, qui devra ratifier cette cooptation ou élire un nouveau membre du Conseil d'Administration.

10.2.4 Sous réserve des dispositions de l'article 10.2.5 ci-dessous, les candidats à la fonction d'Administrateur de Catégorie A pourront être proposés par un agent de recrutement professionnel, lorsqu'un tel agent de recrutement professionnel est nécessaire et est engagé par la Société à ses propres frais.

10.2.5 En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration en qualité d'Administrateur de Catégorie A, non-obstant la nomination d'un agent de recrutement professionnel conformément à l'article 10.2.4 ci-dessus, soit:

(i) tout Actionnaire détenant plus de dix pour cent (10 %) ou plus des Actions émises, ou

(ii) un groupe d'Actionnaires détenant ensemble dix pour cent (10 %) ou plus des Actions émises,

peut proposer la nomination d'un Administrateur de Catégorie A.

10.2.6 Toute proposition de nomination d'une personne en qualité d'Administrateur de Catégorie A conformément au présent Article 10.2 est subordonnée à la communication écrite par cette personne à la Société de tout mandat, contrat de travail, association, relation commerciale ou autre relation économique avec un Actionnaire ou ses Affiliés ou ses Sociétés Associées, dont il aurait raisonnablement connaissance, laquelle relation pourrait être considérée comme pertinente au regard de la décision de vote dudit Actionnaire sur la nomination de l'Administrateur considéré. La Société doit communiquer toute information reçue aux Actionnaires avant tout vote.

10.2.7 L'élection d'un candidat à la fonction d'Administrateur de Catégorie A proposé conformément au présent article 10.2 ne sera effective que si elle est réalisée avec l'approbation de soixante-six pour cent et deux tiers (66 %) des votes exprimés par les Actionnaires.

10.2.8 Les candidats à la fonction d'Administrateurs de Catégorie B doivent être identifiés par un agent de domiciliation engagé par la Société à ses propres frais.

10.2.9 La composition de tout Conseil d'Administration ne doit à aucun moment être telle qu'une majorité de ce Conseil d'Administration soit composée de personnes physiques résidentes dans une seule juridiction autre que Luxembourg. Toute nomination d'un Administrateur qui conduirait à la violation de cette disposition est nulle et les Actionnaires devront exercer leurs droits en qualité d'Actionnaires afin de s'assurer qu'une telle nomination ne soit pas réalisée.

10.2.10 Les membres du Conseil d'Administration peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision adoptée par l'assemblée générale des Actionnaires. Les Actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

10.3 Révocation des Administrateurs

Soit:

- (i) tout Actionnaire détenant plus de dix pour cent (10 %) ou plus des Actions émises, ou
 - (ii) un groupe d'Actionnaires détenant ensemble dix pour cent (10 %) ou plus des Actions émises,
- peut proposer la révocation d'un Administrateur par notification écrite à la Société.

La révocation des Administrateurs proposée conformément au présent article 10.3 doit être approuvée par cinquante pour cent (50 %) des votes exprimés par les Actionnaires.

11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des Actionnaires ou au(x) Commissaires (s) relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

12. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société.

12.1 Représentation générale de la Société

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux (2) membres du Conseil d'Administration.

Toutefois, si les Actionnaires ont qualifié les Administrateurs d'Administrateurs de Catégorie A ou d'Administrateurs de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B.

La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

12.2 Délégation de Pouvoirs

Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société dans le cadre de cette gestion journalière à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix.

Le Conseil d'Administration peut également déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

La rémunération et les autres avantages accordés au(x) personne(s) auxquelles la gestion journalière a été confiée devront être rapportés annuellement par le Conseil d'Administration à l'assemblée générale des Actionnaires.

13. Réunions du Conseil d'Administration.

13.1 Bureau des réunions du Conseil d'Administration

Les Administrateurs peuvent nommer l'Administrateur de Catégorie A comme président du Conseil d'Administration (le «Président»). Le Conseil d'Administration peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même membre du Conseil d'Administration et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration (le «Secrétaire»).

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre

Administrateur comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

13.2 Convocation et ordre du jour des réunions du Conseil d'Administration

L'Administrateur de Catégorie A peut convoquer à tout moment une réunion du Conseil d'Administration.

Une convocation écrite devra être transmise, dix (10) Jours Ouvrables au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil d'Administration, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit (à l'adresse que chaque Administrateur notifie à la Société de temps à autre), à moins qu'en cas d'urgence:

- (i) L'Administrateur de Catégorie A (ou, lorsqu'ils sont au moins deux (2) Administrateurs de Catégorie A en fonction, au moins deux (2) Administrateurs de Catégorie A) est d'accord pour une période de préavis plus courte; et
- (ii) la période de préavis plus courte soit notifiée à tous les Administrateurs.

La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil d'Administration. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil d'Administration.

Dans les trois (3) Jours Ouvrables de la date de réception d'une telle convocation, tout Administrateur peut proposer l'inscription d'un point à l'ordre du jour ensemble avec la résolution afférente à proposer à cette réunion du Conseil d'Administration.

Au moins (2) Jours Ouvrables avant une réunion, un ordre du jour raisonnablement détaillé devra être donné à tous les Administrateurs par email ou par courrier (à l'adresse que chaque Administrateur notifie à la Société de temps à autre) qui devra:

- (i) spécifier si des Sujets Réservés ou des Sujets Super Réservés ont à être considérés; et
- (ii) être accompagné de tous les documents concernés. Les réunions du Conseil d'Administration se tiendront au moins une fois tous les trois mois, ou plus fréquemment, sur convocation l'Administrateur de Catégorie A de temps à autre.

Les réunions du Conseil d'Administration se tiendront, dans la mesure du possible mais en tout état de cause au moins deux fois par année civile, au Luxembourg. Les réunions du Conseil d'Administration peuvent être tenues à tout autre endroit (autre que le Royaume-Uni) que le Conseil d'Administration pourra déterminer de temps à autre.

13.3 Présence aux réunions du Conseil d'Administration

Un Administrateur (autre qu'un Administrateur de Catégorie B) pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire (un «Administrateur Remplaçant») par l'octroi d'une procuration à cet Administrateur Remplaçant et en délivrant une notification écrite d'une telle nomination à la Société. Un tel Administrateur Remplaçant peut exercer les votes de l'Administrateur qui l'a nommé et ce dernier peut orienter son suppléant sur la manière d'exercer de tels votes.

Pour autant qu'aucun membre du Conseil d'Administration ne soit présent au Royaume-Uni, un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant:

- (i) d'entendre chacun des autres Administrateurs s'adressant à la réunion, et
- (ii) si un Administrateur le souhaite, de s'adresser à chacun des autres Administrateurs participants simultanément.

Cette participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion et un quorum sera réputé être atteint si les conditions énumérées dans le présent article sont remplies en ce qui concerne au moins le nombre et la désignation nécessaire pour constituer un quorum. Dans la mesure où la conférence téléphonique est ouverte depuis le Luxembourg, une réunion tenue dans ces conditions sera réputée se tenir au Luxembourg.

13.4 Quorum et règles de majorité

Aucune question ne pourra être traitée lors d'une réunion du Conseil d'Administration, sauf si un quorum est atteint au moment où la réunion traite cette question et qu'il reste maintenu lors du traitement de cette question. Un quorum du Conseil d'Administration devra être la présence ou représentation de l'Administrateur de Catégorie A (ou, lorsqu'il y a au moins deux (2) Administrateurs de Catégorie A en fonction, au moins deux (2) Administrateurs de Catégorie A) et, dans tout les cas, une majorité d'Administrateurs. Un Administrateur sera considéré comme présent pour les besoins du quorum s'il est représenté par un Administrateur Remplaçant conformément à l'article 13.3. Si le quorum n'est pas ou plus atteint une demi-heure après l'heure de convocation à la réunion, les Administrateurs présents doivent reporter la réunion du Conseil d'Administration pour laquelle le même quorum sera requis à un lieu déterminé et à une date qui ne peut pas être moins d'une (1) semaine après la date de la réunion reportée. Une notification de la réunion reportée devra être fournie à tous les Administrateurs (à l'adresse que chaque Administrateur notifie à la Société de temps à autre). Si le quorum n'est pas atteint une demi-heure après l'heure de convocation à une telle réunion reportée, les Administrateurs présents doivent reporter la réunion du Conseil d'Administration pour laquelle aucun quorum ne sera requis à un lieu déterminé et à une date qui ne peut pas être moins d'une (1) semaine après la date de la réunion reportée.

Lors de toute réunion du Conseil d'Administration, chaque Administrateur dispose d'une voix et les décisions devront être prises par une majorité simple des votes des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés à une telle réunion. En cas d'égalité de votes relative à une résolution, le Président aura une voix prépondérante..

13.5 Sujets Réservés aux Actionnaires

13.5.1 Aucune action ne devra être prise en relation avec les sujets suivants (les «Sujets Réservés») sans approbation préalable de soixante six deux tiers pour cent (66 2/3%) des voix exprimées par les Actionnaires:

(i) toute action en vue de dissoudre ou liquider la Société, d'obtenir une décision de placement de la Société sous une procédure collective, d'inviter une personne à nommer un administrateur, mandataire ou gestionnaire de toute ou partie des activités ou actifs de la Société, de présenter une requête ou de convoquer une assemblée en vue de la déclaration de faillite ou mise en liquidation de la Société, de mettre en redressement ou de placer la Société sous une procédure similaire (y compris tout accord général avec tout créancier), soit au Grand-Duché de Luxembourg soit dans toute autre juridiction;

(ii) la proposition ou l'exécution de tout accord, arrangement, conciliation au bénéfice des créanciers de la Société, ou la conclusion de tout contrat pour ou lié à la renégociation, restructuration réajustement d'une part importante de l'endettement de la Société en raison de ou en vue d'éviter des difficultés financières ou des cas similaires ou analogues;

(iii) toute action ou procédure similaire ou analogue aux mesures visées aux paragraphes (i) et (ii) du présent article 13.5, soit dans le Grand-Duché de Luxembourg soit dans toute autre juridiction, à condition que les Administrateurs de la Société ne soient pas empêchés de placer la Société dans de telles procédures si cela est nécessaire en raison de leurs obligations fiduciaires ou juridiques envers des créanciers ou toute autre obligation prévues par lois applicables;

(iv) la cession ou l'introduction en bourse de tout ou partie de la Société;

(v) la nomination de tout conseiller financier par la Société en relation avec une proposition de sortie ou la nomination de tout autre conseiller financier;

(vi) la réalisation ou la négociation avancée par la Société, directement ou indirectement, avec un tiers intéressé par l'acquisition d'actions dans le capital de la Société ou par l'acquisition d'une partie majeure de l'Activité ou des actifs de la Société (un «Acquéreur Potentiel») ou la mise à disposition par la Société de toute information substantielle sur la Société à un Acquéreur Potentiel;

(vii) l'emprunt, la création de sûretés sur des actifs par la Société, autrement que dans le cadre de la Dette Holdco;

(viii) sous réserve de l'article 10.2, la nomination de tout administrateur de la Société;

(ix) la conclusion, résiliation, résolution ou retrait par/ de la Société de tout co-investissement, consortium, partnership, ou tout arrangement similaire;

(x) la réalisation de toute acquisition ou cession de tout actif substantiel;

(xi) La conclusion par la Société de toute transaction avec une personne liée à un investisseur, autrement qu'à des conditions normales et équitables;

(xii) Le changement d'activité de la Société en vue d'exercer une activité autre que celle d'une société holding;

(xiii) La cession d'Actions à un Concurrent du Secteur d'Activité;

13.5.2 Aucune action ne devra être prise en relation avec les sujets suivants (les «Sujets Super Réservés») sans approbation préalable de soixante quinze pour cent (75 %) des voix exprimées par les Actionnaires:

(i) la variation, la création, l'augmentation, la réorganisation, la consolidation, la sous-division, la conversion, la réduction, le remboursement, le rachat, la nouvelle désignation ou toute autre modification du capital social ou de l'emprunt de la Société ou la variation, la modification, l'abrogation ou l'octroi de tout droits attachés au capital social ou à l'emprunt, sauf, dans chaque cas, pour se conformer à ce qui est expressément prévu par tout pacte d'actionnaires auquel la Société est partie ou par les Statuts;

(ii) la conclusion ou la création par la Société de tout contrat, arrangement, ou obligation impliquant (i) la création, l'allocation, l'émission, le transfert, le rachat ou remboursement de, ou le consentement au droit d'une personne (conditionnel ou pas) à exiger la création, l'allocation, l'émission, le transfert, le rachat ou remboursement d'actions dans le capital de la Société (ce qui inclus, sans limitation, une option ou droit de préemption ou conversion) et/ou (ii) la création de prime d'émission/réserves par contribution sans émission d'actions, sauf, pour chaque cas, ce qui est expressément prévu par tout pacte d'actionnaires dont la Société est partie ou par les Statuts;

(iii) sauf pour se conformer à ce qui est expressément prévus par les Statuts, la réduction, la capitalisation, le remboursement ou la distribution de toute somme inscrite au crédit du capital social, du compte de prime d'émission, de la réserve de rachat ou de toute autre réserve de la Société, ou la réduction de tout montant non encore appelé quant aux actions partiellement libérées de la Société, et

(iv) les modifications apportées aux Statuts.

14. Résolutions du Conseil d'Administration.

Les résolutions des Administrateurs doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites adoptées par les Administrateurs aussi bien que les procès-verbaux de l'assemblée générale des Actionnaires, destinés à être produit en justice ou ailleurs, pourront être signés par l'Administrateur unique ou par deux (2) Administrateurs agissant conjointement.

Une décision écrite, signée par tous les membres du Conseil d'Administration, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et chacun de ces écrits pourra être signé par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Les résolutions adoptées par l'Administrateur unique seront consignées par écrit et signées par l'Administrateur unique.

15. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale des Actionnaires et sous réserve des conditions du pacte d'Actionnaires auquel la Société est partie, les membres du Conseil d'Administration peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

16. Conflits d'Intérêt. Si un membre du Conseil d'Administration de la Société a ou pourrait avoir (directement ou indirectement) un intérêt personnel dans une transaction de la Société, celui-ci devra en aviser le Conseil d'Administration et devra se récuser, et s'abstenir de voter, à toute réunion ou partie de réunion du Conseil d'Administration qui devra se prononcer sur une telle question.

Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des Actionnaires dans un rapport spécial et au plus tard avant tout vote ou toute autre décision.

Si le Conseil d'Administration comprend un membre unique, il suffit qu'il soit fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas du présent article qui précèdent ne sont pas applicables lorsque:

(i) l'opération en question est conclue à des conditions normales;

et

(ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un membre du Conseil d'Administration ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, associé, membre, actionnaire, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas, en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

17. Responsabilité des Administrateurs - Indemnisation. Les membres du Conseil d'Administration n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les membres du Conseil d'Administration sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserà tout membre du Conseil d'Administration, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur, de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société du Groupe et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence, défaillance, violation d'une obligation générale de vigilance. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence, défaillance, violation d'une obligation générale de vigilance. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

18. Confidentialité. Même après la cessation de leur mandat ou fonction, tout membre du Conseil d'Administration, de même que toute personne invitée à participer à une réunion du Conseil d'Administration, ne devra pas dévoiler des informations sur la Société dont la divulgation pourrait avoir des conséquences défavorables pour celle-ci, à moins que cette révélation ne soit exigée par:

(i) une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes; ou

(ii) l'intérêt du public.

19. Commissaires. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, devront être contrôlés par un ou plusieurs Commissaires, qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes actionnaires.

Le(s) Commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront nommés par l'assemblée générale des Actionnaires, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six (6) ans. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des Actionnaires, sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

Chapitre IV. Assemblée générale des actionnaires

20. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. L'assemblée générale des Actionnaires exerce les pouvoirs qui lui sont dévolus par les Statuts et les Lois. L'Actionnaire unique exerce les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Actionnaires.

Toute assemblée générale des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des Actionnaires.

21. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra le second mardi de juin, chaque année à 14H00 CET.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant.

22. Autres Assemblées Générales. Le Conseil d'Administration ou le(s) Commissaire(s) (s'il y en a) peuvent convoquer des assemblées générales d'Actionnaires (en plus de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires). De telles assemblées doivent être convoquées si des Actionnaires représentant au moins dix pour cent (10 %) du capital social de la Société le demandent.

Les assemblées générales des Actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendront au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand Duché du Luxembourg et pourront se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Conseil d'Administration, le requièrent.

23. Convocation des Assemblées Générales. Les actionnaires se réuniront après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une convocation conformément aux Statuts ou aux Lois. Deux convocations devront être envoyées aux Actionnaires concernés et inscrits au registre, avec un intervalle minimum de huit jours et huit jours au moins avant la réunion concernée.

La convocation envoyée aux Actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des Actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'Actionnaires doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des Actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

24. Présence - Représentation. Tous les Actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale d'Actionnaires.

Un Actionnaire peut prendre part à toute assemblée générale des Actionnaires en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a besoin d'être lui-même Actionnaire. Le Conseil d'Administration peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation d'un Actionnaire aux assemblées générales des Actionnaires.

Les Actionnaires participant à une assemblée générale des Actionnaires par visioconférence ou toute autre méthode de télécommunication similaire permettant leur identification, seront considérés comme présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces méthodes de télécommunication doivent satisfaire à toutes les exigences techniques afin de permettre la participation effective à l'assemblée et les délibérations de l'assemblée doivent être retransmises de manière continue.

25. Procédure. Toute assemblée générale des Actionnaires est présidée par le Président ou par une personne désignée par le Conseil d'Administration ou, en leur absence, par l'assemblée générale des Actionnaires.

Le Président de l'assemblée générale des Actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des Actionnaires élit un (1) scrutateur parmi les Actionnaires participant à l'assemblée générale des Actionnaires.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

26. Prorogation. Le Conseil d'Administration peut proroger séance tenante toute assemblée générale des Actionnaires à quatre (4) semaines. Le Conseil d'Administration doit le faire sur la demande d'Actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20 %) du capital émis de la Société.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà adoptée.

L'assemblée générale des Actionnaires prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les Actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

27. Vote. Une liste de présence indiquant le nom des Actionnaires et le nombre des Actions pour lesquelles ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des Actionnaires.

L'assemblée générale des Actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Les Actionnaires sont autorisés à exprimer leurs votes au moyen de formulaires rédigés en langue anglaise.

Tout formulaire devra être remis en main propre contre décharge, ou envoyé par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue, au siège social de la Société ou adressé par fax au numéro de fax du siège social de la Société.

Tout formulaire de vote qui ne comporte pas l'une des mentions ou indications suivantes doit être considéré comme nul et ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum:

(i) nom et siège social et/ou résidence de l'Actionnaire concerné;

(ii) nombre total d'Actions détenues par l'Actionnaire concerné dans le capital social de la Société et, si nécessaire, le nombre d'Actions de chaque Catégorie détenu par l'Actionnaire concerné dans le capital social de la Société;

(iii) ordre du jour de l'assemblée générale;

Référence de publication: 2013027531/2795.

(130010031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.